

# Consiglio regionale del Veneto

Questo libro proviene dalle raccolte della Biblioteca del Consiglio regionale del Veneto. Il suo utilizzo non commerciale è libero e gratuito in base alle norme sul diritto d'autore vigenti in Italia.

Per ottenerne una versione ad alta definizione a fini editoriali, rivolgersi al seguente indirizzo:

biblioteca@consiglioveneto.it

DELAMARRE (Martin-Didier). - Somme. - Circ. de Montdidier.

Si nous lui donnons les prénoms de Martin-Didier. ce n'est point parce qu'il les possède réellement, mais pour rappeler la maison de banque dont il était un des associés. Ancien garde du corps du roi, né en 1799. M. Delamarre est d'une grande taille, qui lui fera hériter, sans doute, du titre de tambour-major de la Chambre élective, titre resté vacant par la retraite de M. d'Hespel. En 1842, il lui a pris fantaisie de devenir journaliste; c'était, dit-on, pour couver son élection. Il acheta la Patrie; mais il ne fut pas nommé député. Il fit alors de son journal une feuille du soir, ayant une légère teinte d'opposition. A la Révolution de février, il ne conserva d'autres débris de son ancienne splendeur commerciale que cette pauvre Patrie qui lui était chère à plus d'un titre. Elle devint tour à tour républicaine, révolutionnaire et enfin élyséenne. L'ancien banquier y griffonne des premiers-Paris de quatre colonnes comme s'il n'avait fait que cela toute sa vie. Les articles de M. Delamarre, tout maître qu'il est, n'y sont admis, il est vrai, qu'à corrections, et c'est M. Linguet, l'ancien redresseur de la prose de M. Caussidière, qui est chargé de revoir celle de M. le directeur-propriétaire de la Patrie. Les abonnés du journal espèrent que, pour trois mois au moins, les fonctions législatives les délivreront des articles dont la lourde rédaction trahit la plume de M. Delamarre.

DELAMARRE. - Creuse. - Circ. de Guéret.

Il faut bien se garder de confondre ce brave et vénérable M. Delamarre avec le financier publiciste qui représente le département de la Somme. Autant vaudrait prendre le Pirée pour un nom d'homme. Le député de la Creuse est un ancien préfet, officier de la Légion d'honneur en 1843, qui a passe de l'administration des Landes à celle du département dont il vient de recevoir son mandat législatif. Il était encore en fonctions avant le 24 février. C'est un homme vieilli dans la carrière, plein d'expérience et de dévouement, qui pourra apporter un utile concours aux travaux de l'Assemblée.

DELAPALME (Adolphe). — Seine-et-Oise. — Circ. de Mantes.

Comme notaire, M. Delapalme avait une bonne clientèle; son étude prospérait: c'était un homme d'affaires et non un homme politique. Mais, frère d'un avocat général et beau-frère de M. Baroche, l'ambition politique devait se réveiller en lui. Nous souhaitons qu'il s'en trouve bien. Né le 4er janvier 1796, M. Adolphe Delapalme acheta d'abord une étude de notaire à Versailles, dont il se débarrassa pour acheter un pareil office à Paris. Il doit son élection à l'honorable influence qu'exerce dans le département de Seine-et-Oise le nom de son beau-frère, dont les éminents services ont été appréciés plus haut dans sa biographie (page 145). Il a obtenu 14,742 voix; le nombre des votants était de 19,239.

DELAVAU (Fr.-Ch.). — Indre. — Circ. d'Issoudun. Maire de la Châtre, médecin, membre du conseil général de l'Indre, M. Delavau, né en 1799, siégeait à gauche sous Louis-Philippe. Il venait quelquefois aux séances, et, quand il s'y trouvait au moment du scrutin, il mettait une boule noire dans l'urne. Il avait souvent alors la curiosité de s'informer sur quoi l'on venait de voter. Après la Révolution de février, le député de 1842 fut nommé commissaire de la République, et fut chargé de préparer son élection. En homme consciencieux, pour gagner ses 25 francs, il devint plus assidu aux séances des deux dernières Assemblées. Les fonctions sont de nouveau gratuites, restera-t-il exact et ponctuel à se rendre à son poste? Oui, comme un médecin des pauvres.

DELORMET-DE-VINCENT.—Ain.—Circ. de Bourg. Ce député, neveu du généra! baron de Vincent, appartient à une ancienne et honorable famille de la Bresse. Grand propriétaire, resté constamment à l'écart sous le gouvernement de Juillet, il a employé son activité à de vastes travaux agricoles. Ce n'est qu'en théorie qu'il a pu jusqu'ici s'occuper de politique. Appelé aujourd'hui au Corps législatif, il entre dans les affaires publiques: nous attendrons ses œuvres pour le juger.

DELTHEIL. - Lot. - Circ. de Figeac.

Riche propriétaire et maître de forges à Souillac, dans l'arrondissement de Gourdon, M. Deltheil, né en 1791, se présenta aux élections de 1856 et vint sièger à la Chambre sur les bancs du centre gauche. Il avait souvent appuyé le ministère; cependant il se prononça contre le projet de disjonction et repoussa l'adresse de M. Debelleyme. Il n'avait pas reparu depnis 1842 sur la scène politique, où il avait été remplacé, comme député de Martel, par M. de Saint-Priest, l'auteur de la réforme postale. Dans sa première législature, M. Deltheil était un soldat de M. Thiers; son chef est absent; que deviendra-t-il?

DEMESMAY (Auguste). — Doubs. — Circ. de Baume. — 8,524 sur 9,754.

M. Demesmay, né à Pontarlier en 1808, marchand de draps à Besançon, est le neveu du jurisconsulte qui a publié un recueil d'arrêts. Son amour des lettres lui valut l'honneur d'entrer à l'Académie de Besançon, dont il est un des glorieux lauréats. Il publia, en 1850, sous le titre de Solitudes, un recueil de poésies, mélancoliques sans doute, et composa, à l'usage des gardes nationaux du Doubs, un chant guerrier, qui, sous le nom de la Byzontine, remplace avantageusement la Marseillaise et la Parisienne. En 1858, il donna un second recueil poétique, intitulé : Traditions populaires de la Franche-Comté. C'est son dernier écrit littéraire. La place du philosophe Jouffroy était vacante à la Chambre, Demesmay fut élu député: Là, un nouvel avenir l'attendait; il demanda la réduction de l'impôt sur le sel, et cette proposition populaire eut un si grand succès de vogue, que, négociant, poête, député, tout

fut oublié par la personnification du projet : c'était une répétition du prodige de Loth. La Constituante, en réalisant une partie des rêves de M. Demesmay, l'a fait fondre de bonheur. Sa présence, dès lors inutiie, passa inaperçue à l'Assemblée législative. L'impôt du sel a eté rétabli; allons, courage, retournons à la besogne.

DESCAT (Théo lore). - Nord. - 2° eirc. de Lille. Né le 17 janvier 1800, à Roubaix, où il exerce la profession de teinturier-apprêteur, M. Descat n'avait que seize ans lorsqu'il reconnut que cette branche d'industrie était susceptible de grands perfectionnements. A force d'énergie et de travail, il fonda un petit établissement qui lui permit de faire des expériences. Ses efforts furent couronnés de succès; bientôt il se vit à la tête d'une grande usine dont la prospérité allait toujours croissant. Nul mieux que lui ne connaissait les besoins de l'industrie et de la classe ouvrière, au milieu de laquelle il avait toujours vécu. Telle était la position de M. Descat, lorsqu'en 1848 sa candidature, posée spontanément par les électeurs, l'envoya à l'Assemblée constituante. Il y vota toujours avec le parti modéré, et, dans la dernière législature, il sentit plus que jamais le besoin de se rattacher à un pouvoir ferme et capable de maintenir l'ordre.

DESJOBERT. — Seine-Inférieure. — Circ. de Neufchâtel.

Propriétaire agriculteur, né en 1796, maire depuis

longues années de Rieux, où il possède une ferme modèle, M. Desjobert était membre du conseil général du département lorsqu'il fut envoyé par les électeurs de Neufchâtel au palais Bourbon, où il n'a cessé de siéger depuis 1853. Sous la monarchie, il était à l'extrême gauche; mais il gardait toute son antipathie pour une seule question, notre système colonial, et particulièrement notre établissement en Algérie, où il voulait que la France restreignît sa possession à deux points maritimes pour seconder seulement la reconstruction de la nationalité arabe. Les événements de Février sont venus le détourner un peu de son idée fixe, et il a compris qu'autour de nous le socialisme faisait naître des périls plus grands que les dangers d'une occupation trop lointaine. Il vota toujours, depuis deux ans, avec le parti de l'ordre et s'est rattaché au président de la République.

DESMAROUX. — Allier. — Circ. de Montluçon et Gannat.

Cet ancien membre de l'Assemblée législative, propriétaire et maire à Saint-Gérand-le-Puy, est né en 4805. Par son savoir, son intelligence et sa position de fortune, M. Desmaroux était un des hommes les plus considérables de l'arrondissement de la Palisse. Lorsqu'en 1849 M. Ledru-Rollin, élu dans l'Allier, opta pour un autre département, tous les gens du parti de l'ordre se réunirent de peur de voir arriver à sa place un montagnard socialiste pur. Leur candidat, M. Desmaroux, ne l'emporta sur M. Gallay, son concurrent, que d'une cinquantaine de voix. Aux dernières élections, la lutte a été beaucoup moins sérieuse. Il s'était empressé, en décembre, de se rallier au pouvoir, et il avait fait partie de la commission consultative.

DESMARS. — Seine-Inférieure. — Circ. de Savenay. Cet ex-représentant, avocat à Savenay. où il est né en 4814, s'était fait remarquer par ses opinions libérales, et il était depuis un an membre du conseil général de la Seine-Inférieure lorsque la Révolution de février éclata. A l'Assemblée constituante, il vota contre le droit au travail et la suppression des clubs; mais, en revanche, il se prononça pour l'impôt progressif et pour la suppression de l'impôt sur le sel. Les dangers dont nous menaçait le socialisme l'ont rapproché du pouvoir pendant la durée de la dernière législature. C'est aujourd'hui un partisan dévoué du gouvernement. Son élection, ajournée faute d'avoir obtenu un nombre de voix suffisant, a été assurée au scrutin du ballottage du 15 mars par la retraite d'un de ses concurrents.

DEVINCK (François). - Seine. - 2º circ.

Fabricant de chocolat de la rue Saint-Honoré, M. Devinck se fit un nom dans le commerce et l'industrie par les améliorations qu'il apporta dans la préparation de cet aliment. Il obtint plusieurs médailles d'encouragement, devint juge, puis président au tribunal de commerce et membre du conseil général. C'est à lui qu'on doit l'introduction d'un nouveau système de comptabilité et de surveillance en matière de faillite, qui en a beaucoup simplifié les opérations. Ce qu'il y a de remarquable à ses débuts dans la carrière politique, c'est qu'élu représentant de la Seine quelques jours avant les événements du 2 décembre, son choix fut regardé comme un acte d'hostilité contre le président de la République, et qu'au contraire sa candidature vient d'ètre appuyée par le gouvernement. Dans cette dernière circonstance, on lui opposait pour concurrents MM. Ternaux et Lamoricière; le premier a obtenu 4,874 voix; le second 2,345; M. Devinck a réuni 12,189 suffrages. Il est officier de la Légion d'honneur.

DEVOISE. - Isère. - Circ. de Saint-Marcellin.

C'est un ancien officier du génie qui vivait dans la retraite, lorsque les propositions spontanées de l'administration l'ont engagé à se mettre sur les rangs pour faire partie de la prochaine législature. Il votera sans doute avec toute la régularité et la précision d'un homme habitué à l'obéissance et à la discipline militaire.

DIDIER (Henri). — Ariège. — Circ. de Foix. — 15,495 voix sur 16,091.

Quel est ce M. Didier? d'où vient ce M. Didier? se demandait - on encore la veille des élections. Et il aurait pu répondre, comme le héros de Marion Delorme : Didier de quoi? de rien. On ne doit pas être surpris, cependant, si un pays comme l'Ariége n'a que des produits montagnards, et si, à l'heure qu'il est, il est obligé d'aller chercher ses députés dans la plaine. Il choisit du moins à ravir, puisque M. Billault, le collègue de M. Didier, a paru, aux yeux du pouvoir, mériter le fauteuil de la présidence au Corps législatif.

DROUOT (Antoine). — Meurthe. — Circ. de Toul. Propriétaire cultivateur à Bulgnémont, ancien élève des instituts agricoles de Roville et de Grignon, M. Antoine Drouot, né à Nancy le 44 avril 1816, est un de nos agronomes les plus distingués. Il porte un nom dont la Lorraine s'enorgueillit, car c'est dans la capitale de ce duché qu'était né son oncle, le général Drouot, qui suivit l'Empereur à l'île d'Elbe. Adopté pour candidat par le comité napoléonien aux élections de l'Assemblée législative, il obtint alors plus de 9,000 voix. Il ne pouvait manquer d'avoir une imposante majorité dans les comices électoraux du 1<sup>er</sup> mars.

DUBOYS (Ernest). - Maine-et-Loire. - Circ. d'Angers.

Conseiller à la cour royale d'Angers, M. Ernest Duboys était depuis longtemps revêtu des fonctions de maître des requêtes en service extraordinaire, lorsque la Révolution de février désorganisa le conseil d'Etat. Le président de la République le plaça, il y a un an, à la tête de la municipalité d'Angers. DUCLOS (Édouard). — Ille-et-Vilaine. — Circ. de Redon.

Ce candidat du gouvernement a été appelé, grâce à l'appui de l'administration, à recueillir l'héritage légis-latif de M. le comte Jacques Defermon et de M. le marquis d'Andigné de la Chasse, députés de la localité avant 1848. Les malheureux électeurs se sentaient si dépaysés depuis quatre ans par le vote au scrutin de liste, qu'ils n'auraient jamais pu sortir d'embarras si le gouvernement ne leur avait donné une candidature toute préparée, toute mâchée et facile à digérer. Voici la pilule avalée; à demain pour les effets.

DUGAS (Henri). - Rhône. - 2e circ. de Lyon.

Manufacturier à Givors, où son frère a été longtemps maire et où il possède une verrerie importante, M. Dugas a été présenté comme candidat du gouvernement. Malgré les efforts du parti démocratique, il a été élu à une grande majorité. C'est un des secrétaires d'âge.

DU MARAIS. - Loire. - Circ. de Beaune.

Quand un homme n'a encore rien été, vouloir dire ce qu'il sera, c'est prétendre au don de prophétie. On ne peut donc dire de M. Dumarais ou du Marais (on l'appelle ainsi indistinctement) que peu de chose; candidat du gouvernement et ancien colonel, il votera avec le gouvernement, il attend tout du gouvernement. A la prochaine législature nous ne serons peut-être pas encore en état d'en dire dayantage. DUMIRAL. - Puy-de-Dôme. - Circ. de Riom.

Né en 1809, M. Dumiral, substitut du procureur général de Riom en 1845, avait été depuis peu de temps revêtu des fonctions d'avocat général près la même cour, lorsque la Révolution de février éclata. Il descendit alors de son siége, parce qu'il ne trouvait plus de garantie sous un gouvernement qui ne respectait pas l'inamovibilité de la magistrature. Il se fit alors inscrire au tableau des avocats avec M. Salveton, procureur général de Rouen, qui avait tenu la même conduite. C'est un homme de taille assez élevée et plein d'énergie. Orateur disert, mais froid.

DUPLAN. - Haute-Garonne. - Circ. de Saint-Gaudens.

Ce nouveau député, qui est en même temps député nouveau, n'est pas beaucoup plus connu de ses commettants que son collègue Massabiau. Ils sont néanmoins enchantés de sa nomination pour deux raisons: Parce que la Haute-Garonne voulait renouveler sa députation tout entière, ce qui ne fût pas arrivé si M. Dabeaux, l'ex-constituant eût été réélu; et parce que

> C'est le phénix d'la représentation, Je l'ai lu dans sa proclamation.

DUPONT (Paul). — Dordogne. — Circ. de Périgueux.

C'est un imprimeur de Paris, dont le nom avait figuré déjà à l'Assemblée constituante, où siégeait son frère, Auguste Dupont. Voici ce que les biographes disaient de ce dernier il y a trois ans: « Homme de courage et d'énergie, il n'a pas craint, comme commandant de la garde nationale, de se mettre en avant pour aider ses concitoyens de Périgueux à repousser les deux commissaires de la République, Marc Dufraisse et Dulac, envoyés dans cette ville. » Hélas! oui, il était homme de courage et d'énergie: pour un article de l'Écho de Vesone, dont il était directeur, il s'est battu en duel, et il y a succombé. M. Paul Dupont, s'il n'a pas le talent littéraire de son frère, offre en retour plus de connaissance pratique des affaires et des intérêts commerciaux. Quant à l'énergie et à la fermeté, la manière dont il dirige sa maison nous les garantit.

DUPONT (Charles, abbé). — La Vienne. — Circ. de Châtellerault.

C'est l'unique abbé appelé à siéger au Corps législatif. Il y avait trois Dupont à l'Assemblée constituante. Tous trois ont disparu de la scène politique; mais ils ont été remplacés au Corps législatif par deux autres homonymes. Celui sur lequel les électeurs de la Vienne ont porté leurs suffrages appartient à une des familles les plus riches de Poitiers. Il embrassa la carrière ecclésiastique, mais il a conservé l'indépendance que lui assurait sa fortune, et il n'est attaché à aucune fonction dans le clergé. Ses ouailles n'auront donc pas à souffrir de son absence. DURAND. — Pyrénées-Orientales. — Circ. unique. De Perpignan à Barcelonne, qui ne connaît le nom de M. Durand, banquier et commissionnaire, dont les voitures, appelées tartanes, circulent sur toutes les routes du Roussillon et de la frontière d'Espagne? Entièrement livré aux soins de sa maison de commerce, M. Durand voulait décliner l'honorable fardeau de représenter son département au Corps législatif; mais, sur les instances de l'administration, il a laissé présenter sa candidature, dont le succès ne pouvait être un moment incertain.

DURANTY. — Cher. — Circ. de Bourges et Sancerre.

Le député que les Berrichons viennent d'envoyer au Corps législatif est un ancien officier de cavalerie, qui, rentré dans ses foyers, a été nommé maire de Blancafort, arrondissement de Sancerre. Ce n'est pas à dire pour cela que M. Duranty soit un mouton; il paraît, au contraire, que, dans l'exercice de ses fonctions, il s'est distingué par de l'énergie. L'empressement de ses administrés à l'éloigner pendant trois mois s'expliquerait alors assez naturellement.

DUSSOLLIER. — Dordogne. — Circ. de Nontron. S'il n'a pas changé ses habitudes physiques, vous reconnaîtrez M. Bussollier à sa longue tête, à ses joues imberbes et amaigries, à sa mise et à sa tournure d'une excessive simplicité. Député de Nontron en 4859 et en

1846, il eut le malheur de se faire connaître dans la première de ces deux législatures par l'imperturbable assurance avec laquelle il affirma en pleine Chambre, comme parfaitement vrai, un fait parfaitement faux, évidemment faux, qu'il fut ensuite obligé de rétracter solennellement. Ce détail a nui plusieurs fois à sa candidature. Député de l'extrême gauche sous la monarchie, commissaire de la République à Périgueux après Février, il vint siéger à l'Assemblée constituante comme représentant démocrate. Les événements avaient marché; lui, il était resté stationnaire. Aux élections de l'Assemblée législative, les socialistes le rejetèrent, les modérés ne voulurent pas l'adopter, et il resta sur le terrain avec son collègue Taillefer. Ils sont revenus tous deux représenter la Dordogne.

DUVIVIER (Le général). — Mayenne. — Circ. de Laval.

Il ne faut pas confondre ce général avec celui qui fut mis à la tête de la garde mobile après avoir long-temps servi en Algérie. Le député de la Mayenne au Corps législatif est un ancien soldat de l'Empire qui, créé maréchal de camp sous le commencement du règne de Louis-Philippe, a longtemps commandé le département dont il est aujourd'hui l'un des représentants. En 1847, il passa au commandement de la quinzième division militaire avec le grade de général de division. Il est commandeur de la Légion d'honneur, et, depuis deux ans, en retraite.

ESCHASSÉRIAUX (jeune). — Charente-Inférieure. — Circ. de Saintes.

Les noms de Chassériaux et d'Eschassériaux sont aussi communs à Saintes que les grains de sable de la Charente. Le représentant qui siégeait à l'Assemblée législative, et qui vient d'être réélu par la troisième circonscription de la Charente-Inférieure, est le fils de M. Eschassériaux, grand propriétaire de la Saintonge, qui, sous la Restauration, a fait partie de presque toutes les législatures. M. Eschassériaux jeune, né en 1825, s'est tenu, pendant toute la durée de la monarchie de Juillet, éloigné, comme son père, de la scène politique. La Révolution de février et le scrutin du 10 décembre ont fait naître en lui l'ambition et réveillé des idées d'un dévouement traditionnel, depuis l'Empire, dans sa famille. C'est un des secrétaires de la Chambre.

ESCORCHES DE SAINTE-CROIX (Le marquis d').

— Orne. — Circ. d'Argentan.

Ce gentilhomme, riche propriétaire de l'arrondissement d'Argentan, est issu d'une très-ancienne famille noble de la province de Normandie. Il s'est beaucoup occupé d'exploitation, et s'est acquis l'estime et la considération de ses compatriotes. Il est maire d'Argentan depuis 4849; c'est un maire conscrit.

ETCHEVERRY (Jean-Baptiste).— Basses-Pyrénées. — Circ. de Bayonne.

C'est le frère du représentant qui a siégé à nos deux

dernières assemblées. Il a concouru avec lui à repousser, les armes à la main, les déprédations que les pasteurs espagnols commettaient, de temps immémorial, dans la vallée de Baigorry. Il ne montrera pas sans doute moins d'énergie et de conviction que son aîné dans la carrière politique.

## FAUGIER. - Isère. - Circ. de Vienne.

Membre du conseil général du département et ancien notaire de la ville de Vienne en Dauphiné, M. Faugier a accepté la candidature plus qu'il ne l'a recherchée. Siéger au Corps législatif, où il n'y aura pas de 25 francs par jour, pas de discours reproduits dans les journaux, pas de harangues à faire à la tribune, c'est plus que du désintéressement, c'est de la résignation.

## FAURE (Auguste). - Hautes-Alpes.

Ce député, appelé à représenter seul le département, est né à Gap le 3 mars 1798. Il entra au barreau de cette ville, il y a plus de trente ans, et fut un avocat des plus distingués. Envoyé à la Chambre par ses compatriotes en 1853, il siègea sur les bancs de l'opposition; mais, l'année suivante, le ministère, à force d'intrigues et de corruption, fit triompher l'élection de son candidat. M. Faure, rendu à la vie privée, fit partie du conseil général de son département, qu'il a toujours présidé depuis plus de douze ans. A l'Assemblée constituante, ce vétéran de la cause populaire reparut; il a discuté et soutenu, comme rapporteur, la loi qui dé-

fère en justice le serment aux domestiques aussi bien qu'aux maîtres. Il était membre de la commission envoyée en Afrique pour étudier les moyens de colonisation; et à son retour il a été créé chevaiier de la Légion d'honneur. MM. Gavini, conseiller d'État et Limpérani, consul de France en Espagne, sont ses deux gendres. Il ne faut pas le confondre avec M. Félix Faure, ancien pair de France et conseiller à la cour royale de Grenoble.

FAVART. - Corrèze. - Circ. de Tulles.

Né en 4801, M. Favart occupait depuis longtemps un rang distingué au barreau de Tulles, quand la Révolution de février renversa la monarchie. Républicain ardent (qui ne l'était alors, surtout parmi les avocats?), M. Favart fut nommé maire de Tulles et membre de l'Assemblée constituante. D'un caractère hautain, seulement à l'audience, d'une conviction politique peu arrêtée de fond et de forme, il vit un violent orage socialiste s'amasser contre sa réélection, qui échoua au mois de mai 1849. Il vient de prendre une complète revanche. Au Corps législatif, soyez-en sûr, il sera toujours du parti du plus fort. C'est ce qu'il appelle en terme de Palais être le défenseur de la veuve et de l'orphelin.

FAVRE (Ferdinand). — Loire-Inférieure. — Circ. de Nantes.

Né en 4789, à Couvit, près Neuschâtel, d'une fa-

mille protestante, M. Favre, ancien manufacturier, embrassa avec ardeur la cause de la monarchie qui avait surgi des barricades. Il se trouvait déjà à la tête de l'administration municipale de Nantes au moment de l'arrestation de la duchesse de Berry, et la part qu'il y avait prise l'avait mis en grande faveur auprès du pouvoir. En 1848, il était officier de la Légion d'honneur et maire de Nantes pour la cinquième fois. Il fut révoqué après les événements de Février; mais les électeurs s'empressèrent de l'envoyer à l'Assemblée nationale, où il vota toujours avec les membres de la réunion de la rue de Poitiers. Aux élections du 1er mars, il n'obtint pas la majorité légale du quart des inscrits, mais une majorité relative qui lui assurait le succès au scrutin de ballottage.

FLAVIGNY (Le vicomte de). — Indre-et-Loire. — Circ. de Chinon.

Maurice-Adolphe-Charles, vicomte de Flavigny, ancien pair de France, né en décembre 4799, était un serviteur dévoué de la monarchie de Juillet. Au Luxembourg il faisait peu de bruit et encore moins de besogne. Après la Révolution de février, il resta dans une profonde retraite, jusqu'à ce que les électeurs d'Indre-et-Loire vinssent l'arracher à son-obscurité pour le remettre au grand jour. Ils ont eu beau faire, il a su continuer à se dérober à toute espèce d'éclat, et personne ne s'est aperçu qu'il avait quitté son château de Monnaie pour venir siéger à l'Assemblée législative.

FLEURY (Anselme). — Loire-Inférieure. — Crc. de Paimbeuf.

C'est un négociant de Paimbeuf, où il jouissait d'une considération qui l'a fait nommer membre du conseil général de son département depuis la Révolution de février. Homme d'ordre et de tranquillité, il ne fera pas plus d'opposition que quatre-vingt dix-neuf sur cent de ses collègues. Il viendra s'asseoir paisiblement à sa place.

FLOCARD DE MÉPIEU (Adolphe). — Isère. — Circ. de la Tour-du Pin.

M. de Mépieu, pour supprimer le Flocard, comme il le faisait avant la Révolution de février, est un propriétaire de Sermérieu, membre du conseil général de l'Isère depuis plus de dix ans, et commandant de la garde nationale de son canton. Étranger jusqu'ici à la scène politique, comment s'y posera-t-il? En ex-candidat du gouvernement sans doute.

FORTOUL (Fortuné). - Basses-Alpes.

M. Hippolyte Fortoul, ancien représentant et ministre actuel de l'Instruction publique, est le frère de ce nouveau député. Après avoir occupé un rang distingué dans la critique parisienne des feuilles de l'opposition, il s'était rallié au pouvoir et avait obtenu une chaire de littérature à la Faculté d'Aix. C'était dans les dernières années du règne de Louis-Philippe. Alors les faveurs ministérielles se répandirent sur ses parents et ses amis. M. Fortuné Fortoul, avocat, devint secrétaire

général de la présecture des Basses-Alpes et chevalier de la Légion d'honneur. Aujourd'hui il vient recueillir la succession parlementaire de son aîné en politique, dont il suivra sans doute pas à pas la trace, comme par le passé.

## FOUCHÉ-LEPELLETIER. - Seine. - 6° circ.

Javel, qui a donné son nom à un de ses produits chimiques, est un des plus beaux et des plus considérables établissements du département de la Seine. Son propriétaire est M. Fouché-Lepelletier, vice-président du conseil des prud'hommes, membre du conseil de surveillance de l'administration générale de l'assistance publique à Paris, qui a rendu de grands services à l'industrie francaise. Plusieurs découvertes importantes qui sont sorties de ses ateliers, et les progrès réels qu'il a obtenus par l'emploi de procédés nouveaux dans la fabrication de nombreux produits, lui ont fait décerner des récompenses aux expositions de Paris et de Londres. Pendant la crise qui a suivi la Révolution de février, M. Fouché-Lepelletier n'a pas fermé un seul de ses ateliers et a conservé tous ses ouvriers. Le prince président de la République, étant venu visiter son établissement de Javel, lui a remis la croix de la Légion d'honneur. C'est la première fois que cet industriel habile se trouve mêlé aux affaires publiques.

GAREAU. — Seine-et-Marne. — Circ. de Meaux. C'est un riche propriétaire de Bréau, canton de Mormant. Depuis la Révolution de février, il a été nommé chef de bataillon de la garde nationale et membre du conseil général de Seine-et-Marne. M. Eugène Garreau veut marcher sur les traces de MM. Darblay.

GARNIER (Auguste). — Loire-Inférieure. — Circ. d'Ancenis.

Riche négociant de Nantes, depuis longtemps membre de la chambre du commerce, dont il est aujourd'hui le président, M. Auguste Garnier possède des forges dans l'arrondissement de Châteaubriand et paraît pour la première fois dans nos assemblées politiques; mais il y apporte une connaissance pratique des affaires qui pourra être d'un grand secours à ses collègues.

GEIGER (De). - Moselle. - Circ. de Sarreguemines.

Une circonscription manufacturière comme celle de Sarreguemines ne pouvait être mieux représentée que par un manufacturier. A peine la candidature de M. de Geiger avait-elle été annoncée qu'elle réunissait tous les suffrages. C'est un homme nouveau en politique, mais il est originaire d'un pays où le patriotisme est universel.

GELLIBERT (Le général). — Charente. — Circ. d'Angoulème.

M. Gellibert des Séguins, général d'artillerie en retraite, appartient à une famille honorable de l'Angoumois, qui compte parmi ses rejetons actuels M. Gellibert, chevalier de la Légion d'honneur, ancien juge de paix à la Valette, et membre de la Chambre des députés sous la Restauration. Le général, ancien militaire de l'Empire, n'a pu voir s'ouvrir devant lui une ère nouvelle sans vouloir y apporter sa coopération. Ce sera au moins un soldat plein de bonne volonté.

GIROUX DE BUZARENGNE. — (Aveyron). — Circ. de Rodez.

Le département de l'Aveyron a voulu renouveler complétement sa représentation. Le premier de ses choix est tombé sur M. Giroux, fils d'un gros propriétaire, dont la ferme est située à Buzarengne, sur le territoire de la commune de Séverac. Il s'est occupé jusqu'ici de culture. Sous la monarchie, l'arrondissement de Rodez confiait son mandat à l'économiste M. Michel Chevalier. Les électeurs ont mis de l'eau dans leur vin; à des théories souvent puériles ils préfèrent aujourd'hui de la pratique et du bon sens. M. Giroux ne connaît pas les traverses de la vie parlementaire; il pourrait bien demander avant peu de temps d'être reconduit à la charrue.

GISCLARD (Jean). - Tarn. - Circ. d'Albi.

C'est un distillateur-liquoriste, dont les essences d'anis vert ont obtenu une grande renommée et lui ont valu plusieurs mentions ou médailles d'encouragement. Il a été nommé maire d'Albi l'an passé par le prince président de la République. Le Corps législatif sera pour lui un nouveau genre de laboratoire, GODART DE JUVIGNY.—Marne.— Circ. de Châlons et Sainte-Menehould.

C'est un riche propriétaire, marchand de vins en cercle, qui est maire de la ville de Châlons-sur-Marne depuis près de dix ans, et officier de la Légion d'honneur. Il a montré dans sa longue administration une habileté et une énergie qui peuvent faire espérer en lui un bon législateur. Il y a bien des réformes à établir en matière de boissons; le champ lui reste ouvert. On l'appelle parfois M. de Juvigny.

GORSSE (Le général). — Tarn. — Circ. de Gaillac. La famille Gorsse est une des plus influentes et des plus répandues dans le pays. Avant 1848, on comptait dans l'administration du département trois de ses rejetons: l'un était maire d'Albi, l'autre secrétaire général, et le troisième conseiller de la préfecture. M. le général Gorsse, maréchal de camp, appartenant au corps d'artillerie, commanda longtemps l'école de Toulouse, passa dans la deuxième section du cadre de l'état-major en 1846, et a été mis à la retraite deux ans après. Il est commandeur de la Légion d'honneur.

GOUIN (Alexandre). — Indre-et-Loire. — Circ. de Tours.

M. Gouin, banquier, né en 1792, député sous la monarchie depuis 1851, faisait tout juste assez d'opposition pour renverser et remplacer le ministre des finances. M. Thiers lui donna le portefeuille de l'agriculture et du commerce, dans la formation du cabinet du 1er mars. Il a voté les lois de septembre, les dotations, et s'est montré ardent promoteur de la conversion des rentes, sur le banc du ministère comme sur
ceux de l'opposition, sans pouvoir faire triompher cette
mesure, que les gros rentiers du centre, et surtout le
plus gros comme le plus influent d'eux tous, le roi
Louis-Philippe, accusait d'être inopportune. Depuis
1848, comme banquier, il a peu réussi : demandez
plutôt à ses actionnaires ; comme représentant, il a
voté en homme qui veut reconquérir la position qu'il a
perdue. M. Gouin traite avec science les questions financières, mais son langage rapide et confus est pénible à suivre; il gagne plus à être lu qu'entendu.

GOUY (Le comte de). — Seine-et-Oise. — Circ. de Pontoise.

M. le comte Alfred-Amable-Marie de Gouy est né en août 1816; il a une taille avantageuse, une figure qui l'est beaucoup moins; il est gendre de M. Lecouteulx, il habite un château à Marines, et il passe pour avoir cinquante mille livres de rentes. Voilà pour le côté physique et l'existence matérielle. C'est un homme d'une instruction et d'une capacité fort ordinaires, d'un esprit léger, bien plus occupé jusqu'ici de plaisirs que d'études. Il est maintenant père de famille, ce qui le rend plus réfléchi et plus sérieux. En somme, c'est aujourd'hui un bon riche, qui emploie sa fortune à soulager les malheureux et à faire travailler les ouvriers. Il aime à rendre service; voilà pour le côté moral. Son

père était un ancien préfet de la Restauration, qui ne l'émancipa qu'à l'époque de son mariage. Son élection a été vivement combattue; M. Rendu, avocat à la cour de cassation, et M. Bontout, maire de l'Ile-Adam, se portaient pour candidats; le premier surtout a obtenu une belle minorité.

GRAMMONT (Le marquis de). — Haute-Saone. — Circ. de Lure.

Rejeton d'une des plus anciennes familles de la noblesse de Franche-Comté, M. le marquis Ferdinand de Grammont est né en 1803. Sa mère était une demoiselle de Noailles; sa sœur est mariée au comte Félix de Mérode, membre actuel du Corps législatif. En 4837, il a succédé, comme député de Lure, à son père, qui, malgré sa naissance, avait adopté les principes du libéralisme. Il n'a pas cessé depuis de faire partie des diverses assemblées qui se sont succédé. Malheureusement, chaque fois qu'il a essayé de monter à la tribune, il a eu peu de succès. Il a les veux de travers, il ferme le droit quand il veut parler, il lève en même temps le nez en l'air d'une façon étrange, et il ne sait ni le commencement, ni le milieu, ni la fin de ce qu'il croit avoir à dire. Voilà le résumé de son talent oratoire; son collègue de la Haute-Saône, M. le comte de Montalembert, parlera pour lui.

GRANIER DE CASSAGNAC (Adolphe). — Gers. — Circ. de Mirande.

Né dans le Gers en 1806, M. Granier de Cassagnac

vint de Toulouse à Paris avec deux de ses camarades de collège : MM. Louis de Maynard et Burat de Gurgy; le premier a été tué en duel à la Martinique, le second est mort d'une maladie de poitrine. Ces trois jeunes gens s'éprirent d'un vif enthousiasme pour le romantisme et d'une profonde admiration pour M. Victor Hugo. Sous le patronage de ce poête, M. Granier fit ses débuts littéraires dans les Débats et la Revue de Paris. Sa critique était ardente et acerbe; M. Bertin s'en effaroucha, et M. Girardin en fit son profit pour la Presse. Quand il crut être assez connu en France et même au delà des mers, il partit pour les Antilles afin de s'y faire nommer délégué; mais les neirs n'aimaient point la couleur de sa politique, et il eût été massacré s'il ne fût revenu en France avec une créole, mademoiselle de Beauvallon, qu'il avait épousée. Il travailla alors au Globe; mais ce journal mourut quelque temps après, et M. Granier fonda l'Époque. La Révolution de février le dégoûta du journalisme tombé dans l'ornière; il voyagea, resta deux ans à la campagne, et ne revint à Paris que pour prendre la rédaction en chef du Pouvoir et pour écrire dans le Constitutionnel. Sa réputation, toute grande qu'elle était, n'avait pas atteint la hauteur de son talent: l'obligation de la signature au bas des articles de journaux le condamna à la célébrité. On sut alors à quelle plume on devait les articles énergiques, bien taillés, bien incisifs, dont s'enorgueillissaient les colonnes du Constitutionnel. Son Histoire du Directoire, publiée en feuilletons, est une peinture aussi vigoureuse que vraie; on ne pourrait lui reprocher qu'une chose, c'est de n'y avoir pas assez sacrifié aux grâces et aux détails du style, pour mieux laisser les faits parler eux-mêmes.

M. Granier de Cassagnac est un homme gros, de taille moyenne et carrée comme MM. Julés Janin et Balzac. Il a la figure ouverte et franche du premier; l'air caustique et spirituel qu'avait le second. Ses cheveux noirs, son teint brun et son accent, trahissent son origine méridionale.

## GUYARD-DELALAIN. - Seine. - 1'e circ.

Augustin-Pierre Guyard, né en 1798, entra au barreau de Paris à l'âge de vingt ans. Après avoir exercé pendant une dizaine d'années la profession d'avocat, il employa sa fortune à fonder un grand établissement industriel dans le département de Maine-et-Loire. Après la Révolution de février, il a été élu capitaine de la première légion de la garde nationale de Paris, et a été blessé, le 25 juin suivant, à l'attaque des barricades de la Bastille où son fils combattait à ses côtés. Dès le 2 décembre dernier, avec ses collègues du comité de révision, il provoqua la première adhésion publique aux actes du prince président, et cette adhésion fut envoyée aux journaux le 4 décembre au moment où la lutte s'engageait dans Paris. Comme industriel, lorsqu'une crise commerciale pesa sur toute la France, en 1848, il ne renvova pas un seul de ses ouvriers, et

se décida à ne pas les abandonner ou à succomber avec eux. Aux élections qui viennent d'avoir lieu, il a obtenu 45,510 voix contre 5,579 données à M. de Tracy, et 3,044 voix à M. Dupont-de-l'Eure.

HALLEZ-CLAPARÈDE (Le comte). — Bas-Rhin. — Circ. de Schelestadt.

Né en 4812, M. le comte Hallez-Claparède est le petit-fils, par sa mère, du général Claparède, et le fils de l'ancien député. Il était avocat stagiaire quand il fut nommé inspecteur général adjoint des prisons du royaume. En 1843, il publia une brochure sur la question pénitentiaire. C'était alors un jeune homme de petite taille, portant des moustaches blondes et une figure tout alsacienne. Son père étant mort en 1844, il se présenta aux élections de Schelestadt pour lui succéder, et il vint s'asseoir à sa place dans les rangs de la majorité conservatrice. Il a débuté à la tribune par un bon discours sur l'organisation du conseil d'État, et s'est occupé de la question des tabacs et des salles d'asile. Écarté de la scène politique par les événements de Février pendant les deux dernières assemblées, il va reprendre son ancien poste au Corps législatif.

HÉBERT (Ernest). - Aisne. - Circ. de Laon.

On a quelquefois confondu cet ancien représentant avec M. Hébert (de l'Eure), ministre de la justice sous Louis-Philippe. M. Hébert (Ernest), né en 1809, était depuis longtemps secrétaire général de la préfecture de l'Aisne lorsque la Révolution de février lui enleva cette position. Il devint, l'année suivante, membre du conseil général de ce même département et représentant à l'Assemblée législative. Comme fonctionnaire, il avait toujours combattu les candidats de l'opposition, de quelque nuance qu'ils fussent. Il ne pouvait oublier de pareils antécédents, et il se montra toujours docile à la majorité de l'Assemblée dissoute au mois de décembre dernier. M. Hébert faisait partie de la commission consultative. Il a été nommé, le 24 mars dernier, questeur du Corps législatif.

HENNOCQUE (Le colonel). — Moselle. — Circ. de Metz.

Le nom du colonel d'artillerie Hennocque a souvent été écrit ainsi : Hénoc, dans les journaux depuis quelque temps. Il a commandé à Lyon, où il s'était lié d'amitié avec M. Edgard Quinet, dont il aimait le talent et dont il aida la nomination à la place de professeur du collège de France. M. le colonel Hennocque, officier de la Légion d'honneur, était, depuis plus de dix ans, directeur des arsenaux de construction à Metz quand il a atteint les limites de la retraite. Il occupera ses loisirs aux travaux du Corps législatif.

HÉRAMBAULT (Roubier d'). — Pas-de-Calais. — Circ. de Boulogne.

Fils d'un honnête cultivateur, M. Roubier d'Hérembault, né en 4797, se fit recevoir avocat avec l'arrièrepensée d'entrer dans la magistrature; mais il ne put obtenir la place de substitut, qu'il avait sollicitée. M. Roubier en concut un vif dépit, et devint un des plus ardents adversaires du gouvernement avant 1830. Tous les loisirs que n'absorbait pas son zèle patriotique, il les consacrait à l'étude de la science de Brillat-Savarin. Les diners politiques lui offraient quelques moyens d'augmenter son savoir et son expérience. Il se présenta, en 1851, aux électeurs de Montreuil, qui lui confièrent leur mandat. Non-seulement il n'en abusa point, mais on l'accusa même de ne pas assez en user. Dégoûté des banquets officiels, il était si peu assidu aux séances de la Chambre, qu'il sentit que c'était pour lui un acte de conscience que de se retirer de la vie politique, et il fut remplacé, en 1846, par M. le duc d'Elchingen, comme député de Montreuil. La Révolution de février a réveillé son appétit politique, et les électeurs du Pas-de-Calais ont été assez indulgents pour lui rendre leur mandat.

HERLINCOURT (Léon d'). — Pas-de-Calais. — Circ. d'Arras.

Peu d'élections ont été aussi vivement disputées que celle de la circonscription d'Arras. Quatre concurrents sérieux étaient engagés dans la lutte, et le premier scrutin ne donna point de résultat. M. Plichon, maire d'Arras, était le candidat du gouvernement; pour simplifier la lutte, il se retira, ainsi que M. le marquis d'Havrincourt. Alors M. Degorge, candidat de la gau-

che, resta en présence de M. d'Herlincourt, celui des candidats du parti de l'ordre qui avait obtenu le plus grand nombre de suffrages. Dès ce moment, l'issue du scrutin n'était plus incertaine : M. d'Herlincourt l'emporta. C'est un riche propriétaire, maire d'Eterpigny, et, depuis plusieurs années, membre du conseil général du département. Il avait fait partie de la législature de 1846-1847.

HOUDETOT (Frédéric-Christophe, comte d'). — Calvados. — Circ. de Bayeux.

Sous la monarchie, M. le comte Frédéric d'Houdetot était membre de la Chambre des pairs, où il avait été appelé, en mars 1819, comme représentant d'une ancienne famille. Son frère, le comte France d'Houdetot, aide de camp de Louis-Philippe et lieutenant général, a été député de Bayeux pendant les dix dernières années de la monarchie de Juillet. On les a souvent pris l'un pour l'autre. Leur aïeule était la célèbre madame d'Houdetot, l'amie de Jean-Jacques.

M. le comte d'Houdetot, né en mai 1778, auditeur au conseil d'État et sous-préfet de Château-Salins en 1806, fat appelé ensuite à la préfecture de Bruxelles, où il organisa une vigoureuse résistance contre les alliés. Louis XVIII lui confia, après les Cent-Jours, l'administration du Calvados. M. d'Houdetot s'opposa avec énergie aux généraux ctrangers qui voulaient frapper le pays de contributions énormes. Arrêté en violation du droit des gens, il allait être conduit prisonnier en

Prusse, lorsque le gouvernement obtint qu'il fût remis en liberté. M. Decazes le fit entrer à la Chambre héréditaire, où il se montra toujours ami sincère de nos institutions et défenseur de nos libertés publiques. Son frère ayant renoncé depuis quatre ans à la vie parlementaire, il s'est présenté aux élections de l'Assemblée législative, et son nom sortit le sixième du scrutin.

HUC (Le baron). - Hérault. - Circ. de Lodève.

Cet infortuné représentant est maltraité avant d'être arrivé à son poste. Les journaux, même les plus officiels, l'appellent: Hue! Craindrait-on qu'il ne sache pas marcher dans la voie du progrès? C'est un honorable banquier de Montpellier qui n'a rien fait jusqu'ici pour exciter un pareil soupçon.

JANVIER DE LA MOTTE (Élie). — Tarn-et-Garonne. — Circ. de Montauban.

Fils d'un président de chambre de la cour royale d'Angers, et frère d'Eugène Janvier, ancien représentant du Tarn-et-Garonne et conseiller d'Etat, il était, avant 1848, conseiller à la cour où siégeait son père et où il avait été nommé par son influence. L'incompatibilité entre les fonctions de conseiller d'Etat et de représentant ayant obligé M. Eugène Janvier à renoncer à se porter candidat aux élections du Corps législatif, son frère a recueilli son mandat. M. Elie Janvier, étranger au département, n'y a été élu que grâce à l'appui du gouvernement et du nom qu'y avait

laissé son frère. Pour se distinguer de lui, il se fait appeler de La Motte.

JOLLIVET-CASTELOT. - Morbihan. - Circ. de Vannes.

M. Jollivet est un propriétaire de Vannes qui a ajouté à son nom celui de sa famille maternelle pour se distinguer d'autres personnes du même nom, notamment du notaire, son parent, qui a été élu sous la monarchie membre du conseil général du Morbihan. Candidat accepté par le gouvernement à cause de la modération de ses principes politiques, si jamais il se permet quelques velléités d'opposition, elles ne seront ni violentes ni redoutables.

JONAGE (Yon, comte de). — Ain. — Circ. de Gex et Nantua.

On avait pensé d'abord présenter pour candidat du gouvernement M. Jules de la Guette-Mornay, fils de l'ancien député de ce nom, qui siégea pendant les Cent-Jours, et qui, en 1827, revint s'asseoir sur les bancs du centre gauche, comme libéral et napoléoniste. De tels souvenirs rendaient le succès incertain dans un pays encore tout chaud de socialisme. On a adopté alors la candidature de M. le comte de Jonage, dont le nom, nouveau en politique, devait susciter moins de répulsion. C'est un homme âgé de trentecinq ans environ, riche, maire de la commune de Saint-Sorlin, et, depuis plus de dix ans, membre du conseil général. Sa famille est originaire de Lyon, où

elle a été anoblie par l'échevinage. Il est lui-même gendre de M. Lebeuf, banquier et sénateur. Si vous n'avez pas encore deviné ses opinions, consultez la biographie de son beau-père. (Voyez page 61.)

JOUVENEL (Baron de). - Corrèze. - Circ. de Brives. Le candidat recommandé aux électeurs de la circonscription par les circulaires du préfet de la Corrèze, c'était M. Marbeau, qui a attaché à son nom une célébrité bien honorable par la fondation des établissements si utiles connus sous le nom de crèche. M. de Jouvenel, l'ancien député de 1846, le fondateur du Jardin-d'Hiver et de plusieurs autres malheureuses entreprises industrielles, a posé lui-même, de son côté, sa propre candidature. En vain le journal du département s'est élevé, dans des articles signés Mermet, contre cette rivalité électorale. M. de Jouvenel l'a emporté, et nous en sommes à regretter M. Marbeau, dont le zèle est si philanthropique, et dont la candidature a déjà échoué plusieurs fois à Paris dans le 1er arrondissement.

JUBINAL (Achille). — Hautes-Pyrénées. — Circ. de Bagnères.

Né à Paris le 24 octobre 4840, Michel-Louis-Achille Jubinal est originaire du Bigorre, où son cousin était procureur du roi près le tribunal de Tarbes. Au sortir du collége, il suivit les cours de l'Ecole des chartes et publia des fabliaux et d'autres poésies des trouvères. Il a collaboré ensuite à une foule de revues littéraires

et scientifiques. Peu d'hommes ont plus écrit que lui, mais aussi peu d'écrivains laisseront moins de traces de leurs travaux. La collection des anciennes tapis eries de France est le plus sérieux de ses ouvrages. M. Jubinal est néanmoins membre du comité de la Société des gens de lettres, pensionné du gouvernement, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre d'Isabelle la Catholique. Il avait été nommé professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, mais il donna sa démission après la Révolution de février pour rester à Paris et se consacrer à la carrière politique. Il présida le club de l'Egalité au Salon de Mars, mais il ne tarda pas à revenir de sa première effervescence, et il se rapprocha du parti modéré. C'est à ce titre et comme candidat du gouvernement qu'il s'est présenté aux électeurs de Bagnères, qui lui ont confié leur mandat.

KERDREL (Audren de). - Ille-et-Vilaine. - Circ. de Fougères.

Au milieu de tant de noms obscurs, on est bien aise de rencontrer quelques amis de connaissance et de reprendre haleine en leur compagnie. M. Vincent-Paul-Marie-Casimir Audren de Kerdrel est né le 28 septembre 1815 à Lorient, où son père et son aïeul maternel étaient magistrats municipaux et où sa famille, d'ancienne noblesse, jouissait d'une haute considération. Il sortit en 1842 de l'Ecole des chartes, dont il est aujourd'hui président, pour retourner en Bretagne prendre la direction du journal légitimiste de Rennes. Ses

goûts, sa fortune et sa position l'attachent invinciblement au parti de l'ordre et de la religion; mais avant tout il veut rester indépendant. Sa conduite à la Constituante et à la Législative fut toujours franche et énergique. Aux dernières élections, il s'est présenté sans l'appui du gouvernement, et sa candidature l'a emporté sur celle de M. Bertin, son concurrent.

KERGORLAY (Hervé, comte de). — Manche. — Circ. de Saint-Lô.

Issu d'une des plus anciennes familles de la noblesse de Bretagne, M. le comte de Kergorlay, dégoûté de la politique par nos déplorables révolutions, s'est établi dans le département de la Manche, et il a fondé, à Canisy, une ferme modèle que dirige un élève de Grignon. Agronome distingué et philanthrope, il fait partie du conseil général des hospices de Paris, et a été nommé officier de la Légion d'honneur.

KER VEGUEN (Le Coat de). — Var. — Circ. de Toulon.

La famille Kerveguen, d'origine bretonne, a fourni à la marine beaucoup d'officiers de distinction. L'un d'eux, dont est issu le député actuel, ayant été appelé par ses fonctions dans les ports de la Méditerranée, fixa sa résidence à Toulon. M. de Kerveguen est associé de la maison Vandermarcq.

KOENIGSWARTER (Maximilien).—Seine.—8° circ. Étranger de naissance, mais naturalisé Français en vertu du décret du gouvernement provisoire, M. Maximilien Konigswarter est venu, avec son frère, fonder, il y a une vingtaine d'années, une maison de banque à Paris. Leurs affaires prospéraient, ils songeaient à réaliser une assez belle fortune, lorsque la Révolution de février, en donnant à M. Maximilien la qualité de Français, lui soufila aussi l'esprit d'ambition. Il voulut devenir un homme politique, et fut le banquier créateur d'une souscription nationale en faveur du président de la République. Il avait plus écouté en cette circonstance le désir de prouver son dévouement que les convenances et l'opportunité. On le désapprouva, et la souscription resta en projet. Il a, l'an dernier, liquidé sa maison, et s'est présenté aux électeurs comme décidé à se consacrer tout entier aux affaires publiques. Il a eu 45,458 voix, contre 5,555 données à M. de Lastevrie.

LACAVE. - Loiret. - Circ. d'Orléans.

Cet ex-représentant du Loiret à l'Assemblée législative est un ancien ingénieur des ponts et chaussées qui, comme tel, a toujours fait preuve envers le pouvoir d'une grande docilité. Maire d'Orléans sous la Restauration, il se rallia à la branche cadette, et de légitimiste il devint conservateur. Quand il brigua, il y a trois ans, les suffrages des électeurs, il se posa en républicain modéré, mais sincère. Son vieux dévouement pour la politique de M. Guizot devait lui permettre de s'entendre avec M. Odilon Barrot; ce fut, en effet, pendant les deux premières années, un de ses soldats; mais, à la dernière session, il resta attaché au pouvoir.

LADOUCETTE (Eugène, baron de). - Ardennes. - Circ. de Rethel.

L'Assemblée législative possédait déjà un représentant de ce nom : c'était M. Charles de Ladoucette, que les suffrages des électeurs de la Moselle y avaient envoyé. Aujourd'hui il est sénateur. M. Eugène de Ladoucette, son frère, fils d'un préfet de l'Empire, qui siégeait avant 1848 sur les bancs de l'opposition, s'est présenté comme candidat dans les Ardennes, où il avait été lui-même sous-préfet de Vouziers. Les souvenirs de son administration bienveillante et l'appui du gouvernement ont fait réussir son élection presque sans obstacle. M. de Ladoucette a préféré ainsi aux fonctions rémunérées l'honneur de représenter son pays ; il a renoncé à la carrière administrative en quittant la sous-préfecture de Saint-Étienne, échelon d'un avancement certain, pour se présenter devant les comices électoraux. Candidat à Vouziers, il y a plusieurs années, il n'avait été vaincu qu'avec effort et par nne majorité d'une voix. M. de Ladoncette, originaire de la Moselle, a resserré depuis plusieurs années les liens qui l'attachaient aux Ardennes en devenant propriétaire dans ce pays d'adoption.

LAFFITE. — Lot-et-Garonne. — Circ. de Nérac. M. Charles Laffite était, avant février 1848, procureur du roi à Nérac. Il devait avoir peu de sympathie pour la République, dont l'avénement avait été le signal de sa révocation. Aussi a-t-il accueilli avec enthousiasme le nouvel ordre de choses, et s'est-il mis à la disposition des électeurs, comme partisan dévoué du pouvoir. Il ne désire plus que sa propre réinstallation dans la magistrature. On ne doit pas confondre le député actuel du Lot-et-Garonne avec M. Charles Lassitte, banquier de Paris et ancien député de l'Eure, dont le nom ne s'écrit pas de même.

## LAFON DE CAIX. - Lot. - Circ. de Cahors.

Le département du Lot a déjà possédé un député du nom de Caïx, ancien inspecteur de l'Université, et un représentant nommé Lafond, médecin; mais le nouveau membre du Corps législatif n'a rien de commun avec eux que les noms. M. Lafon de Caïx, neveu du roi Murat par sa femme, est né en 4784. Il entra comme auditeur an conseil d'État en 1886, et fot envoyé à Berlin, où il remplit les fonctions d'intendant jusqu'au mois de décembre de l'année suivante. Le 4er janvier 4808, il recut l'ordre de se rendre en Portugal, et il v exerca pendant un an les mêmes fonctions qu'en Prusse. M. Lafon de Caïx fut ensuite rappelé en Allemagne, où il resta jusqu'en avril 1815, en qualité de membre du mogertiat du Rhin. L'empereur le manda alors au quartier général de la grande armée, et lui confia l'intendance de Glogau en Silésie. Après la capitulation de la garnison de cette ville, M. Lason rentra dans ses foyers, où il resta éloigné des affaires et sidèle à ses convictions politiques jusqu'en 1850. Secrétaire général de la présecture du Lot, puis membre du conseil général de ce département, il sut nommé sous-préset à Castres, en 1855; préset du Tarn en 1844, et officier de la Légion d'honneur l'aunée suivante; il était chevalier depuis 1815. Il a été admis à faire valoir ses droits à la retraite en janvier 1847. Son dévouement au nom de l'empereur et à la cause du président de la République l'ontarraché de nouveau à la vie calme et douce qu'il s'était éréée aux environs de Montcuq, son pays natal, dont il est aujourd'hui le représentant.

LA GRANGE (Le comte de). — Gers. — Circ. de Condom.

Il ne faut pas confondre le député du Gers avec M. le marquis de la Grange, représentant de la Gironde, et encore moins avec l'ex-montagnard. M. le comte Frédéric de la Grange est fils du général de division, comte de l'Empire; sa mère était tante du marquis de Talhouet, député de la Sarthe. Ses sœurs ont épousé MM. les ducs d'Istrie et de Cadore; gendre lui-même d'un prince de Chimay, il est resté veuf au bout de quelques mois. Aux élections générales de 1849, M. Lacave-Laplagne, ancien ministre des finances de Louis-Philippe, nommé représentant du Gers, mourut le lendemain du vote, et on lui donna pour successeur M. le comte de la Grange. Sa naissance, sa parenté, sa fortune et ses sentiments héréditaires nous dis-

pensent de dire qu'il appartenait au parti de l'ordre.

LAGRANGE (Le baron de). — Nord. — Circ. d'Hazebrouck.

C'est un ancien officier supérieur d'artillerie, qui vivait depuis plusieurs années dans la retraite, et chez lequel le nom de Napoléon est venu ranimer de glorieux souvenirs. Doit-on ajouter que c'était le candidat du gouvernement? Il y avait à l'Assemblée législative M. le marquis de la Grange, représentant de la Gironde; il ne faut pas les confondre.

LA GUÉRONNIÈRE (Arthur de). — Cantal. — Circ. de Murat.

C'est le neveu de M. de la Guéronnière, qui servait en qualité d'aide de camp de M. de la Rochejacquelein, et qui reçut dans ses bras le noble marquis blessé à mort. M. Arthur de la Guéronnière, né en 1820, fit, il y a douze ans, ses débuts littéraires dans l'Avenir national, journal légitimiste de Limoges, fondé et rédigé par son frère. La vivacité de ses sentiments et l'exaltation de son caractère se laissèrent séduire par les fantômes politiques de MM. de Lamartine et de Chateaubriand. Il alla fonder à Clermont un journal, dont le programme était un mélange des idées brillantes de ces deux personnages. En février 1848, M. de la Guéronnière fut nommé commissaire de la République dans la Corrèze; mais il préféra accourir à Paris auprès de M. de Lamartine, ministre des affaires

étrangères, qui le nomma chef de son cabinet. Lorsque M. de Lamartine rendit le portefeuille, son lieutenant fonda le Bien public, journal qui ne vécut que six mois et coûta beaucoup d'argent. L'Ère nouvelle, dont M. de la Guéronuière fut le rédacteur en chef, n'eut pas un meilleur sort, et M. de Girardin ouvrit les colonnes de la Presse au jeune journaliste, qui devint un des écrivains les plus distingués de cette feuille. Les Portraits politiques qu'il a publiés lui ont aequis une juste renommée d'écrivain de talent. Comme député et homme politique, il aura sans doute conservé quelque chose de l'école des brillants rêveurs à laquelle il appartenait. C'est son frère qui a collaboré, il y a dix ans, à un organe légitimiste, intitulé: l'Europe monarchique.

LAHAICHOIS (Le Mélorel de). — Morbihan. — Circ. de Lorient.

C'était un avocat du barreau de Lorient, dont la renommée n'avait guère dépassé l'enceinte du Palais de Justice, lorsque la Révolution de février l'a tiré de son obscurité. Lui qui n'avait jamais été même membre du conseil de son arrondissement ou maire de la plus pauvre commune de Bretagne, s'est réveillé, un matin, membre du conseil général et premier magistrat de la municipalité de Lorient.

LANGLAIS (Jacques). - Sarthe. - Circ. de Mamers.

Né à Mamers le 7 février 1810, M. Langlais, ex-

représentant, se destina d'abord à l'état ecclésiastique. Bientôt il changea de vocation et quitta le séminaire pour le barreau. Ses loisirs étaient trop nombreux, il devint un des rédacteurs de la Presse. Tour à tour légitimiste, constitutionnel, républicain, M. Langlais paraît s'être enfin rallié au pouvoir actuel. Si c'est un avocat peu remarquable par ses talents oratoires, il l'e t encore moins par les agréments de sa figure. Originaire du pays manceau, il a resserré ses liens avec cette province en y épousant une jeune femme. Cette circonstance a favorisé son élection.

## LANQUETIN. - Seine. - 7° circ.

Originaire de la Franche-Comté, M. Lanquetin, né en 1795, entra au service militaire et fit les trois dernières campagnes de l'Empire. En 1815, il quitta les galons de caporal pour embrasser la carrière commerciale et fonder à Bercy une maison de commission de vins et eaux-de-vie. Par son activité et par son intelligence des affaires, il donna un grand développement à son négoce, et fut appelé à l'honneur de siéger à la chambre du commerce, au conseil municipal de Paris et au conseil général de la Seine. Le zèle et l'expérience dont il a donné des preuves dans les travaux des commissions l'ont fait plusieurs fois élire président de ces conseils. Dans sa profession de foi, il s'est hautement prononcé pour une autorité forte et digne de respect. Il a obtenu 14,386 voix contre 7,501, données à M. Eugène Sue.

LARABIT. - Yonne. - Circ. d'Auxerre.

Ancien capitaine du génie, sorti de l'École polytechnique, M. Larabit, né en 1792, avait suivi Napoléon à l'îte d'Elbe. Il n'a pas cessé depuis 1851 d'être un des représentants du département de l'Yonne. Sous Louis-Philippe, il siégeait à l'extrême gauche, se faisait remarquer par son exactitude militaire aux séances publiques et par son zèle au sein des commissions. Queiquefois il abordait la tribune, mais son organe impétueux, sa parole saccadée et diffuse, servaient mal son patriotisme. A l'Assemblée constituante, il se rangea parmi les républicains modérés, et, en juin 1848, il a été fait prisonnier au faubourg Saint-Antoine, où il allait porter des paroles de paix aux insurgés.

LA TOUR (Gustave de). — Côtes-du-Nord. — Circ. de Lannion.

De la franchise, du courage, de nobles sentiments, voilà ce qui caractérise M. de La Tour. Aussi, malgré ses allures indépendantes, sa candidature a été soute-nue par le gouvernement. Elle eût d'ailleurs passé sans cela; ne vaut-il pas mieux faire contre fortune bon cœur? M. Gustave de La Tour, né en 4809, est un légitimiste très-pur; il a été compromis dans les troubles de la Vendée en 4852. Obligé de passer en Allemagne, il prit du service en Hongrie, et rentra en France avec les épaulettes de capitaine. Il rédige à Saint-Brieuc le journal la Bretagne, organe du pouvoir actuel.

LA TOUR-MAUBOURG (FAY de). - Haute-Loire. - Circ. du Puy.

Il serait dificile de rencontrer dans nos annales modernes une famille dont le nom soit plus illustre et plus riche de souvenirs. Elle a compté parmi ses rejetons, de 1815 à 1848, cinq pairs de France, à la tête desquels on peut placer en première ligne le général la Tour-Maubourg, ministre de la guerre de Louis XVIII, gouverneur des Invalides, démissionnaire en 1850, mort il y a deux ans, chargé d'ans et criblé de blessures. On le connaissait sous le nom glorieux de la Jambe-de-Bois. Pour être appelé à des destinées moins belliqueuses, M. le marquis Fay de la Tour-Maubourg, son neveu, député du Puy, n'en a pas moins à rendre au pays de précieux services. C'est un officier supérieur, qui a quitté le service en 1848.

LE COMTE (Eugène). — Yonne. — Circ. de Tonnerre et d'Avallon.

Il est connu généralement sous le nom de Le Comte (de l'Yonne), pour le distinguer de M. Louis Leconte (des Côtes-du-Nord), aussi réélu membre du Corps législatif. Né en 4805, M. Eugène le Comte se destinait au barreau ou à la magistrature, mais il s'est livré plus tard avec deux de ses frères à l'industrie des transports. Il a rendu de grands services à la cause de l'ordre dans la garde nationale, où il a été élu deux fois lieutenant-colonel de la légion de cavalerie. Au mois de juillet dernier, il donna sa démission de ce

grade, qu'il regardait comme incompatible avec le mandat de représentant; mais, sur les instances du général Perrot, il la retira, et, à cette occasion, M. le président de la République le nomma officier de la Légion d'honneur. Depuis la dissolution de la garde nationale, M. le Comte a persisté dans sa résolution de n'en plus faire partie, pour se consacrer tout entier à ses fonctions législatives, dans lesquelles il a déjà fait preuve d'intelligence et de fermeté. Il a été membre de plus de trente commissions, notamment de celles relatives à l'initiative parlementaire, à diverses lois de finances, et à la loi de la garde nationale, dont la discussion préparatoire a duré près de six mois. Son élection pour l'Assemblée législative, en 1849, a eu lieu dans les circonstances les plus flatteuses; car, sur plus de vingt-cing candidats sérieux, il a été élu le second des huit représentants de l'Yonne avec un nombre de voix considérable. M. Larabit, nommé le premier, représentait le département depuis vingt-cinq ans. Au dernier scrutin, sa réélection vient d'avoir un succès encore plus brillant, car, quoiqu'il se trouvât en concurrence avec M. Raudot, membre du conseil général de l'Yonne et des deux précédentes assemblées, il a abtenu 26,574 voix sur 28,476 volants, et 47 communes lui ont donné l'unanimité des suffrages exprimés.

JEGONTE (Louis). — Côtes-du-Nord. — Circ. de Dinan.

Sous la monarchie née des barricades, M. Leconte-

était banquier à Dinan; c'était, en outre, un conservateur très-pur, un chaleureux apôtre du juste-milieu. En récompense de sentiments si louables, on le fit maire de Dinan et chevalier de la Légion d'honneur. Cela se passait vers l'an 1842. La République est venue; M. Leconte a mis quinze mois pour faire son bagage politique; puis il s'est présenté aux électeurs, et il a été envoyé par eux à l'Assemblée législative. Le doctrinaire de la veille, le républicain du lendemain, s'est transformé en candidat du gouvernement présidentiel. Vienne.... un autre régime, cela ira encore à son tempérament. M. Rioust de Largentaye lui avait été donné pour concurrent par l'opposition, mais cette candidature n'a été que mollement soutenue.

LÉDIER. — Seine Inférieure. — Circ. de Dieppe.
C'est un riche propriétaire qui habite la ville de Rouen, et qui, depuis plusieurs années, était membre du conseil général de la Seine-Inférieure. M. Lemoyne d'Aubermesnil, ex-représentant, se porta d'abord en concurrence avec lui; mais la candidature de M. Lédier étant appuyée par le gouvernement, son adversaire a quitté la lice : il n'y a plus eu ni péril ni gloire.

LEFÉBURE (Eugène). — Haut-Rhin. — Girc. d'Altkirch.

Il y a peu de noms moins alsaciens et moins répandus que celui de M. Lefébure. C'est peut-être là qu'il faut chercher la cause de l'adoption de sa candidature. Qui nommerons-nous? disait-on; M. Lefébure. C'est un honorable négociant. — C'est un riche propriétaire. — C'est un bon agronome. — C'est un habile manufacturier. L'élection a eu lieu; beaucoup se demandent encore: — Mais pour qui avons-nous donc voté? Si le nom fait beaucoup à la chose, au moins Lefébure est plus doux que Kœchlin, Pfleiger et Heeckeren. C'est un fabricant de calicots d'Orbey.

LEFEBVRE-HERMANT.— Pas-de-Calais.— Circ. de Saint-Omer.

Dans le conseil général du Pas-de-Calais, il y avait, en 1846, trois Lefebvre: M. Lefebvre-Dupré, président du tribunal de Béthune; M. Lefebvre-Hardouin, négociant d'Arras, et M. Lefebvre, ancien notaire de Saint-Omer. Ce dernier fut élu député comme candidat conservateur opposé à M. Dekeyser. Il prit alors le surnom d'Hermant, pour se distinguer de ses homonymes, et vint siéger au centre. Ce sont là les deux grands actes de son ancienne vie politique. Il reparaît après quatre ans d'absence. Attendons.

LEGORREC (Claude-Jean-Marie). - Côtes-du-Nord. - Circ. de Guingamp.

Si l'on veut connaître l'importance que les électeurs attachent à être représentés dans la Chambre, on n'a qu'à consulter les états de services parlementaires de M. Legorrec; les voici. M. Sauveur-Lachapelle, qu'un ruban et une place de consul avaient livré au ministère du 45 avril, se rendit à son poste diplomatique, et laissa un siége vacant au palais Bourbon. M. Legor-

rec se présenta sur les rangs, et fut accepté par les électeurs : mais il se contenta de faire marquer sa place à la gauche, non loin de M. Dupont (de l'Eure), sans jamais assister aux débats. Un jour les huissiers de la Chambre, dit un historiographe, aperçurent une figure totalement inconnue. « Savez-vous quel est cet étranger? » se demandèrent-ils en chœur les uns aux autres. Pas un ne répondit. A force a'informations, ils apprirent enfin que c'était M. Legorrec, le maire de Guingamp, qui avait eu la fantaisie d'assister à une séance de la Chambre. En tout cas, le procédé lui a réussi, car, depuis treize ans, il a fait partie, sans interruption, de toutes nos législatures. Depuis la Révolution de février, il semble mieux comprendre les devoirs de ses fonctions, et fait des apparitions à l'assemblée. Mais quel est donc ce M. Legorrec? C'est un Breton, comme l'indique la terminaison ec : c'est un avocat, né à Saint-Brieuc en 1800. Il était carbonaro sous la Restauration, de l'opposition dynastique sous Louis-Philippe; il a voté à la Constituante avec les républicains modérés, à l'Assemblée législative avec les réactionnaires. Candidat du gouvernement, aurait-il enfin fixé sa direction politique?

LEGRAND (Pierre). — Nord. — 4<sup>re</sup> circ. de Lille. M. Pierre Legrand! Voilà un nom qui grandit un homme de six pieds. C'était depuis plusieurs années un conseiller de préfecture dont le nom était peu connu, lorsque les événements de Février le mirent en

évidence. Il devint assez ardent républicain de la veille, et même, dit-on, légèrement socialiste. Aux dernières élections, il fut adopté pour candidat par le parti démocratique. Ses concurrents étaient M. Kolb-Bernard, légitimiste, et M. Richebé, appuyé par le gouvernement. Le scrutin, faute de majorité suffisante, ne produisit aucun résultat. M. Kolb-Bernard retira sa candidature; des électeurs s'abstinrent ou reportèrent leurs suffrages sur M. Legrand, qui a obtenu 15,508 voix contre 14,779, données à M. Richebé.

LÉLUT (Francisque). — Haute-Saône. — Circ. de Grav.

L'Assemblée constituante a été l'aréopage de la médecine. On y comptait les Recurt, les Trélat, les Buchez; la plupart ont disparu; M. Lélut nous est resté. Né en 4804, il embrassa la carrière médicale, et fut nommé, par l'influence de son ami et son coreligionnaire politique Trélat, médecin de la Salpêtrière. C'est aujourd'hui un membre de l'Académie des sciences qui s'est occupé surtout de l'étude des maladies mentales. Sa spécialité le fit paraître utile pour une assemblée politique aux yeux des électeurs de la Haute-Saône, ses compatriotes, qui, aux trois dernières élections, lui ont confié leur mandat.

LEMAIRE (Philippe). — Nord. — Circ. de Valenciennes.

Statuaire de mérite, membre de l'Institut, M. Lemaire, n'a d'autre ambition que celle de l'artiste, de conquérir de la gloire par ses œuvres. Il n'est entré dans la lutte électorale qu'afin d'éviter les périls d'un échec à M. Cucheval Clarigny, qui s'était porté de lui-même candidat à la représentation de son pays natal, sans s'assurer d'avance du nombre des abonnés du Constitutionnel dans la circonscription de Valenciennes.

LEMAIRE. - Oise. - Circ. de Compiègne.

Lorsque M. le maréchal Gérard fut nommé pair de France en 1852, les électeurs de Senlis lui choisirent pour successeur M. Lemaire, maître de poste, maire de Nanteuil, membre du conseil général de l'Oise. Ils lui ont toujours, depuis cette époque, renouvelé leur mandat, excepté aux élections de la Constituante, où il s'abstint de se présenter. M. Lemaire est un homme juste, obligeant et affable, toujours empressé d'appuyer, auprès de l'administration, les demandes légitimes de ses commettants. Sans ètre orateur, il s'est rendu trèsutile dans les commissions par son expérience et ses connaissances spéciales.

LEMERCIER (Le vicomte). — Charente. — Circ. de Cognac et Barbezieux.

M. le vicomte Jean-Baptiste Lemercier, né en 1789, ancien colonel, est le frère du sénateur actuel. Après avoir servi dans la marine française et avoir combattu à la Hogue et à Trafalgar, il échangea, en 1809, le grade d'enseigne de vaisseau contre une lieutenance dans un régiment de dragons. Il fit les campagnes de

Wagram, d'Espagne et de France, fut criblé de blessures et ne quitta le service qu'avec les épaulettes de colonel. M. Lemercier, rentré dans ses foyers, fut élu, par ses concitoyens, membre du conseil général de la Charente-Inférieure, et devint maire de Saintes. Ce vénérable débris de nos armées de terre et de mer, nommé député de Cognac en 1842, se montra dévoué à la politique conservatrice et vota l'indemnité Pritchard. Il était alors fatigué des luttes et des combats. Six ans de repos et des circonstances toutes différentes auront rendu sans doute à son caractère plus d'énergie et de volonté personnelle. Il est gendre du maréchal Jourdan, comte de l'Empire et pair de France, mort en 1855.

LEMERCIER (Anatole). — Charente-Inférieure. — Circ. de Saint-Jean d'Angely.

Le baron Anatole Lemercier, né en 1822, est le fils du vicomte Lemercier, député actuel de la Charente. Malgré sa jeunesse, il est membre du conseil général de son département, et il a été attaché à l'ambassade de France à Lisbonne. Il a pris, il y a deux aus, le titre de baron à la mort de son grand-père, le comte Lemercier. Le maréchal Jourdan était son aïeul maternel. Ce sera un des plus jeunes membres du Corps législatif.

LEPELLETIER D'AULNAY (Octave). — Nièvre. — Circ. de Clamecy.

Ce nom est dejà connu dans les annales parlementaires. Le baron Lepelletier d'Aulnay, membre du conseil général de Seine-et-Oise et représentant à l'Assemblée législative, avait été vice-président de la Chambre des députés de 1845 à 1848. M. Octave Lepelletier d'Aulnay, son neveu, ancien maître des requêtes au conseil d'État, est le plus jeune des trois fils du comte Hector Lepelletier, qui a longtemps présidé le conseil général de la Nièvre. Son élection a été soutenue par le gouvernement et par la mémoire de son père.

LEQUIEN. — Pas-de-Calais. — Circ. de Béthune. Après avoir exercé quelque temps la profession d'avocat, M. Lequien fut nommé sous-préfet de Béthune, fonctions qu'il exerça pendant les huit dernières années du règne de Louis-Philippe. Il a été poussé à l'Assemblée législative par le comité napoléonien. C'est enfin un homme dévoué au prince président de la République.

LEROUX (Alfred). — Vendée. — Circ. de Fontenay-le-Comte.

Riche propriétaire plus connu à Paris que dans la circonscription qui vient de l'élire. Il débute dans la carrière politique; mais sa position de fortune et ses principes dévoués au gouvernement sont déjà connus. Sa candidature a été vivement combattue par le parti légitimiste.

LEROY-BEAULIEU. — Calvados. — Circ. de Lisieux.

Les électeurs du Calvados ne pouvaient se consoler de la perte de M. Guizot; ils avaient envoyé à l'Assemblée constituante M. Rocherullé des Longrais, maire de Vire où l'on doit aller chercher, dit-on, l'étymologie du mot vaudeville ou vaudevire; un nouveau malheur vint les accabler. Le brave officier municipal mourut, et, comme adoucissement à tant de maux, les socialistes, qui promenaient partout la malheureuse candidature de M. Dupont (de l'Eure), s'imaginèrent de vouloir l'implanter dans le Calvados. Ils réussirent... à faire triompher l'élection de M. Leroy-Beaulieu, qui obtint plus de 52,000 voix contre 45,000 données à son concurrent. Le nouveau représentant vint siéger à l'Assemblée législative sur les bancs du parti conservateur. M. Leroy-Beaulieu, né dans les environs de Lisieux, en 1797, est un ancien préfet, qui préparait jadis l'élection de M. Guizot.

LESPÉRUT (Le baron). — Haute-Marne. — Circ. de Vassy.

Cet ex-représentant est fils d'un ancien officier supérieur de l'Empire, qui reçut le titre de baron. M. Lespérut, né en 1819, est un jeune homme élégant, auquel une fortune considérable permet de satisfaire son goût pour les plaisirs et ouvre toutes les portes du grand monde. Le comité napoléonien avait fait triompher sa candidature en 1849; le succès ne pouvait être douteux en 1852.

LEVAVASSEUR (Charles). — Seine-Inférieure.—

1re circ. de Rouen.

Riche armateur de Dieppe, maire de Sainte-Gene-

viève, membre du conseil général, né en 4802, M. Levavasseur fut élu député en 1843; mais à la dernière législature de la monarchie il fut remplacé par M. Roulland, candidat conservateur et procureur général à Douai. On connaît l'histoire du port de Dieppe, dont il devait faire un rival du Havre. Après Février, les électeurs lui rendirent le mandat législatif. Il a quelquefois pris la parole dans des questions de chemin de fer, de marine et de douane; mais, s'il est riche comme on le dit, il est vraiment plus riche qu'éloquent. A la tribune il se plisse le front comme un père irrité qui gronde ses enfants. De sa place, il parlera peut-être avec plus de calme.

LOUIS-BAZILE. — Côte-d'Or. — Circ. de Châtillon.

M. Louis-Bazile, que l'on appelle quelquefois à tort M. Bazile (Louis), né en 4785, est un maître de forges de Châtillon-sur-Seine, qui débuta dans la carrière parlementaire en 4827, et vint s'asseoir sur les bancs de la gauche. Il avait alors été déjà décoré de l'ordre de la Légion d'honneur en récompense des services qu'il avait rendus à l'industrie métallurgique. Quelques années après la Révolution de juillet il abandonna les fonctions législatives, et son héritage politique fut re ueilti par M. Petot, autre maître de forges de Châtillon, dont le nom autant que les allures et les mauvaises plaisanteries égayaient ses collègues du centre. M. Nisard lui fut ensuite substitué jusqu'en 4848. M. Louis-Bazile, cé-

dant aux devoirs qu'imposent les circonstances, vient de reprendre son mandat. C'est le beau-père de M. de Maupas, député de l'Aube au Corps législatif.

LOUVET. - Maine-et-Loire. - Circ. de Saumur.

La maison Louvet et Trouillard, de Saumur, est connue par ses importantes affaires de banque. Son chef, né en 4806 d'une famille de petits commerçants, a fait lui-même sa fortune. On le destinait au barreau, mais il quitta l'Ecole de droit pour entrer dans la finance. M. Louvet, élu membre de la Constituante et de la Législative, est aujourd'hui tout à la fois membre du conseil général, maire et banquier de Saumur.

MARRAST (François). — Landes. — Circ. de Montde-Marsan.

On a souvent pris M. François Marrast pour le frère du fameux marquis de la République, avec lequel il n'a rien de commun que le nom. Le député des Landes, né à Bayonne en 4800, entra au service de France et avait le grade de sous-lieutenant lorsque, entraîné par son caractère aventureux, il alla en Amérique combattre dans les rangs de ceux qui avaient secoué le joug de la domination espagnole. A son retour, il se livra à des travaux d'exploitation et d'agriculture, et il eut à soutenir un long et pénible procès contre l'obstination et l'esprit de parti de deux membres du tribunal d'Orthez. M. Marrast a siégé dans les deux Assemblées précédentes. C'est un homme gros, courtaud, orateur de campagne, et jouant le rôle d'important

dans son pays. Il était du 40° arrondissement; mais il se tint prudemment à l'écart.

MASSABIAU. — Haute-Garonne. — Circ. de Muret. L'éternel M. Charles de Rémusat, ministre de Louis-Philippe, petit-fils de Lafayette, neveu de Casimir Périer, avait, depuis 1850, le monopole de la représentation des bons habitants de Muret. Enfin, ils viennent de secouer le joug, et l'ancien bourg-pourri de M. de Rémusat a fait acte d'indépendance. Il a nommé M. Massabiau. Demandez qui il est à ses électeurs, ils vous répondront: C'est celui dont le nom était sur les affiches. Demandez-leur pourquoi ils ont voté pour lui: C'est que son nom était sur les affiches.

MAUPAS (père). — Aube. — Circ. de Bar-sur-Aube. M. Maupas, né en 1796, député de l'Aube au Corps législatif, est le père du ministre de la police. Il appartient à une famille de riches propriétaires de Bar-sur-Aube, qui avaient, au siècle dernier, la particule nobiliaire, et dont les membres prenaient quelquefois le titre de chevalier. Son père était conseiller au Châtelet. Dans les dernières années de la monarchie, M. de Maupas, membre du conseil d'arrondissement de Barsur-Aube, s'occupait d'exploitation de bois et de commerce. Depuis deux ans il est membre du conseil général de son département. On dit qu'il ne votera pas contre le ministère actuel; nous sommes tout porté à le croire. M. de Maupas s'est remarié il y a quelques années avec mademoiselle Louis-Bazile, fille du député

actuel de la Côte-d'Or. De mauvais plaisants, confondant Bar-sur-Aube avec Bar sur-Seine, disaient que M. de Maupas était appelé à représenter le pays en déconfiture.

MERCIER (Le baron). — Orne. — Circ. d'Alençon. Ce sera l'un des doyens du Corps législatif. Né en 1776, M. Mercier, négociant, manufacturier et président du tribunal de commerce d'Alençon, fut créé baron de l'Empire. Il a été élu trois fois député sous la Restauration, et siégea à l'extrême gauche. Il vota en 1830 avec les 221. Il s'était rallié à la politique de Louis-Philippe, mais un échec électoral, en 1834, le rejeta sur les bancs de l'opposition quand il rentra deux ans après à la Chambre. Il n'avait pas reparu au palais Bourbon depuis la Révolution de février. C'est un homme d'opposition par caractère; quand il montait à la tribune, il semblait toujours irrité, et la blancheur de ses cheveux rendait plus apparente la rougeur de ses traits.

MERCIER (Théodore). — Mayenne. — Circ. de Mayenne.

Fils du député actuel de l'Orne, et petit-fils par sa mère de M. Roul, ancien député de Bordeaux, le mandataire des électeurs de la Mayenne est né en 4804. Il entra de bonne heure dans l'administration et sous le patronage de son père, qui, tout en faisant de l'opposition au roi, ne négligeait pas les faveurs royales; il était déjà en 1840 préfet de la Manche, d'où il passa à la préfecture de l'Oise. Rendu à la vie privée par les événements de Février, it s'est porté candidat au Corps législatif afin d'occuper ses riches loisirs.

MÉRODE (Le comte de) — Nord. — Circ. d'A-vesnes.

Encore un de ces noms que l'on aime à retrouver sous sa plume, comme un des types de l'honneur et de la noblesse héréditaire des sentiments. M. Werner de Mérode, né le 43 janvier 4816, est le beau-frère de M. le comte de Montalembert, et le rejeton d'une des plus illustres familles de la Franche-Comté et du Hainaut. Ancien secrétaire d'ambassade, député du Doubs en 4846, il a été élu membre de l'Assemblée législative par le département du Nord. Au moment où l'on accordait la naturalisation aux vagabonds de tous les pays, des ennemis que son nom offusquait attaquèrent sa qualité de Français. Ils se couvrirent de ridicule.

MESLIN (Le général). — Manche. — Circ. de Cherbourg.

Né à Briquebec le 1er mars 1785, M. Félix Meslin entra au service en 1802, gagna tous ses grades inférieurs sur le champ de bataille; sous-lieutenant à Essling en 1806, il commanda une batterie à Wagram, où il eut deux chevaux tués sous lui; il fit la campagne de Russie avec le grade de chef d'escadron, se trouva à la bataille de Dresde, à celle de Leipzig et au combat de Wachau, où son cheval fut tué. Licencié en 1815, M. Meslin rentra, quatre aus plus tard, au

service, fit la campagne d'Espagne et fut nommé lieutenant-colonel par le duc d'Angoulème. Il commanda un régiment dans la campagne de Belgique de 1851, et fut nommé, à son retour, maréchal de camp et commandant du département de la Manche. Il est chevalier de Saint-Louis et commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur.

MÉSONAN (LE DUFF de). — Finistère. — Circ. de Quimper.

M. Louis-Séverin le Duff de Mésonan, né à Quimper en 4783, chef d'escadron d'état-major en retraite, professait pour la mémoire et pour la famille de l'Empereur un véritable culte. Il s'attacha à la fortune du prince Louis-Napoléon, et le seconda dans les préparatifs de la tentative de Boulogne. Il avait connu, à Brest, M. le général Magnan, qui commandait alors à Lille, et il lui porta des propositions magnifiques de la part du prince. Arrêté sur la plage de Boulogne, il fut jugé et condamné par les pairs à la détention. C'est un homme naturellement dévoué à l'ordre de choses actuel.

MONNIER DE LA SIZERANNE. — Drôme. — Circ. de Nyons.

Les propriétaires de vignobles de la Drôme, voulant formuler leurs plaintes devant le gouvernement et le pays, confièrent la rédaction de leur manifeste, il y a plus de vingt ans, à un jeune homme dont les titres littéraires, bien peu connus, étaient une comédie intitulée : l'Amitié des deux ages, et un drame du nom de Corinne. Le succès de leur cahier de doléances fut tel, qu'ils voulurent, par reconnaissance, prendre pour député son rédacteur, dès qu'il se serait rendu éligible. Tout fut prêt en 1837, et M. Monnier de la Sizeranne vint siéger à la Chambre sur les bancs du centre gauche, dont il fut, pendant dix ans, un des membres les plus actifs. Nos deux dernières Assemblées brillaient par son absence; nous serons moins heureux cette fois. M. Monnier, Dauphinois d'origine, est né en 1796; il a épousé une fille du marquis de Cordoue, ce qui l'a rendu de la Sizeranne et gendre d'un pair de France; il possède un des meilleurs clos de l'Ermitage. Cependant, il est malheureux encore plus que poëte : les lauriers de son compatriote, M. Ponsard, l'empêchent de dormir. Le murmure du Corps législatif lui rendra peut-être la santé.

MIGEON (Jules). — Haut-Rhin. — Circ. de Belfort. M. Jules Migeon, que l'on appelait, avant 1848, M. le comte Jules Migeon, était alors un jeune homme indépendant par caractère et par position de fortune. Il s'était fait recommander, en 1846, par les comités de l'opposition aux électeurs de l'arrondissement de Belfort; mais son concurrent, M. Bellonnet, qui avait fait partie de la Chambre précédente, l'emporta sur lui. Fils d'un industriel et gendre du plus riche manufacturier de l'Alsace, il s'est occupé lui-même d'affaires et a été l'un des principaux actionnaires du journal

l'Epoque. Il avait été nommé membre de l'Assemblée législative aux réélections partielles.

MILLET. - Vaucluse. - Circ. d'Apt.

Riche propriétaire et manufacturier à Orange, chevalier de la Légion d'honneur et membre du conseil d'arrondissement avant 1848, M. Millet s'est prononcé avec énergie, en toutes circonstances, pour le parti de l'ordre et de la modération. Sa candidature, adoptée par le gouvernement, a été vivement combattue.

MONTALEMBERT (Le comte de). — Doubs. — Circ. de Besançon. — 11,287 sur 14,004.

Il faudrait un volume pour tracer la vie encore courte, mais déjà si bien remplie, de cet homme de cœur, d'intelligence et d'imagination. Né en avril 1810, M. le comte Charles-Forbes de Montalembert est issu d'une des plus anciennes familles nobles du Poitou, dont le chef avait été appelé à la pairie en 1819. Héritier de cette éminente dignité à l'âge de vingt et un ans, il n'eut voix délibérative au Luxembourg qu'en 1840. Après la Révolution de février, le département du Doubs, où il possédait de grands biens du chef de mademoiselle de Mérode, sa femme, le nomma représentant à l'Assemblée constituante, d'où il passa à la Législative : ses harangues politiques, son histoire de Catherine de Hongrie, son Discours de réception à l'Académie française il y a deux mois, sont trop connus pour devoir être appréciés ici. C'est un homme de taille moyenne, à la figure douce, imberbe et mélancolique, aux cheveux longs, mais soignés, à l'air affable, et en même temps un peu aristocratique : son abord est séduisant, sa voix vibrante et sympathique; son éloquence est à la fois onctueuse comme celle de la chaire, vive, entraînante, passionnée, comme celle de la tribune.

MONTANÉ. — Gironde. — 4<sup>re</sup> circ. de Bordeaux. Un pauvre négociant de Bordeaux, las d'attendre la fortune, prit le parti, il y a quelques années, d'aller la chercher; il fit un petit chargement, et s'embarqua lui-même pour l'Amérique. Le Pérou, objet de ses rèves, ne fut pas ingrat pour son admirateur. Après trente ans d'absence, il revint riche comme un nabab, et ramena avec lui une jeune Péruvienne qui n'avait que douze ans lorsqu'il l'épousa. Fera-t-il fortune en politique comme en affaires? Nous le lui souhaitons.

MONTREUIL (Le comte de). — Eure. — Circ. de Louviers.

M. le comte de Montreuil, originaire des environs de Bernay, appartient à une famille dont la noblesse remonte au siècle dernier, et a pris naissance dans les beaux faits d'armes de Jacques de Montreuil, sieur de la Charmanière, mestre de camp de cavalerie, qui fut blessé à Steinkerque et à Nerwinde, et combattit à Denain et à Malplaquet. Héritier d'un nom si honorable, élevé dans des principes d'ordre, nourri des plus saines traditions de famille, il ne peut manquer de rendre au pays d'utiles services par son concours.

MORETON DE CHABRILLAN (Le comte de). — Saone-et-Loire. — Circ. de Louhans.

Fils d'un gentilhomme honoraire de la chambre de Charles X, et petit-fils par sa mère de M. de Choiseul, ministre de France à Constantinople, M. le comte Louis-Olivier-Théodose de Moreton de Chabrillan, né le 6 mai 1811, est issu d'une très-ancienne famille du Dauphiné; il entra au service de Bavière comme souslieutenant en mai 4850, avec autorisation de Charles X. Il rentra en France trois ans après, et il fut nommé, en 1837, auditeur au conseil d'État, et attaché au ministère des affaires étrangères. Il a épousé mademoiselle Doumerc, qui lui a apporté en dot des biens considérables dans l'arrondissement de Charolles. Depuis quelques années, il avait réduit toutes ses fonctions publiques à celle de lieutenant de louveterie : la reconnai-sance des moutons aura sans doute contribué à faire triompher sa candidature. Son frère puiné est M. le comte Lionel de Chabrillan.

MORIN (fils). - Drôme. - Circ. de Dié.

Ce député, né en 1822, membre du conseil général de la Drôme, est maire de Dieu-le-Fit, où il possède une belle manufacture de draps. Homme d'une éducation parfaite et d'un esprit distingué, il appartient à une famille protestante, et son père, qui siègea pendant quelque temps à la Chambre sous la monarchie, avait hérité d'un esprit d'intolérance qui lui aliéna bien des suffrages. En toutes circonstances, M. Morin

fils a montré un caractère plus bienveillant; mais les tendances réactionnaires qu'il montra à l'Assemblée nationale ne le mirent pas en odeur de sainteté auprès des socialistes. Il échoua au scrutin de mai 1849, et les réélections partielles ne lui rendirent son mandat législatif qu'au mois de juillet suivant : ses admirateurs en font un jeune Cunin-Gridaine, et lui présagent le portefeuille du commerce.

MORTEMART (René, marquis de). — Rhône. — Circ. de Villefranche.

Deux frères, rejetons de l'ancienne maison de Rochechouart, originaire du Poitou, siégent au Corps législatif. Le marquis de Mortemart, l'aîné, ancien élève de Saint-Cyr et de Saumur, puis officier aux lanciers de la garde royale, naquit en 4805; il quitta le service avant que 4850 eût apporté des chances de guerre qui l'auraient retenu sous les drapeaux. Nommé député de Villefranche (Rhône), quelques jours avant la Révolution de février, il fut ensuite membre de l'Assemblée constituante, où il fit partie du comité du travail. Aux élections de 4849, sa candidature ayant été posée à Lyon et dans la Seine-Inférieure, il retira cette dernière en faveur de son frère, qui fut élu; mais il échoua lui-même. Les voilà enfin réunis.

MORTEMART (Henri, vicomte de). — Seine-Inférieure. — Circ. d'Yvetot.

Anne-Victurnien-Henri, vicomte de Mortemart, frère cadet du député du Rhône, né en février 1806, fut page de la chambre du roi Louis XVIII et officier aux grenadiers à cheval de la garde royale; il a accompagné le duc de Mortemart, son cousin, dans sa mission près de l'empereur de Russie, lors de la campagne du czar contre la Turquie. Élu, en mai 4849, représentant de la Seine-Inférieure, où son frère lui avait cédé ses chances de candidature, il a retrouvé à l'Assemblée législative des souvenirs de famille qui lui ont facilité les moyens de se poser comme il devait l'être naturellement par son propre mérite : il a épousé une fille du prince Aldobrandini, dont il est veuf depuis quatorze ans.

MORNY (Le comte de). — Puy de Dôme. — Circ. d'Issoire et d'Ambert.

Son élection a été double dans le même département; c'est un cas unique cette fois.

M. le comte de Morny, fabricant de sucres, ancien officier, ancien ministre, est né en 1811; il sortit sous-lieutenant de l'école d'état-major en 1852, et fut envoyé en Afrique, où il fit les campagnes de Mascara et de Constantine; blessé dans cette dernière, M. de Morny reçut la croix d'honneur. En 1838, il quitta le service pour s'occuper d'agriculture et d'industrie, et pour fonder en Auvergne une fabrique de sucre de betteraves. En 1842, il fut investi du mandat législatif, et il parla dans la question des sucres, de manière à captiver l'attention et l'intérêt de la Chambre; il avait aussi abordé la tribune à propos de la loi des fonds secrets

en 1845, et il avait présenté, sur la proposition de conversion des rentes de M. Muret de Bord, un amendement qui devint la base du système que la Chambre adopta. Il resta après la Révolution de février pendant un an loin des affaires; mais l'élection du président ayant ramené une nouvelle ère pour la politique, M. de Morny vint siéger à l'Assemblée législative, et se déclara chaudement en faveur du pouvoir : il accepta, le 2 décembre dernier, le portefeuille de l'intérieur, qu'il n'a rendu que le 25 janvier, à l'occasion du décret sur les biens de la famille d'Orléans.

MOUCHY (Le duc de). — Oise. — Circ. de Beauvais. Henri de Noailles, duc de Mouchy, chef de la brauche cadette de la maison des ducs de Noailles, est né le 8 septembre 1808 : c'est un des plus riches propriétaires de son département, où il possède un château magnifique, et où il s'occupe d'agriculture. Il n'avait pas encore paru dans nos assemblées politiques, lorsqu'il fut élu représentant de l'Oise en 1849 : sa fortune, ses manières élégantes, sa tournure aristocratique, déplaisaient à bien des montagnards, et, dans la question des chemins de fer où il prit la parole, on lui adressa de vives attaques personnelles, parce qu'il avait lui-même des capitaux considérables dans cette branche de l'industrie.

NORMAND (Le colonel). — Eure-et-Loir. — Circ de Chartres.

« Membre du conseil général d'Eure-et-Leir, M. le

colonel Normand avait été investi de la confiance d'un grand nombre de ses concitoyens; il réunissait toutes les garanties que les électeurs et le gouvernement désiraient trouver chez les mandataires du pays, » disait la circulaire de M. le préfet, pour appuyer cette candidature. Voilà tout ce qu'on peut dire de cet ancien colonel d'artillerie retraité, vieilli sous les armes, mais fort nouveau en politique, si l'on en croit ses concitoyens de Nogent-le-Roi.

NOUALHIER (Armand). — Haute-Vienne. — Circ. de Limoges.

Le nom de Noualhier était déjà connu dans le Limousin depuis plus d'un siècle par des œuvres dans le goût et dans le genre de celles de Bernard de Palissy. Le nouveau député de la Haute-Vienne appartient à cette famille d'émailleurs, véritables artistes, et a quelques liens de parenté avec celle du maréchal Jourdan. M. Noualhier est manufacturier de Limoges, membre du conseil municipal, ancien président du tribunal de commerce et fils d'un ancien maire de cette ville.

NOUBEL (Henri). - Lot-et-Garonne. - Circ. d'A-gen.

C'est un jeune rédacteur du Journal politique de Lotet-Garonne, dont les articles ne manquaient pas d'une certaine vigueur, quand il s'agissait surtout de faire la guerre au socialisme. La lutte est aujourd'hui terminée, il s'agit de relever les ruines. NOUGAREDE DE FAYET (Auguste).—Aveyron.
— Circ. de Villefranche.

Le baron de Nogaret, de vénérable mémoire, représentait encore il y a douze ans l'arrondissement de Milhau à la Chambre des députés, qu'il présida deux fois comme doven d'âge. C'était un ancien préfet de l'Empire, qui avait administré le département de l'Hérault et qui y avait laissé de nombreux souvenirs. On ne saurait croire combien l'analogie de son nom avec celui de M. Nougarède de Fayet a aidé la candidature de ce dernier. Il n'y avait qu'un petit déplacement de particule. Au reste, M. Nougarède n'avait pas besoin de cet appul. Le nom de sa famille est honorablement connu dans la magistrature, qui a conservé le souvenir de M. Nougarède de Fayet, président à la cour royale de Paris. Il s'est occupé lui-même de questions économiques et il a publié des travaux sur le crédit foncier. Ce sont d'excellents antécédents.

O'QUIN (Patrick).—Basses-Pyrénées.—Circ. de Pau. Irlandais d'origine, comme l'indiquent suffisamment son nom et son prénom, M. O'Quin a pris depuis plusieurs années la rédaction en chef du Mémorial des Pyrénées, dans lequel il défendait avec talent les intérêts de la religion et de la société. Ses ennemis, que ne ménageait pas toujours sa plume acerbe, s'en vengeaient avec des railleries et lui avaient donné, par un mauvais jeu de mots, le sobriquet de : Petit-Coquin. Laissez-les chanter; quand ils seront las, ils se tairont.

OUVRARD (Julien). - Côle d'Or. - Circ. de Beaune.

Le nom d'Ouvrard est connu dans les fastes du monde financier. Qui n'a pas entendu parler du munitionnaire de l'Empire, de son magnifique château du Raincy, de ses fêtes brillantes et désastreuses. M. Julien Ouvrard, né en 1806, est le fils unique de ce financier. Il a conservé d'assez beaux débris de la fortune paternelle pour être encore millionnaire. Il habite le château de Gilly, près Corton. Une partie du clos Vougeot, des vignobles de Pommard, de Volnay, de la Romanée, lui appartiennent. C'est un homme spirituel, de manières élégantes, de formes aristocratiques. On le soupçonne beaucoup d'avoir inspiré aux vignerons de Corton l'adresse de félicitations qu'ils envoyèrent, il y a deux mois, au prince président de la République, en lui disant dans leur langage technique: « Prince, vous qui étes d'un bon cru, c'est-à-dire de haute naissance, et qui avez trois ans de bouteille, ou mieux trois ans de fonctions. »

La sœur de M. Ouvrard a épousé, en 1822, le comte de Rochechouart, chef actuel de sa maison, dont les ducs de Mortemart forment une branche cadette.

PARCHAPPE (Le général). — Marne. — Circ. d'É-

pernay.

Charles-Jean-Baptiste Parchappe, né en 1785, servit pendant les dernières campagnes de l'Empire, et s'éleya lentement par tous les grades jusqu'à celui de maréchal de camp, que la royanté de Juillet lui donna en 4837. M. le général Parchappe a commandé longtemps le département des Bouches-du-Rhône, de la division militaire de M. le comte d'Hautpoul. Créé général de division en 4848, il a été atteint par la loi sur la mise à la retraite.

PARIEU (Esquirou de).— Cantal. — C. d'Aurillac. M. Hippolyte Esquirou de Parieu est le père de l'ancien ministre de l'instruction publique, aujourd'hui président de section au conseil d'État. C'est un riche propriétaire des environs d'Aurillac, issu d'une famille de la bourgeoisie, mais il a fait régulariser la possession de sa particule nobiliaire. Sous la Restauration, il était maire de cette ville, et, après la Révolution de juillet, il fut maintenu dans ses fonctions municipales, et, lorsqu'on le remplaça, quelques années après, par M. Grognier, il resta membre du conseil d'arrondissement. Son fils, en passant dans la magistrature assise, lui a légué son héritage parlementaire.

PARMENTIER.—Hérault.—Circ. de Montpellier. Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis l'élection de M. Parmentier, maire de la ville de Montpellier, lorsque la mort l'a enlevé. Nous l'avons appris au moment de mettre sous presse.

PARTOUNEAUX (Le vicomte de). — Var. — Circ. de Draguignan.

C'est le fils du général de l'Empire et le frère du

comte Partouneaux, ancien colonel du 1er régiment de lanciers, aujourd'hui maréchal de camp et commandant le département de l'Isère. Né en 4806, M. le vicomte Partouneaux, possesseur d'un beau nom et d'une fortune assez considérable, passa la plus grande partie de sa jeunesse au sein de la mollesse et des plaisirs. Il comprit ensin que l'homme oisif est à charge à lui-même; il s'occupa d'affaires industrielles, engagea des capitaux dans plusieurs compagnies de chemins de ser. Il fait partie aujourd'hui de l'administration de celle de Tours à Nantes.

PERPESSAC. - Haute-Garonne. - 2º circ. de Toulouse.

M. Perpessac est un propriétaire, membre du conseil général de la Haute-Garonne et ancien maire de Toulouse. Son nom est honorablement connu dans cette capitale du Midi, et avec son collègue Tauriac, M. Perpessac aura du moins la rime, sinon la... C'est une rime flatteuse pour des oreilles gasconnes.

PERRET (Jacques). - Seine. - 5e circ.

Avocat et fils, comme M. Bethmont, d'un honorable et riche boulanger du Marais, M. Perret, né en 1814, a été reçu au barreau de Paris en 1838. La considération dont jouissait sa famille le fit nommer, après la Révolution de février, chef de bataillon de la garde nationale; puis, en 1849, il fut appelé à la tête de l'administration municipale du 8° arrondissement. Il a épousé la fille d'un riche propriétaire des environs de Sens. Aux élections du 1er mars, il a obtenu 15,478 voix contre 12,096 données à M. Goudchaux.

PÉTIET (Le général baron). — Nièvre. — Circ. de Nevers.

Ancien officier de l'Empire, le baron Augustin-Louis Pétiet, né en 1782, n'a été créé maréchal de camp qu'après la Révolution de juillet. Il a commandé long-temps le département du Loiret et a été nommé maître des requêtes au conseil d'État en service extraordinaire. Depuis les événements de Février, il a été frappé par la loi relative à la mise à la retraite. Il est commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur.

PIERRE (De). — Puy-de-Dôme. — Circ. de Thiers. Riche propriétaire, membre de la commission municipale des haras, M. de Pierre a épousé une fille de M. Georges Onslow, célèbre compositeur. Par sa position de fortune et par ses alliances, il jouit d'une grande influence dans le pays. Sa candidature a été bien accueillie par tous les amis de l'ordre.

PLANCY (Le baron de). — Oise. — Circ. de Clermont.

Cet ancien membre de l'Assemblée législative est petit-fils du consul Lebrun, et gendre de M. le baron de Ladoucette, ancien député de la gauche. Né en 1811, M. le baron Charles de Plancy, auditeur au conseil d'État et chevalier de la Légion d'honneur, fut nommé, il y a dix ans, sous-préfet à Clermont (Oise), fonctions qu'il exerçait encore à l'époque de la Révolution de février. Rentré alors dans la vie privée, il a senti, au retour de l'ordre, que la carrière politique se rouvrait pour les hommes de bien. Il s'est mis sur les rangs des candidats aux élections de 1849, et le scrutin de liste ne lui a pas été moins favorable que le vote par arrondissement en 1852.

PLANTÉ. - Basses-Pyrénées. - Circ. d'Orthez.

Riche propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur et membre du conseil général «les Basses-Pyrénées, M. Planté est maire d'Orthez depuis plus de dix ans. Sa politique, c'est l'ordre, le respect, l'admiration de l'autorité; et, depuis le préfet jusqu'au garde champêtre, tout ce qui est revêtu du caractère de fonctionnaire est l'objet d'un culte; il n'oublie pas, dans cette défication, le vénérable maire d'Orthez.

PONGÉRARD. — Ille-et-Vilaine. — Circ. de Rennes. C'est un honorable négociant, commissionnaire en vins, que son esprit d'ordre et d'économie avait fait placer à la tête de l'administration municipale de Rennes, avant 1848, par le roi de la bourgeoisie. Il était alors, en même temps, président de la chambre consultative des arts et manufactures. Le parti conservateur l'a adopté pour candidat aux élections de 1849, et il est venu sièger à l'Assemblée législative au milieu des amis de l'ordre. Ce n'est pas lui qui, au Corps législatif, fera jamais du bruit. Son élection a été balancée, et n'a reussi qu'au scrutin de ballottage.

PORTALIS (Jules). — Var. — Circ. de Brignoles.

On ne se plaindra pas, cette fois, de tomber sur un nom inconnu:

... Fils, frère et neveu de magistrats illustres, Monsieur de Portalis compte à peine six lustres.

Tel est, en deux vers, l'éloge que faisait du nouveau député du Var un de ses admirateurs plus dévoué que poétique. Nous avons déjà trouvé, chemin faisant, le comte Portalis, sénateur, et le baron Ernest Portalis, maître des requêtes; il ne nous reste plus qu'à ajouter que M. Jules Portalis est le petit-fils du premier et le frère du second, si toutefois le généalogiste ne s'est pas perdu dans le dédale des filiations de la famille. M. le vicomte Frédéric Portalis, conseiller à la Cour royale de Paris, avait été, en 4846, élu député du Var; mais l'incompatibilité de cette fonction avec celle de magistrat ne lui permetrait pas de se représenter en 4852; heureusement il avait des héritiers.

QUESNÉ (Henri). — Seine - Inférieure. — 2° circ. de Rouen.

Issu d'une famille de riches négociants en toiles et articles de rouennerie, M. Quesné aurait pu jouir dans le repos des douceurs de la fortune, si le démon de l'ambition n'était entré dans sa famille par ses alliances. Gendre de M. Sapey, aujourd'hui sénateur, et parent de M. Lefebvre-Duruflé, ministre du commerce, il n'a pu se dispenser de laisser poser sa candidature dans le département de la Seine-Inférieure, où,

pour comble de malheur, son élection ne pouvait être incertaine. Le voilà donc condamné au Corps législatif.

RAMBOURGT (Amand). - Aube. - Circ. de Troyes.

Si M. Amand Rambourgt est nouveau comme homme parlementaire, il est du moins très-versé dans la carrière administrative. Il était depuis plusieurs années secrétaire général de la préfecture de l'Aube, lorsque la Révolution de février a tout bouleversé. Il est devenu alors membre du conseil général, où son nom était déjà représenté par M. le vicomte de Rambourgt, maréchal de camp, propriétaire à Saint-Martin-les-Vignes près de Troyes. Par ses liens de famille, par ses intérêts matériels et par une longue administration, M. Amand Rambourgt est indissolublement attaché au sol natal. Sa candidature avait excité toutes les sympathies troyennes.

RANDOING (Jean-Baptiste). — Somme — Circ. de Doullens.

Cet ex-représentant, né à Cusset en 1798, riche fabricant de draps fins dits de van Robais, à Abbeville, est un des membres les plus éclairés du conseil général de la Somme, dont il fait partie depuis plus de quinze ans. Sous la monarchie on lui a donné la croix de la Légion d'honneur en récompense de services sérieux rendus au pays et à l'industrie. Il a aussi reçu plusieurs médailles d'argent et d'or aux diverses expositions de l'industrie à Douai, à Paris et à Londres. Indépendant de caractère et de position, il n'a pas acheté les faveurs du pouvoir par l'abdication politique de ses sentiments.

RAVINEL (De). - Vosges. - Circ. de Saint-Dié.

M. Alexandre de Ravinel, né en 4801, est fils d'un ancien député royaliste de la Restauration. Propriétaire et membre du conseil général des Vosges, il se présenta aux élections de l'Assemblée législative; mais le scrutin de liste lui fut défavorable. M. Deblaye, l'un de ses heureux concurrents, mourut quelques jours après sa nomination, et M. de Ravinel vint le remplacer au palais Bourbon. Personne ne s'aperçut de cette silencieuse substitution, excepté les huissiers de la Chambre.

REINACH (Hesso de). — Haut-Rhin. — Circ. de Colmar.

Il s'était glissé silencieusement à la Chambre des pairs, en 4853, un membre du conseil général du Haut-Rhin appartenant à une des plus anciennes familles de la noblesse d'Alsace. Une fois entré, il n'avait plus été question de lui. C'était M. le baron Charles de Reinach, riche propriétaire de Hirtzbach. Son fils a été plus audacieux que lui, il a osé se présenter dans la lice électorale avec l'appui du gouvernement. Il est membre du Corps législatif et n'y sera pas plus bruyant et brillant, sans doute, que son père ne l'était au Luxembourg.

RENOUARD DE BUSSIÈRE. - Circ. du Bas-Rhin.

M. Alphonse Renouard de Bussière, né en 4810, banquier à Strasbourg, avait été nommé, en 1846, député du Bas-Rhin, en remplacement de M. Schutzemberger, qui avait donné sa démission. Il siégeait au centre et paraissait assez disposé à approuver la politique de M. Guizot, lorsque la Révolution de février est venue lui dessiller les yeux. Il est allé faire quatre ans de pénitence à la tête de sa maison de banque; il nous revient converti.

RENOUARD. - Lozère. - Circ. unique.

Né en 1795, M. Renouard, fils d'un grefder, était d'abord avoué, puis avocat au tribunal de Mende, dont il fut pendant longtemps le Cicéron et l'oracle. Son mérite et surtout son dévouement à la royauté de Juillet lui valurent les fonctions de procureur du roi, que le commissaire du gouvernement provisoire le pria de résigner. Le fait demandait vengeance. M. Renouard vint voter à nos deux dernières Assemblées contre ses persécuteurs. Avant le 2 décembre, on parlait de lui opposer M. de Rozières, répétiteur de l'Ecole des chartes et fils d'un ancien maître des requêtes, originaire du pays. Au Corps législatif, il sera pour l'ordre et les fonctionnaires révoqués. Nous venons d'apprendre sa propre réintégration.

REMACLE. — Bouches-du-Rhône. — Circ. d'Arles. Aux élections de 1842, M. le marquis de Grille, maire d'Arles et membre du conseil général, fut élu député par les suffrages de ses administrés. Il ne lui manquait sur le total que quatre-vingt-dix voix. Celui qui les lui enleva c'était M. Remacle, candidat de l'opposition. Quatre ans après, ce dernier lui joua encore le même tour. On voit qu'à défaut d'autre mérite, M. Remacle a au moins celui de l'opiniâtreté. Depuis la Révolution de février il a pris sa revanche. M. de Grille, le conservateur-borne, n'était plus de saison. On a commencé par installer M. Remacle à la mairie d'Arles. Ce n'était pas assez pour son ambition que de se voir en possession de la plus haute fonction municipale; il voulait recueillir tout l'héritage de son devancier. Le suffrage universel se montra d'abord rebelle à ses désirs; mais les comices électoraux ressemblent un peu au cœur d'une femme, où l'on est toujours sûr d'arriver pourvu qu'on ait la patience de faire antichambre.

RÉVEIL. - Rhône. - Circ. de Villefranche.

Jamais la compagnie générale des assurances contre l'incendie n'a possédé, à Lyon, d'agent plus actif et plus habile que M. Réveil à faire, non des polices, mais de la propagande antisocialiste. Il avait connu M. Carlier quand ce dernier était agent de change à la place Bellecour. En récompense de son zèle et de son dévouement politiques, M. Réveil a été nommé, l'an passé, maire de Lyon, sur la recommandation de M. le préfet de police. Ses assurés ont confirmé le choix du

gouvernement en lui donnant le mandat de député au Corps législatif. Nommez, nommez-le, disait-on, n'est-ce pas lui qui nous a donné le plus d'assurances? Pour lui éviter de siéger auprès de M. Hénon, on lui a conféré la vice-présidence du Corps législatif.

RICHEMONT (Le vicomte de). — Lot-et-Garonne. — Circ. de Villeneuve.

M. le vicomte de Richemont de Tombe-Bœuf, né en 1805, sortit de l'école militaire pour aller administrer sa commune. Il se porta candidat à la députation en 1857, et vint voter à la Chambre avec M. Odilon Barrot et assister quelquefois aux séances. Telle est la vie qu'il a menée pendant douze ans. Condamné, par les événements de Février, à un autre genre d'oisiveté, il était impatient de reparaître sur la scène politique. Les électeurs de Villeneuve d'Agen, pour ne pas faire durer plus de quatre ans son martyre, l'ont renvoyé au Corps législatif. C'est un député brun, bien taillé, dont les traits auraient l'air mélancolique, s'ils n'avaient pas l'air fatigué.

RICHEMONT (Paul, comte de). — Indre-et-Loire. — Circ. de Loches.

M. Panon Desbassyns de Richemont, dont la famille a passé successivement par toutes ces dénominations en changeant de pays, de couleur et de position, est originaire des colonies, et neveu de madame de Villèle, femme de l'ancien ministre. Il s'était présenté aux élections de 1842, en concurrence avec M. César Bacot, qui l'emporta sur lui. Il se consacra des lors tout entier à l'administration du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, dont il est aujourd'hui le directeur général. Les travaux de cette ligne sont en voie d'exécution; tout marche régulièrement; M. de Richemont a voulu employer ses loisirs à faire oublier son ancienne défaite. Candidat du gouvernement, il a été élu à une grande majorité; mais il ne doit pas oublier que: A vaincre sans péril on triomphe sans gloire. Il n'avait pas de concurrent sérieux.

RICHÉ-TIRMAN. — Ardennes. — Circ. de Mézières. — 25,302 voix contre 2,358.

Cet ancien membre de l'Assemblée législative n'était qu'un avocat ordinaire de Charleville, où le nom de Riché est fort commun. Pour se distinguer des Riché-Salmon, des Riché Sigas, fabricant de ferronnerie, etc., il a adopté l'addition Tirman, qui rappelle sa parenté avec le président du tribunal de première instance de Charleville. Son élection, en 1849, était le résultat de l'enfente de tous les comités légitimistes, orléanistes et bonapartistes, qui l'avaient vigoureusement poussé. Cette fois il était en outre le candidat du gouvernement; pour ne pas réussir il eût fallu jouer de malheur. A l'Assemblée législative, M. Riché avait apporté dans de nombreuses commissions le tribut d'études suivies au sein d'une vie simple et laborieuse,

RIGAUD. - Bouches-du-Rhône. - Circ. d'Aix.

Avant la Révolution de février, M. Rigaud n'était même pas membre du conseil de son arrondissement, et l'on ne connaissait à Marseille que M. Rigaud, qui tient l'hôtel des Ambassadeurs. Tout d'un coup, avec les événements s'est grandi le nouveau député au Corps législatif. Le pouvoir, instruit de l'influence que M. Rigaud exercait sur la ville d'Aix, et des bonnes dispositions qu'il manifestait, s'est empressé de faire de lui un maire. Il s'est trouvé ainsi avec ses deux collègues des Bouches-du-Rhône faire partie des délégués venus à Paris il y a deux mois. Sa conduite dans l'exercice de ses nouvelles fonctions a paru le rendre digne d'être adopté pour candidat du gouvernement et d'être créé chevalier de la Légion d'honneur. Un dernier mot : il remplace M. Thiers; voilà de quoi consoler et faire oublier tout le reste.

ROCHEMURE (De Latour de). — Ardèche. — Circ. de Largentière.

Ce beau nom, aussi peu connu qu'il est sonore, doit être bien porté, car noblesse oblige. Son possesseur se trouvait en concurrence de M. Auguste Broet, rédacteur du journal des Débats: la lutte paraissait devoir être sérieuse; mais ce dernier s'est retiré. D'après ses professions de foi et les assurances qu'il a données, M. de Rochemure est indépendant, ami de l'ordre et de la liberté; nous verrons comment il tiendra son programme.

ROGÉ (Le général). — Sarthe. — Circ. de Saint-Calais.

Vieux débris de l'Empire, ce général de brigade, nommé par Louis-Philippe commandeur de la Légion d'honneur et maréchal de camp commandant le département de la Sarthe, était, depuis une dizaine d'années, en retraite quand l'élection du 40 décembre est venue ranimer en lui l'ardeur de la jeunesse. Il a cru entendre battre au champ; il a porté la main à la visière de son chapeau devant les électeurs de la Sarthe, qui l'ont envoyé sièger à la Législative. Le voilà, pour la seconde fois, de planton.

ROMEUF DE LAVALETTE (Le baron de). — Haute-Loire. — Circ. de Brioude.

M. Barthélemy, baron de Romeuf de Lavalette, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine d'étatmajor, puis chef d'escadron, aujourd'hui en retraite, est le frère du receveur général du Puy-de-Dôme et du premier avocat général de la Cour de Riom. C'est un partisan dévoué de l'ordre et d'un pouvoir ferme et conservateur. M. de Romeuf, propriétaire à Brioude et membre du conseil général, a fait partie de la Haute-Cour de justice qui a siégé, il y a deux ans, à Versailles.

ROQUE. - Aude. - Circ. de Carcassonne.

M. Roque est avocat et natif de Carcassonne; quel double danger pour les oreilles législatives peu familiarisées avec l'accent languedocien! Le département avait six représentants à l'Assemblée législative; on ne lui accorde, aujourd'hui, plus que deux députés. Il lui faut bien prendre sa revanche. Ce qui doit le plus effrayer, c'est qu'un avocat qui vient du fond de l'Aude sièger au Corps législatif doit être ou très-inoccupé, ou vivement attaqué de la démangeaison de la parole. En tous cas, il a promis, dans ses circulaires, de bien voter; et ceux qui ont l'avantage de le connaître disent qu'il tiendra sa promesse.

ROULLEAUX DUGAGE. — Hérault. — Circ. de Béziers.

Ce nouveau député a administré la préfecture de l'Hérault pendant les dernières années du règne de Louis Philippe. Il avait, auparavant, été préfet de la Nièvre, puis de l'Aude. Il est officier de la Légion d'honneur. Partout où il a exercé des fonctions, M. Roulleaux Dugage a laissé de bons souvenirs. Nous lui désirons seulement d'avoir oublié certaines traditions administratives de la royauté constitutionnelle.

SAINT-GERMAIN (HERVÉ de). — Manche. — Circ. d'Avranches.

Agronome distingué et riche propriétaire de l'arrondissement d'Avranches, il a été nommé, en 1848,
membre du conseil général, et, l'année suivante, représentant du peuple au corps législatif. Il s'appelait
d'abord Hervé; il prit ensuite le surnom de sa commune et devint Hervé de Saint-Germain. Aujourd'hui
le surnom a passé devant en attendant qu'il chasse
tout à fait l'autre. M. Hervé se trouvait à la célèbre

réunion du 10<sup>e</sup> arrondissement, et partagea le sort de ses collègues.

SAINTE-HERMINE (Henri de). — Vendée. — Circ. de Napoléon-Ville.

Neveu du pair de France de ce nom, M. le comte Henri de Sainte-Hermine était secrétaire général du département de la Vendée, sous la monarchie. It a, comme intérimaire, administré pendant quelque temps la préfecture du Finistère. C'est un bon agronome et un administrateur distingué.

SALLANDROUZE DE LAMORNAIX. — Creuse. — Circ. d'Aubusson.

M. Sallandrouze est un homme de guarante-cinq ans, de petite taille, mais d'une figure aimable et d'un abord séduisant. Propriétaire et directeur de la première fabrique de tapis de la ville d'Aubusson, l'un des plus beaux établissements in dustriels de France, il a su prendre une grande influence sur cette petite ville manufacturière, qui n'est, à proprement parler, qu'une colonie de travailleurs. Nommé député dans les élections de 1846, à la place de M. le comte Cornudet, qui venait de passer au Luxembourg, M. Sallandrouze s'assit à l'extrême droite de la Chambre, non loin de M. Lamartine et de M. Girardin. Il passait alors pour n'avoir pas d'opinion bien arrêtée : sa politique était fluctuante, incertaine. Il sondait le terrain, et, quand il eut reconnu le danger, il se rangea parmi les conservateurs progressistes, nouveau parti qui s'élevait contre les admirateurs du rien ministériel. À l'Assemblée constituante, il se réunit au comité de la rue de Poitiers; ce qui lui valut, en mai 1849, les honneurs de la réélection.

SAPEY. - Drome. - Circ. de Valence.

En politique, M. Sapey est un homme nouveau; il n'en est pas de même en matière administrative. Il a été, pendant plus de trente ans, directeur de l'enregistrement, fonctions qu'il exerçait encore naguère à Valence. Il est décoré de la Légion d'honneur, âgé de soixante ans, hon père de famille. Voilà tout ce qu'on peut dire, jusqu'ici, de cet honorable député, qu'il ne faut pas confondre avec M. Charles Sapey, son parent, aujourd'hui sénateur.

SCHYLER. - Gironde. - Circ. de Blaye.

M. Schyler, négociant en vins, façade des Chartrons, à Bordeaux, n'a pas encore de nom en politique. A peine en avait-il un jusqu'ici dans les affaires; car il n'est qu'associé de la maison Schroder et Cie; mais il est la preuve qu'il n'est pas besoin d'avoir un nom pour faire fortune, et qu'elle vient vous trouver dans l'obscurité aussi bien qu'en dormant. Ce n'est pas le premier des négociants sortis des Chartrons pour arriver aux affaires: MM. Gautier et Wustenberg, anciens pairs de France, montrent que le commerce de Bordeaux n'est pas moins riche que le barreau de la Gironde en hommes politiques.

SCHNEIDER (jeane). — Saone-et-Loire. — Circ. d'Autun.

On l'a quelquefois confondu avec le général Schneider, ancien ministre de la guerre. Ils n'ont aucune parenté. Manufacturier, maître de forges et membre du conseil général de Saone-et-Loire, M. Schneider jeune, né en 1805, était venu en 1846 remplacer à la Chambre son ainé, qu'une chute de cheval avait enlevé à la représentation nationale. Les deux frères étaient fondateurs du Creuzot, l'un des établissements industriels de France qui rivalisent le mieux avec les grands ateliers de construction de l'Angleterre. Il votait quelquefois pour le ministère Guizot; mais il rachetait cela par d'excellents rapports à la Chambre élective et au conseil général du commerce. C'était un orateur habile et précis qui négligeait les vains ornements de l'art. Le général Changarnier lui disputa deux fois sans succès les suffrages du collége électoral d'Autun, sous la monarchie. M. Schneider reparaît pour la première fois à la Chambre, depuis 1848. Il est vice-président.

SÉGRETAIN. — Mayenne. — Circ. de Châteaugontier.

M. Ségretain était depuis longtemps conseiller de préfecture au Mans lorsque la Révolution de février éclata. C'est un bon administrateur qui a du travail et de l'expérience, son élection a été vivement combattue. On lui opposait M. Martinet, ancien député et ancien maire de Châteaugontier. Les votes du 1<sup>er</sup> mars n'ont pas donné de résultat; mais, au scrutin de ballettage, M. Ségretain l'a emporté.

SEYDOUX (Charles).—Nord.— Circ. de Cambray.
Manufacturier au Câteau, où il possède une belle fabrique de mérinos et de mousselines-laines, M. Seydoux
devint après la Révolution de février membre du conseil général, colonel de la garde nationale et enfin représentant à l'Assemblée législative. Là il se réunit au
comité de la rue de Poitiers et vota constamment avec
le parti de l'ordre.

SOULLIÉ. - Marne. - Circ. de Reims.

Né à Cumières le 47 mars 1795, il s'enrôla en 4815 et ne reprit l'étude du droit qu'après la campagne de France. Avocat du barreau de Reims, M. Soullié, pour s'occuper des affaires publiques, négligea trop souvent les siennes propres. En 4850, il organisa la garde nationale de son pays; en 4848, il devint membre du conseil général, de l'Assemblée constituante et de la Législative. Il est très-résigné; le 2 décembre on l'entendait répéter: Nous ne serons plus appelés les 25 francs; nous avons reçu un nouveau traitement; nous sommes les 25 francs dissous.

TAILLEFER. - Dordogne. - Circ. de Sarlat.

C'est un docteur, âgé de quarante-six ans, qui exerce la médecine à Dome près Sarlat. Lorsque les électeurs de cet arrondissement envoyèrent M. Taillefer à la Chambre en 1846, en remplacement du marquis de Malleville, nommé pair de France, savez vous qui s'apercut de cette substitution? Ge ne furent pas les malades de la Dordogne, ils se portèrent mieux que jamais; ce ne furent pas les collègues de M. Taillefer, on ne l'entendit jamais prendre la parole. L'urne du scrutin éprouva seule quelque perturbation interne. M. Taillefer, fils d'un conventionnel trop connu dans le Midi par ses missions, ne pouvait voter qu'avec l'extrême gauche! Il est vrai qu'à l'Assemblée constituante la teinte foncée de la Montagne l'a fait pâlir. Les électeurs de la Dordogne le trouvèrent même si décoloré, qu'ils ne le renvoyèrent pas à l'Assemblée législative. Cette fois sera-t-il d'une bonne nuance?

TALHOUET (Le marquis de). — Sarthe. — Circ. de la Flèche.

Auguste Bonamour, marquis de Talhouet, issu d'une ancienne famille de Bretagne, est le petit-fils, par sa mère, du feu comte Roy, le neveu de madame la comtesse de la Riboisière, femme du sénateur, et beaufrère de madame la marquise de Padoue par son mariage avec mademoiselle Honorez. Sa sœur a épousé M. le duc d'Uzès. Voilà les éléments d'une grande fortune réunis à une grande naissance. M. le marquis de Talhouet, qui possède le beau château du Lude et d'immenses domaines, est en effet l'un des plus riches propriétaires de France. A l'Assemblée législative, c'était le type de l'élégance, du bon ton et des manières aristocratiques.

TARENTE (MACDONALD, duc de Tarente). — Loiret. — Circ. de Gien.

Fils du maréchal Macdonald, et petit-fils, par sa mère, de M. le baron de Bourgoing, ambassadeur de France à Madrid, Alexandre Macdonald, duc et prince de Tarente, né le 41 novembre 4824, est un filleul du roi Charles X et de la Dauphine. Il a, comme on le voit, dans ses archives domestiques des souvenirs de l'Empire et de la Restauration. Héritier d'un nom illustre, symbole d'honneur et de dévouement, il saura s'en rendre digne dans la carrière politique où il va faire ses débuts.

TAURIAC (De) — Haute-Garonne. — 4 re circ. de Toulouse.

Pendant dix ans, M. Espinasse, lieutenant-colonel en retraite, représenta à la Chambre un des arrondissements de Toulouse sous la monarchie de Juillet; c'était un honorable légitimiste. Le ministère, fatigué de la vivacité de ses attaques et de son éloquence méridionale, lui opposa, en 4846, M. de Tauriac, qui avait fait la paix avec la branche cadette. M. Espinasse avait reparu à nos deux dernières Assemblées nationales, M. de Tauriac est revenu lui enlever son mandat. Le nouveau député vota avec le ministère Guizot, il doit voter avec le gouvernement; MM. Louis Blanc et Nadaud reviendraient au pouvoir, qu'il voterait encore pour eux.

THIÉRION. - Gironde. - Circ. de la Réole.

M. le colonel Thiérion, commandeur de la Légion d'honneur, ancien officier de l'Empire et attaché au service militaire du palais de Saint-Cloud, était avant la Révolution de février propriétaire retiré à Floyrac, où il possède des immeubles. C'est un de ces braves qui ont plus étudié l'école de peloton et de bataillon que les manœuvres électorales et parlementaires. Il n'y aura pas à craindre, il est vrai, dans le Corps législatif les comédies politiques dont MM. Thiers, Dufaure, etc., étaient les principaux acteurs.

THIEULLEN. — Côtes-du-Nord. — Circ. de Saint-Brieuc.

A la Révolution de février, M. Thieullen exerçait, depuis assez longtemps, les fonctions de préfet des Côtes-du-Nord. C'était un excellent administrateur; le gouvernement provisoire s'empressa de le destituer. L'ex-fonctionnaire n'en tira d'autre vengeance que de briguer les suffrages de ses concitoyens et de venir siéger à l'Assemblée législative, assez loin de la Montagne. Les conservateurs du pays ont été satisfaits sans doute de la manière dont il a rempli son mandat, car l'arrondissement de Saint-Brieuc a accueilli sa nouvelle candidature plus chaudement encore que la première fois.

TILLETTE DE CLERMONT. — Somme. — Circ. d'Abbeville.

M. Prosper Tillette, chevalier de Mautort, né à Ab-

beville le 4 décembre 1780, est ancien officier de cavalerie de la garde royale. Il a été adopté régulièrement, en 1816, par son oncle maternel, M. le comte de Clermont-Tonnerre, lieutenant général. C'était pour rallumer une branche, disait-on; mais elle ne s'éteignait pas, et elle est encore aujourd'hui représentée par M. le marquis de Clermont-Tonnerre. propriétaire du château de Bertangle, et neveu, à la mode de Bretagne, de l'adoptant. Ne nous mêlons pas aux discussions de famille. Toujours est-il que M. Tillette de Mautort est devenu légalement M. le comte de Clermont-Tonnerre. L'esprit de conciliation qui le caractérise lui a fait reprendre le nom de Tiliette, qu'il avait perdu, et lui a fait garder la moitié de celui de Clermont-Tonnerre, qu'il avait reçu en échange. C'est là le fait le plus important de son existence. Député de 1842 à 1846, il siégea à l'extrême droite, et se montra ardent à voter pour les bons principes et à défendre les intérêts de la religion et des malheureux. Si ce n'est pas un profond politique, c'est au moins un honnête homme et un cœur excellent. Il avait siégé à l'Assemblée constituante.

TIXIER. - Haute-Vienne. - Circ. de Rochechouart.

Le directeur suprême des manœuvres électorales, M. Edmond Blanc, secrétaire général du ministère de l'intérieur, ne put sauver sa propre élection en 4859. Son heureux vainqueur était M. Tixier, avocat et bâtonnier du barreau de Limoges, qui vint siéger au centre gauche. Après cette législature, M. Blanc recouvra son ancien poste, et M. Tixier ne reparut qu'à l'Assemblée législative. Né en février 1796 aux Salles-Lavauguyon, M. Michel-Félix Tixier exerce, depuis 1815, avec désintéressement et distinction, la profession d'avocat.

TORCY (VILLEDIEU, marquis de). — Orne. — Circ. de Domfront.

Ce député nous offre un mélange du gentilhomme et de l'éleveur. Riche propriétaire normand, dont les bestiaux couvrent les prairies de l'arrondissement de Domfront, il lui a pris la foile ambition, en 1846, d'enlever à M. Aylies, conseiller à la cour royale, son mandat législatif. Ainsi dit, ainsi fait. Quand on a deux mille bœufs dans la plaine, on est aussi puissant qu'un roi. A la Révolution de février, M. de Torcy s'est résigné à retourner en Normandie reprendre ses anciennes occupations. Après quatre ans de calme, un nouvel accès fantasque le ramène au Corps législatif. Sa famille est originaire d'Alençon, où les Villedieu de Torcy étaient encore simples écuyers en 1789.

TRAVOT (Le baron Victor).— Gironde. — 2º circ. de Bordeaux.

Ancien officier, maire de la commune de Bouillac et chevalier de la Légion d'honneur, ce député, qui debute dans la carrière parlementaire, est le fils du général de l'Empire et le gendre de M. Gautier, sousgouverneur de la Banque. Gloire militaire, esprit financier, intelligence administrative, tout cela se retrouve dans ses souvenirs de famille. C'est, des élections de la Gironde, celle qui a le plus excité les sympathies générales.

TROMELIN (Williams Boudin de). — Finistère. — Circ. de Morlaix.

Cé député, fils d'un général de l'Empire, a été luimême au service. Il appartient à une famille dont la noblesse date du règne de Louis XV. Sa résidence ordinaire est au château de Coatserho, près Morlaix, dans la commune de Ploujean. Son père était général de l'Empire, et madame le Flo, femme du général, est sa cousine; mais, lorsque, au mois de décembre dernier, M. de Tromelin, délégué de Morlaix, vint à Paris, son arrivée excita naturellement chez l'ex-questeur, son parent, bien peu de sympathie. Trois fois, sous le règne de Louis-Philippe, M. de Tromelin se présenta pour la députation comme candidat légitimiste; trois fois il échoua contre les influences ministérielles. L'administration a appuyé et fait réussir son élection pour le Corps législatif.

UZÈS (Le duc d'). - Gard. - Circ. d'Uzès.

Armand-Géraud-Victurnien-Jacques-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, né en 1808, ancien officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, est issu d'une des plus anciennes familles du Languedoc. Privé de la pairie par l'abolition de l'hérédité, il se présenta, en 1845, aux électeurs de Bourbonne-les-Bains, qui ne pouvaient trouver de candidat. A la Chambre, il se montra le plus ferme et le plus indépendant conservateur. Il vota pour l'indemnité Pritchard et défendit son opinion sur le terrain contre M. le marquis de Calvière, qui l'avait plaisanté et qui est aujourd'hui son collègue au Corps législatif. Les deux adversaires furent blessés. Jusqu'à la Révolution de février, M. le duc d'Uzès professa le plus triste attachement pour le ministère de l'étranger. Quatre ans de retraite loin des affaires politiques auront peut-être modifié son patriotisme bourgeois et son dévouement juste-milieu. Il s'est présenté cette fois aux comices électoraux de l'arrondissement où il possède les plus beaux domaines et le magnifique château d'Uzès.

VAST-VIMEUX (Le général, baron). — Charente-Inférieure. — Circ. de La Rochelle.

M. Charles-Louis Vast-Vimeux, né le 26 octobre 1787, s'engagea dans un régiment de hussards en octobre 1805, et fit les campagnes d'Allemagne. Trois ans après, il quitta la cavalerie pour entrer comme sous-lieutenant au 69° d'infanterie de ligne, et passa en Espagne, où il fut blessé d'un coup de feu à la jambe gauche. Nommé lieutenant en 1810, il devint, l'année suivante, aide de camp des généraux Roger et Dornès, et fit la campagne de Russie en qualité de capitaine au 5° cuirassiers. La paix et la Restauration le

retardèrent dans son avancement; il ne passa chef d'escadron qu'en novembre 1825, pendant la campagne d'Espagne. Nommé lieutenant-colonel au 12º chasseurs le 27 décembre 1855, colonel du 12º dragons le 27 avril 1858, maréchal de camp en novembre 1846, il commanda le département des Côtes-du-Nord pendant six mois, et fut mis à la retraite le 17 avril 1848 par le gouvernement provisoire. Rétabli sur les cadres en octobre 1849, il a été admis de nouveau, l'an passé, à faire valoir ses droits à la retraite. Il a été créé baron le 31 janvier 1818, officier de la Légion d'honneur en octobre 1826, commandeur le 19 avril 1845. Lorsque M. le général Vast-Vimeux fut élu membre de l'Assemblée législative, les socialistes lui reprochaient de vouer un culte religieux au nom de l'Empereur, et de devoir son élection à l'influence des salons aristocratiques. Sa conduite pendant toute la durée de la Législative ne leur a pas donné de démenti. Le général Vast-Vimeux reviendra sans doute comme il était parti; mais les montagnards ne seront plus là pour renouveler leurs reproches. Il a été nommé questeur du Corps législatif.

VAUTIER (Abel). - Calvados. - Circ. de Caen.

M. Abel Vautier est négociant à Caen, où il s'occupe du commerce des fers et des charbons. Homme de bien, aimé et estimé de tout le monde, il a été porté, depuis plusieurs années, par les suffrages de ses concitoyens au conseil général du Calvados et à la présidence de la chambre du commerce de Caen. Aux élections du mois d'août 1846, les Normands, fatigués de l'opposition systématique de M. Aumont Thiéville, leur représentant, qui siégeait toujours à l'extrême gauche, reportèrent leurs voix sur M. Vautier. Pour ètre fidèle à son mandat, il vota avec la majorité pendant les deux dernières sessions de la Chambre des députés; mais la facilité qu'il a mise à se plier aux dernières circonstances prouve qu'il n'est dirigé dans sa ligne politique que par le désir de contribuer au rétablissement de l'ordre et à l'affermissement d'un pouvoir ferme et régulier.

VEAUCE (Le baron de). — Allier. — Circ. de Moulins et la Palisse.

M. Charles-Eugène de Cadier, baron de Veauce, né à Paris le 1<sup>er</sup> janvier 1820, est un homme qui réunit des titres incontestables à la reconnaissance des populations de l'Allier. Il s'occupe, depuis douze ans, de questions qui intéressent l'agriculture : c'est à lui qu'on doit l'introduction dans le pays des premières machines destinées à la fabrication des tuyaux de drainage, et cette heureuse initiative a permis d'assainir des étendues considérables de terrain. Un procès de succession menaçait d'ébrécher sa fortune; M. de Veauce vient de le gagner. Tranquille de ce côté, M. le baron de Veauce pourra se livrer tout entier aux soins des affaires de l'État, qu'il fera bien de commencer par étudier. Son élection était appuyée par l'admi-

nistration, mais il eût triomphé sans ce concours. M. le Lorgne d'Ideville était son seul adversaire. Le père de M. le baron de Veauce était ancien officier de cavalerie, et chef d'escadron d'état-major de la garde nationale de Paris; il mourut en 1854.

VERCLOS (Le comte de). — Vaucluse. — Circ. d'Avignon.

Riche propriétaire de Vaucluse, allié au marquis de Forbin des Issards, ancien pair de France, M. de Verclos a été accepté comme candidat par l'administration, afin de combattre l'élection de M. Léo de Laborde. La tactique a réussi. M. de Verclos est un homme complétement nouveau, qui pourra avoir plus de sangfroid et de patience que M. de Laborde, mais qui n'aura jamais plus de patriotisme que lui.

VÉRON (Louis). - Seine. - 9° Circ.

« J'ai connu dans ma vie les coulisses de la science, des arts, de la politique, et même les coulisses de l'Opéra, » disait, dans son exposition de principes, le directeur du Constitutionnel. Jamais vérité plus franche n'avait été dite.

Fils d'un papetier de la rue du Bac, M. Véron, né en 1798, étudia la médecine, et fut reçu interne des hôpitaux de Paris en 1821. Le patronage de la Quotidienne, journal dans lequel il avait écrit quelques articles, le fit nommer médecin en chef des Musées royaux; c'est à cette éminente fonction que s'est borné, pour lui, l'exercice de la médecine. M. Véron était

chargé de tâter le pouls de la Vénus de Médicis et de soigner l'Apollon du belvédère dans le cas où ces marbres éprouveraient quelque refroidissement. C'est dans ces loisirs-là qu'il lui arriva deux bonheurs; il inventa la pâte Regnauld, dont la confection et le débit ont commencé sa fortune, et il concut, pour la beauté grecque, une passion qui l'amena à succéder à Lully, comme directeur de l'Opéra. Le succès de Robert-le-Diable, pièce qu'il refusait d'abord de monter, et qui ne fut jouée que par exploit d'huissier, le rendit millionnaire. M. Véron, devenu propriétaire et éligible, se présenta aux électeurs de Brest comme candidat de l'opposition dynastique. Son échec le rejeta sur les abonnés du Constitutionnel, journal dont il prit la direction et qu'il sauva, grâce aux feuilletons du Juif errant.

VERNIER. - Côte-d'Or. - Circ. de Dijon.

M. le général comte Jules Paulin s'était mis sur les rangs pour la députation de la Côte-d'Or. Il avait pour concurrent M. Vernier, ancien magistrat. Le préfet annonça dans une circulaire que la candidature de ce dernier était appuyée par le gouvernement. M. le général Paulin s'empressa de se soumettre à cette décision. « Toute question de personne doit s'effacer en présence de l'État, » disait-il dans la lettre par laquelle il a retiré sa candidature. Dès lors l'élection de son concurrent fut assurée.

M. Vernier, né en 1815, fut d'abord procureur du

roi à Châlon-sur-Saône. Il passa ensuite au parquet de la cour d'appel de Dijon comme substitut du procureur général, fonctions dont il se démit en 1848. Cet homme, recommandable par ses lumières et ses bonnes qualités, est adjoint à la mairie de Dijon.

VIARD (Le baron). - Meurthe. - Circ. de Toul. M. Viard (Louis-René) est fils d'un ancien député du tiers état aux états généraux de 1789, qui fut nommé plusieurs fois, sous l'Empire, président des assemblées électorales, et qui a reçu le titre de baron en 1815. Né à Pont-à-Mousson au mois de décembre 4795, il entra d'abord dans l'administration des contributions indirectes, dont son père était directeur pour le département de la Meurthe. Son emploi ayant été supprimé en 4815, il étudia le droit, fut reçu avocat, et ne remplit plus désormais que des fonctions gratuites. Il a été suppléant du juge de paix en 4828, commandant de la garde nationale jusqu'en 4834, membre du conseil général de la Meurthe pendant toute la durée de la monarchie de Juillet, directeur de la Caisse d'épargne et membre du conseil municipal de Pont-à-Mousson jusqu'à ce jour. Il s'est occupé des améliorations qu'il y avait à apporter à la situation des habitants des campagnes, et il a approfondi la question des propriétés communales, qui pourrait avoir tant d'influence sur leur bien-être. Élu représentant de la Meurthe à l'Assemblée législative, il s'est montré homme pratique et indépendant.

VILLENEUVE (Geoffroy de). — Aisne. — Circ. de Soissons et Château-Thierry.

C'est le seul député de l'Aisne qui en soit au début de la vie parlementaire. Si l'on en croit la circulaire du préset, M. de Beaumont-Vassy, pour appuyer l'élection de ce candidat du gouvernement, il est animé de cet esprit d'ordre, de conservation, de tradition gouvernementale qui a formé la base de la politique de Louis-Napoléon depuis le 2 décembre; il secondera de tous ses efforts la tâche difficile que le prince président s'est imposée.

WATEBLED. - Pas-de-Calais. - Circ. de Montreuil.

Qui ne connaît les monstrueuses affiches dont les murs de la capitale ont été couverts, après la Révolution de février, pour recommander aux citoyens électeurs la candidature perpétuelle et universelle de M. Watebled à toutes les fonctions, depuis celles de caporal de la garde nationale, jusqu'à celles de président de la République. On y promettait la destruction de tous les abus, la suppression de toutes les misères, le bonheur complet de l'humanité. Ce nom de Watebled, nous l'avions pris pour un mythe; c'est bien, à ce qu'il paraît, une réalité. Le député du Pas-de-Calais est un ancien notaire, aujourd'hui propriétaire à Arras, et membre du conseil général du département.

WENDEL (De). — Moselle. — Circ. de Briey. M. le baron de Wendel, maître de forges à Florange, près de Thionville, possède aussi à Daspich des moulins à grain et à tan. C'est un riche propriétaire appartenant à une famille estimée dans le pays encore plus par ses principes politiques et religieux, et par ses bienfaits, que par son immense fortune. Il était membre du conseil général de la Moselle, lorsque ses concitoyens lui ont confié, en 1849, leur mandat législatif. Il a toujours voté avec le parti modéré, et s'est rallié un des premiers au nouvel ordre de choses.

# DÉPUTÉS DÉMISSIONNAIRES.

HÉNON (le docteur). — Rhône. — 1<sup>re</sup> circ. de Lyon Le gouvernement avait adopté pour son candidat M. Olivier, notaire. Le parti démocratique lui opposa M. Hénon, médecin, que ses opinions avancées avaient fait choisir pour chef. Le scrutin du 1<sup>er</sup> mars ne donna pas de résultat. Alors les socialistes convoquèrent le ban et l'arrière-ban, M. Jules Favre écrivit même une lettre pour appuyer l'élection de son coreligionnaire politique. Au scrutin de ballottage M. Hénon a obtenu 43,649 voix, tandis que son concurrent n'a réuni que 8,356 suffrages. On assure que l'élu ne viendra pas siéger au Corps législatif.

Nous apprenons à l'instant que M. Hénon vient d'être déclaré démissionnaire, ainsi que MM. Carnot et Cavaignac.

# LISTE

DES

# DÉPUTÉS AU CORPS LÉGISLATIF

AVEC LEURS ADRESSES.



#### AIN.

MM. Delormet, rue Laffitte, 20. Jonage (Yon De), place Vendôme, 20, Bodin, cité Bergère, 6.

### AISNE.

Hébert, rue Monthabor, 27. Cambacérès (De), rue Saint-Dominique, 129. Debretonne, rue de la Concorde, 14. Villeneuve (Geoffroi de), rue Gaillon, 13.

### ALLIER.

Veauce (Baron de), rue Neuve-Saint-Augustin, 55. Desmaroux, rue de Lille, 37.

# ALPES (BASSES-).

Fortoul (Fortuné), au ministère de la marine.

## ALPES (HAUTES-).

MM. Faure (Auguste), rue Saint-Honoré, 354.

# ARDÈCHE.

Chevreau, rue Bellechasse, 66. Rochemure (De), rue de Lille, 26. Boissy-d'Anglas, rue Rumfort, 3.

### ARDENNES.

Riché, rue des Trois-Frères, 7. Ladoucette (De), rue Saint-Lazare, 58.

# ARIÉGE.

Didier (Henri), rue de Hanovre, 21. Billault, au palais Bourbon.

#### AUBE.

Rambourgt, rue de Richelieu, 41. Maupas (De), rue Neuve-Saint-Augustin, 55.

### AUDE.

Roque, rue de Grenelle, 56. Alengry, rue Casimir-Périer, 11.

### AVEYRON.

Giroux (de Busarengne), place Royale, 28. Calvet-Rogniat, rue Castiglione, 8. Nougarède, rue de l'Université, 24.

### BOUCHES-DU-RHONE.

Chantérac (De), rue Neuve-Saint-Augustin, 67. Rigaud, rue Castiglione, 6. Remacle, rue Louis-le-Grand, 9.

#### CALVADOS.

Vautier (Abel), rue d'Enfer, 29.

MM. Houdetot (Comte d'), rue de Londres, 10. Leroy-Beaulieu, rue Croix-des-Petits-Champs, 27. Caulaincourt (Marquis de), rue Saint-Lazare, 67.

### CANTAL.

Parieu (Hippolyte de), rue du Bac, 35. Guéronnière (Arthur de la), chaussée d'Antin, 58 bis.

#### CHARENTE.

Gellibert (Général), rue de Lille, 59. Lemercier (Le vicomte), rue de Lille, 54. André, rue des Bons-Enfants, 20.

### CHARENTE-INFÉRIEURE.

Vast-Vimeux (Général), au palais Bourbon. Chasseloup-Laubat (De), rue de la Bienfaisance, 11. Eschassériaux, rue de Luxembourg, 22. Lemercier (Le baron), quai Voltaire, 23.

### CHER.

Duranty (De), rue des Trois-Frères, 9. Bidault, rue Saint-Honoré, 373.

# CORRÈZE.

Favart, rue du Port-Mahon, 10. Jouvenel (Baron de), rue Pigale, 11.

### CORSE.

Abbatucci (Séverin), au ministère de la justice.

#### COTE-D'OR.

Vernier, rue Louis-le-Grand, 1. Ouvrard (Julien), rue de la Paix, 1. Louis-Bazile, rue Neuve-Saint-Augustin, 53.

### COTES-DU-NORD.

MM. Thieullen, boulevard de la Madeleine, 17.
Le Conte, rue de l'Université, 36.
Legorrec, rue Saint-Lazare, 102.
La Tour (Gustave de), rue de Grenelle-Saint-Germain, 16.
Bigrel, quai Voltaire, 25.

### CREUSE.

Delamarre, rue Notre-Dame-de-Grâce, 2. Sallandrouze de Lamornaix, boulevard Poissonnière, 23.

### DORDOGNE.

Dupont (Paul), rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45. Debelleyme, rue Neuve-des-Mathurins, 58. Taillefer, rue Neuve-Saint-Roch, 39. Dusollier, rue Larochefoucauld, 31.

### DOUBS.

Montalembert (Comte de), rue du Bac, 40. Demesmay, rue des Saussayes, 12.

### DROME.

Sapey, rue Saint-Dominique, 74.

Monnier de la Sizeranne, rue Neuve-des-Capucines, 15.

Morin, rue de la Madeleine, 29.

#### EURE.

Albuféra (Duc d'), place Vendôme, 17. Montreuil (Comte de), rue Taranne, 10. Arjuzon (Comte d'), rue Greffulhe, 8.

#### EURE-ET-LOIR.

Argent (Marquis d'), rue de Rivoli, 22. Normand (Colonel), rue Caumartin, 61.

# FINISTÈRE.

Mésonan (De), rue Saint-Nicolas-d'Antin, 29.

MM. Conseil, rue Gaillon, 23.
Tromelin (De), rue du Luxembourg, 37.
Bois, rue Rougemont, 4.

### GARD.

Curnier, rue de Beaune, 5. Uzès (Le duc d'), rue de la Chaise, 7. Calvière (le marquis de), place Bellechasse, 13.

## GARONNE (HAUTE-).

Tauriac (De), rue des Champs-Élysées, 13. Perpessac, rue des Champs-Elysées, 13. Massabiau, rue Saint-Honoré, 130. Duplan, rue Neuve-Saint-Augustin, 55.

### GERS.

Belliard, rue Neuve-des-Mathurins, 70. Lagrange (comte de), boulevard de la Madeleine, 17. Granier de Cassagnac, rue Saint-Florentin, 4.

### GIRONDE.

Montané, rue Grange-Batelière, 13. Travot (Baron), à la Banque. Thiérion (Colonel), au palais de Saint-Cloud. Schyler, quai Voltaire, 19. David, petite rue du Bac, 10.

# HERAULT.

Parmentier, décédé. Roulleaux-Dugage, rue Neuve-des-Capucines, 19. Huc (Baron), rue de la Paix, 17.

### ILLE-ET-VILAINE.

Pongérard (De), rue Neuve-des-Mathurins, 17. Caffarelli (De), rue de Varennes, 58. Kerdrel (Audren de), rue Monthabor, 7, Duclos, rue Marivaux, 9.

#### INDRE.

MM. Bryas (Gomte de), rue Saint-Dominique, 25. Delavau, rue Pelletier, 45.

#### INDRE-ET-LOIRE.

Gouin, rue Tronchet, 5. Flavigny (Comte de), rue des Saussayes, 9. Richemont (Paul de), rue Blanche, 49.

## ISÈRE.

Arnaud, rue Richelieu, 45. Devoize, rue du Cirque, 9. Flocard de Mépieu, rue Richepanse, 11. Faugier, rue Richelieu, 45.

#### JURA.

Dalloz, rue Bellechasse, 31. Charlier, rue des Trois-Frères, 13.

#### LANDES.

Marrast (François), rue Jacob, 12. Corta, place de la Bourse, 46.

#### LOIR-ET-CHER.

Clary (Le comte), rue de Courcelles, 12. Crosnier, rue Neuve-Saint-Augustin, 79.

#### LOIRE.

Bouchetal-Laroche, rue des Frondeurs, 6. Dumarais (Colonel), rue Neuve-Saint-Augustin, 48. Balay (Jules), boulevard des Italiens, 30 bis.

# LOIRE (HAUTE-).

Latour-Maubourg (Marquis de), rue de la Ville-l'Évêque, 14. Romeuf (De), rue Mogador, 10.

# LOIRE-INFÉRIEURE.

MM. Garnier, boulevard Montmartre, 14.
Favre (Ferdinand), rue de l'Université, 31.
Desmars, rue de l'Université, 14.
Fleury (Anselme), cité d'Antin, 16.

#### LOIRET.

Lacave, rue de Beaune, 5. Tarente (Duc de), rue de Ponthieu, 4.

#### LOT.

Lafon de Caix, rue de Lille, 59. Deltheil, rue de Lille, 5.

#### LOT-ET-GARONNE.

Noubel (Henri), rue de l'Université, 83. Laffite (Charles), rue Saint-Honoré, 353. Richemont (Vicomte de), rue de l'Université, 36.

# LOZÈRE.

Renouard de Bussière, rue Duphot, 6.

#### MAINE-ET-LOIRE.

Duboys, rue de Verneuil, 9. Bucher de Chauvigné, rue de l'Université, 22. Louvet, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 124. Civrac (de), rue de Varennes, 63.

#### MANCHE.

Kergolay (Hervé de), rue de Varennes, 58. Saint-Germain (Hervé de), rue Cisalpine, 9. Brohier, rue Notre-Dame-des-Victoires, hôtel National, Meslin (Général), rue Bellechasse, 50.

#### MARNE.

Godard, rue Tronchet, 1.

MM. Parchappe (Général), rue Bassc-du-Rempart, 66. Soullié, rue de Richelieu, 65.

#### MARNE (HAUTE-).

Lespérut (Baron de), rue du Cirque, 13. Chauchart, rue de l'Ouest, 42.

#### MAYENNE.

Duvivier (Général), rue Casimir-Périer, 27. Mercier (Théodore), rue de la Ville-l'Évêque, 6. Ségretain, rue d'Alger, 4.

#### MEURTHE.

Drouot, rue Jacob, 39. Buquet, rue d'Aumale, 15. Viard, rue des Champs-Élysées, 13.

#### MEUSE.

Collot, rue de Luxembourg, 20. Briot de Montrémy, rue de Beaune, 7.

#### MORBIHAN.

Jolivet Castelot, rue Lafitte, 52. Lahaichois (De), rue Basse-du-Rempart, 32. Champagny (Comte de), rue des Champs-Élysées, 12.

#### MOSELLE.

Hennoque (Colonel), rue des Postes, 38. Wendel (Dc), rue de Clichy, 49. Geiger (De), rue du Dauphin, 1.

# NIÈVRE.

Petiet (Général), rue Caumartin, 54. Lepelletier d'Aulnay, rue de l'Université, 5.

#### NORD.

Legrand, rue et hôtel d'Antin.

MM. Descat, passage des Petites-Écuries, 15.
Lemaire (Philippe), rue Jean-Bart, 3.
La Grange (Baron de), faubourg Saint-Honoré, 107.
Clebsattel, place de la Madeleine, 8.
Choque, rue du Cirque, 25.
Seydoux, rue de Joubert, 10.
Mérode (De), rue de Grenelle, 91.

#### OISE.

Mouchy (Duc de), rue d'Astorg, 10. Plancy (De), rue Saint-Lazare, 7. Lemaire, rue Saint-Georges, 22.

#### ORNE.

Mercier, rue Richepance, hôtel du Danube. Descorches (Marquis de Sainte-Croix), rue Richelieu, 17. Torcy (Marquis de), rue Tronchet, 2.

#### PAS-DE-CALAIS.

Herlincourt (D'), rue Las Cases, 24. Lequien, rue Vanneau, 30. Hérambault (D'), rue d'Alger, 5. Lelebvre-Hermant, rue Casimir Périer, 41. Watebled, rue d'Alger, 5.

#### PUY-DE-DOME.

Chazelles (De), rue Saint-Dominique, 82. Morny (Comte de), avenue des Champs-Elysées, 5 Dumiral, rue de Beaune, 5. Pierre (De), rue de l'Arcade, 17.

# PYRÉNÉES (BASSES-).

O'Quin (Patrick), rue Neuve Saint-Augustin, 46. Planté, rue des Tournelles, 56. Etcheverry (Jean-Baptiste), rue des Saussayes, 14.

# PYRÉNÉES (HAUTES-).

Dauzat-Dambarère, rue et hôtel du Mail. Jubinal (Achille), rue Louvois. 10.

# PYRÉNÉES-ORIENTALES.

MM. Durand (Justin), rue Neuve-des-Mathurins, 43.

## RHIN (BAS-).

Renouard de Bussière, place Vendôme, 12. Coulaux, rue Richelieu, 17. Hallez-Claparède (Baron), rue Saint-Florentin, 7. Becquet, rue Saint-Lazare, 15.

## RHIN (HAUT-).

Migeon, place Vendôme, 14. Reinach fils (De), rue Richelieu, hôtel de Bretagne. Lefébure, rue Tronchet, 24.

#### RHONE.

Réveil, rue des Filles Saint-Thomas, 12. Hénon, à Lyon; démissionnaire. Dugas (Henri), rue Basse-du-Rempart, 44. Mortemart (Marquis de), rue Matignon, 12.

# SAONE (HAUTE-).

Andelarre, rue de Beaune, 5. Grammont (Le marquis de), rue de Lille, 121. Lélut, à la Salpêtrière.

# SAONE-ET-LOIRE.

Barbantane (Comte de), quai Voltaire, 7. Schneider, rue de Provence, 72. Brunet-Denon (Général), rue Royale, 7. Moreton de Chabrillan, place Vendôme, 19.

#### SARTHE.

Rogé (Le général), faubourg Saint-Honoré, 116. Langlais, rue de Seine, 45. Talhouet (De), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 25. Beauveau (Le prince Marc de), rue des Champs-Élysées, 12.

#### SEINE.

Guyard-Delalain, rue Castiglione, 10,

MM. Devinck, rue Saint-Honoré, 285.
Cavaignac (Eugène), rue du Helder, 17; démissionnaire.
Carnot, rue Tronchet, 11; démissionnaire.
Perret, place des Vosges, 20.
Fouché-Lepelletier, à Javel (Seine).
Lanquetin, quai Béthune, 54.
Kœnigswarter, rue Saint-Georges, 38.
Véron (Louis,) rue de Rivoli, 46.

## SEINE-INFÉRIEURE.

Levavasseur, rue de la Chaussée-d'Antin, 68. Quesné (Henri), rue Saint-Dominique, 82. Desjobert, rue Saint-Guillaume, 18. Lédier, rue de la Madeleine, 35. Mortemart (Vicomte de), rue d'Iéna, 23. Ancel (Jules), rue du Cirque, 15.

#### SEINE-ET-MARNE.

Beauverger (De), rue Chauchat, 18. Gareau (Eugène), rue Basse-du-Rempart, 26. Bavoux (Evariste), rue des Pyramides, 3.

#### SEINE-ET-OISE.

Caruel de Saint-Martin, rue de l'Université, 23. Darblay jeune, rue des Vieilles-Etuves-Saint-Honoré, 16. Gouy (Alfred de), rue Neuve-des-Mathurins, 96. Delapalme, rue Neuve-Saint-Augustin, 5.

# SEVRES (DEUX-).

David (Ferdinand), rue de l'Université, 51. Chauvin-Lénardière, rue de Ménars, 4.

#### SOMME.

Allard, rue du Port-Mahon, 8.
Tillette de Clermont, rue du Port-Mahon, 9.
Conneau (Docteur), à l'Elysée.
Delamarre, rue des Jeûneurs, 27.
Randoing, rue Mogador, 5.

#### TARN.

Gisclard, rue de Lille, 76.

MM. Carayon-Latour (Le baron), rue Royale, 11. Gorsse (Le général), rue de Beaune, 7.

#### TARN-ET-GARONNE.

Janvier (Élie), rue Saint-Lazare, 24. Belmontet, rue Pigale, 2.

#### VAR.

Partouneaux (Vicomte), rue Tronchet, 19. Portalis (Jules), rue Lavoisier, 22. Kervéguen (Vicomte de), rue de Clichy, 28.

#### VAUCLUSE.

Verclos (De), rue Verte, 5. Millet, rue Caumartin, 15.

#### VENDEE.

Sainte-Hermine (De), rue de Bourgogne, 53. Leroux (Alfred), rue Taitbout, 51. Bouhier de l'Ecluse, rue Taranne, 12.

#### VIENNE.

Bourlon, rue Pigale, 18. Gharles Dupont, rue de Lille, 57.

# VIENNE (HAUTE-).

Noualhier, rue de Bourgogne, 45. Tixier, rue de Grenelle, 54.

#### VOSGES.

Boursier de Viller, rue de Suresnes, 9. Aymé, rue de Beaune, 5. Ravinel (De), rue de Grenelle-Saint-Germain, 113.

#### YONNE.

Larabit, rue des Saints-Pères, 7. Bertrand, rue des Saints-Pères, 25. Lecomte (Eugène), rue de la Chaussée-d'Antin, 47.

# STATISTIQUE DU CORPS LÉGISLATIF.

Le Corps législatif compte dans son sein :

1° Soixante-quatorze membres de l'Assemblée législative :

MM. d'Albuféra, Alengry, Ancel, André, Bavoux, Belliard, Bertrand, Bigrel, Billault, Bouhier de l'Ecluse, Bucher de Chauvigné, de Cambacérès, Carnot, de Caulaincourt, Cavaignac, de Chasseloup-Laubat, Chauchard, de Chazelles, Choque, Clary, David, Debretonne, Delavau, Demesmay, Descat, Desjobert, Desmaroux, Desmars, Eschassériaux, Faure, de Flavigny, Gouin, de Grammont, Hébert, d'Hérambault, Hervé de Saint-Germain, d'Houdetot, de Kerdrel, Lacave, Lafon de Caix, de Lagrange, Langlois, Larabit, Le Comte (de l'Yonne), Legerrec Lélut, Lemaire ( de l'Oise ), Lemercier, Lequien, Lespérut, Leroy-Beaulieu, Levavasseur, Louvet, Marrast (François), de Mérode, Migeon, de Montalembert, de Morny, de Mortemart, de Mouchy, de Plancy, Randoing, de Ravinel, Renouard, Riché, Rogé, Seydoux, Soullié, de Talhouet, Thieullen, Tixier, Viard, le général Vast-Vimeux, de Wendel.

2º Huit membres de l'Assemblée constituante, qui n'avaient pas été réélus pour la Législative :

MM. Allart, Bidault, Baudin, Dussolier, Favart, Morin, Taillefer, Tillette (de Clermont).

3° Quinze anciens députés qui n'avaient point [siégé au palais Bourbon depuis la chute de la monarchie :

MM. Boissy-d'Anglas, Brunet-Denon, Deltheil, Hallez-Claparède, Herlincourt, Lefebvre-Hermant, Louis-Bazile, le baron Mercier, Monnier de la Sizeranne, Renouard de Bussière, Richemont de Tombe-Bœut, Schneider, le marquis de Torcy, le duc d'Uzès, Vautier (Abel).

Il y a donc cent soixante-deux députés du Corps législatif qui débutent dans la carrière parlementaire.

Sur ce nombre, plus de soixante, et entre autres les trois députés des Bouches-du-Rhône, sont des maires de création postérieure à 1848. Au lieu du nom de pères conscrits, que donna à ses législateurs Romulus, ne serait-ce pas plutôt celui de maires conscrits qu'il faudrait donner aux députés du Corps législatif?

Dans la séance du 50 mars 1852, MM. Cavaignac, Carnot et Hénon ont été déclarés démissionnaires pour refus de serment, et M. Renouard pour acceptation de fonctions incompatibles avec celles de député.

# DÉCRET

POUR RÉGLER

# LES RAPPORTS DU SÉNAT ET DU CORPS LÉGISLATIF

AVEC

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ET LE CONSEIL D'ÉTAT.



Louis-Napoléon, président de la République française,

Vu l'art. 4 de la Constitution;

Considérant qu'au moment où le Sénat et le Corps législatif vont entrer dans leur première session, il importe de régler leurs rapports avec le président de la République et le conseil d'Etat, et d'établir, conformement à l'esprit de la Constitution, les gonditions organiques de leurs travaux,

Décrète :

# TITRE PREMIER. - Du conseil d'Etat.

Art. 4er. Les projets de loi et de sénatus-consultes, les règlements d'administration publique préparés par les différents départements ministériels, sont soumis au président de la République, qui les remet directement ou les fait adresser par le ministre d'Etat au viceprésident du conseil d'Etat.

Art. 2. Les ordres du jour des séances du conseil d'Etat sont envoyés à l'avance au ministre d'Etat, et le vice-président du conseil d'Etat pourvoit à ce que ce ministre soit toujours avisé en temps utile de tout ce qui concerne l'examen et la discussion des projets de loi, des sénatus-consultes et des règlements d'administration publique envoyés à l'élaboration du conseil.

Art. 5. Les projets de loi ou de sénatus-consultes, après avoir été élaborés au conseil d'Etat, conformément à l'article 50 de la Constitution, sont remis au président de la République par le vice-président du conseil d'Etat, qui y joint les noms des commissaires qu'il propose pour en soutenir la discussion devant le Corps législatif ou le Sénat.

Art. 4. Un décret du président de la République ordonne la présentation du projet de loi au Corps législatif, ou du sénatus-consulte au Sénat, et nomme les conseillers d'Etat chargés d'en soutenir la discussion.

Art. 5. Ampliation de ce décret est transmise, avec le projet de loi ou de sénatus-consulte, au Corps législatif ou au Sénat, par le ministre d'Etat.

# TITRE II. - Du Sénat.

CHAPITRE 1er. Réunion du Sénat; formation des bureaux.

Art. 6. Pendant la durée des sessions, le Sénat se

réunit sur la convocation de son président. Quand la session est close, les réunions du Sénat ne peuvent avoir lieu qu'en vertu d'un décret spécial du président de la République.

Art. 7. Le Sénat se divise, par la voie du sort, en cinq bureaux. Ces bureaux examinent les propositions qui leur sont renvoyées, et élisent les commissions qu'il y a lieu de nommer.

# CHAPITRE II. - Des projets de loi.

Art. 8. Les projets de loi adoptés par le Corps législatif, et qui doivent être soumis au Sénat, en exécution de l'art. 25 de la Constitution, sont, avec les décrets qui nomment les conseillers d'Etat chargés de soutenir la discussion, transmis, par le ministre d'Etat, au président du Sénat, qui en donne lecture en séance générale.

Art. 9. Le Sénat décide immédiatement, par assis et levé, s'il est nécessaire de renvoyer le projet de loi à la discussion des bureaux et à l'examen d'une commission, ou s'il peut être, sans cet examen préliminaire, passé outre à la délibération en séance générale.

Art. 10. Le Sénat n'ayant à statuer que sur la question de promulgation, son vote ne comporte la présentation d'aucun amendement.

Art. 11. Au jour indiqué pour la délibération en séance générale, le Sénat, après la clôture de la discussion prononcée par le président, vote sur la question de savoir s'il y a lieu de s'opposer à la promulgation. Ar. 12. Le vote n'est pas secret. Il est pris à la majorité absolue par un nombre de votants supérieur à la moitié de celui des membres du Sénat; sinon, il est nul et doit être recommencé.

Art. 45. Le vote est recensé par le secrétaire du Sénat, assisté de deux secrétaires élus pour chaque session.

Art. 14. Le président du Sénat proclame en ces termes le résultat du scrutin : Le Sénat s'oppose ou le Sénat ne s'oppose pas à la promulgation.

Art. 45. Le résultat de la délibération est transmis au ministre d'Etat par le président du Sénat.

# CHAPITRE III. - Des sénatus-consultes.

Art. 46. Les sénatus-consultes réglant les objets énumérés dans l'article 27 de la Constitution seront délibérés, soit sur la proposition du président de la République, soit sur celle d'un ou plusieurs sénateurs.

Art. 17. Les projets de sénatus-consultes proposés par le président de la République seront portés et lus au Sénat par les conseillers d'Etat à ce commis, discutés dans les bureaux, et examinés par une commission qui en fera rapport en séance générale.

Ceux provenant de l'initiative des sénateurs ne seront lus en séance générale qu'autant que la prise en considération en aura été autorisée par trois au moins des cinq bureaux. Dans ce cas, le texte en sera immédiatement transmis, par le président du Sénat, au ministre d'Etat, et une commission sera nommée, comme il est dit en l'article précédent, Art. 48. Les amendements proposés sur le projet de sénatus-consulte seront, jusqu'à l'ouverture de la délibération en séance générale, renvoyés par le président du Sénat à la commission, qui exprimera son avis, soit dans son rapport principal, soit dans un rapport supplémentaire. Les amendements produits pendant la délibération en séance générale ne seront lus et développés qu'autant qu'ils seront appuyés par cinq membres.

Le texte en sera toujours, et à l'avance, communiqué aux commissaires du gouvernement. La commission a le droit de demander qu'avant le vote l'amendement lui soit renvoyé.

Art. 49. Le vote, soit sur les articles du projet de sénatus-consulte, soit sur son ensemble, a lieu conformément aux art. 12 et 45 du présent décret.

Le président en proclame le résultat en ces termes : Le Sénat a adopté, ou le Sénat n'a pas adopté.

Art. 20. Le résultat de la délibération est porté au président de la République par le président du Sénat ou par deux vice-présidents qu'il délègue.

# CHAPITRE IV. — Actes dénoncés au Sénat comme inconstitutionnels.

Art. 21. Lorsqu'un acte est déféré comme inconstitutionnel par le gouvernement au Sénat, le décret qui saisit le Sénat et qui nomme les conseillers d'Etat devant prendre part à la discussion est transmis par le ministre d'Etat au président du Sénat. Les bureaux examinent cette demande et nomment une commission, sur le rapport de laquelle il est procédé au vote, conformément aux art. 12 et 15 du présent décret.

Le président proclame le résultat en ces termes : Le Sénat maintient ou annule.

Art. 22. Si l'inconstitutionnalité est dénoncée par une pétition, il est procédé de la même manière.

Toutefois, et préalablement, la pétition est lue en séance générale : la question préalable peut alors être proposée, et, si elle est admise, le président prononce qu'il n'y a lieu à plus ample informé. Si la question préalable n'est pas admise, le président du Sénat en avise le ministre d'Etat, la pétition est renvoyée dans les bureaux, et il est procédé comme en l'article précédent.

Art. 23. La décision du Sénat est transmise, par les soins du président, au ministre d'Etat.

CHAPITRE V. — Rapports au président de la République sur les bases des projets de loi d'un grand intérêt national.

Art. 24. Tout sénateur peut proposer de présenter au président de la République un rapport posant les bases d'un projet de loi d'un grand intérêt national. La proposition est motivée par écrit, remise au président du Sénat, imprimée, distribuée et renvoyée dans les bureaux,

Art. 25. Si trois bureaux au moins sont d'avis de la prise en considération, le président du Sénat en avise le ministre d'État. Une commission est nommée dans les bureaux, et cette commission rédige le projet de rapport à envoyer au président de la République.

Art. 26. Ce projet de rapport, imprimé, distribué, et transmis à l'avance au ministre d'État, est discuté en séance générale. Il peut être amendé dans les formes prévues par l'article 18 du ρrésent décret.

Art. 27. Le vote sur l'adoption ou le rejet du projet de rapport a lieu conformément aux art. 42 et [15 du présent décret.

Le président du Sénat proclame le résultat en ces termes : Le rapport est adopté ou le rapport n'est pas adopté.

Art. 28. S'il y a adoption, le rapport est envoyé par le président du Sénat au ministre d'État.

CHAPITRE VI. — Des propositions de modifications à la Constitution.

Art. 29. Toute proposition de modification à la Constitution, autorisée par l'art. 51 de la Constitution, ne peut être déposée par des membres du Sénat qu'autant qu'elle est signée par dix sénateurs au moins. Quand une proposition est déposée dans ces conditions, il est procédé, conformément aux art. 27, deuxième et troisième paragraphes, 18 et 19 du présent décret.

Le résultat de la délibération est porté, par le prési-

dent du Sénat, au président de la République, qui avise, conformément à l'art. 31 de la Constitution.

# CHAPITRE VII. - Pétitions.

Art. 50. Les pétitions adressées au Sénat, conformément à l'article 45 de la Constitution, sont examinées par des commissions nommées chaque mois dans les bureaux. Le feuilleton des pétitions est toujours communiqué à l'avance au ministre d'État. Il est fait rapport des pétitions en séance générale, et le vote porte sur l'ordre du jour pur et simple, le dépôt au bureau des renseignements ou le renvoi au ministre compétent. Si le renvoi au ministre compétent estprononcé, la pétition et un extrait de la délibération sont, par les ordres du président du Sénat, transmis au ministre d'État.

CHAPITRE VIII. — Proclamations du président de la République au Sénat.

Art. 54. Les proclamations du président de la République, portant ajournement, prorogation ou clôture de la session, sont portées au Sénat par les ministres ou les conseillers d'État à ce commis; elles sont lues, toute affaire cessante, et le Sénat se sépare à l'instant.

CHAPITRE IX. — Dispositions communes aux chapitres précèdents.

Art. 52. Dans toute délibération du Sénat, le gou-

vernement a le droit d'être représenté par des conseillers d'Etat à ce commis par des décrets spéciaux. Les ordres du jour des séances sont toujours envoyés à l'avance au ministre d'Etat, et le président du Sénat veille à ce que tous les avis et communications nécessaires lui soient transmis en temps utile.

Art. 55. Les commissaires du gouvernement ne sont point assujettis au tour de parole.

Ils obtiennent la parole quand ils la demandent.

# CHAPITRE X. - Administration du Sénat.

Art. 34. Le président du Sénat a la haute direction de tout ce qui concerne ce corps. Il le représente dans ses rapports avec le chef de l'Etat et dans les cérémonies publiques. Il préside les séances du Sénat quand il le juge convenable.

Art. 55. En l'absence du président du Sénat, la présidence est exercée par le premier vice-président.

Art. 36. Le grand référendaire est chargé, sous l'autorité du président du Sénat, de la direction des services administratifs et de la comptabilité. Il ordonnance les dépenses sur la délégation des crédits qui lui est faite par le ministre d'Etat. Cette comptabilité est vérifiée et arrêtée pour chaque exercice par une commission de cinq membres élus chaque année dans les bureaux. It délivre les certificats et les passe-ports. Il fait expédier les convocations pour les cérémonies.

Art. 37. Le secrétaire du Sénat est, sous l'autorité du président, chargé du service législatif. Il dirige la rédaction des procès-verbaux, dont il est responsable, et qu'il présente, après chaque séance, à la signature du président ou du vice-président qui aura tenn la séance. Il a la garde du sceau du Sénat, et l'appose d'après les ordres du président. Il est chargé de l'ampliation officielle des sénatus-consultes et autres décisions du Sénat, et de l'enregistrement des décrets du président de la République portant nominations des sénateurs. Il expédie les convocations pour les séances ordinaires et extraordinaires. Il transmet aux commissions élues, pour les examiner, les pétitions adressées au Sénat.

Art. 58. Le président du Sénat en nomme tous les employés sur la présentation qui lui est faite : 4° par le premier vice-président pour le secrétariat de la présidence; 2° par le grand référendaire, pour les employés attachés aux bureaux de ce dernier et à l'administration intérieure dont il est chargé, ainsi que pour tous les gens de service; 5° par le secrétaire du Sénat, pour les employés placés sous les ordres de ce dernier.

Art. 59. Les palais du grand et du petit Luxembourg, la maison de la rue d'Enfer, le mobilier qui les garnit, les jardins réservés et la bibliothèque sont affectés au Sénat. Toutefois, le service du commandant militaire du palais, des adjudants et surveillants placés sous ses ordres, ainsi que le service des jardins ouverts au public, reste dans les attributions de l'administration des palais nationaux. Le musée du Luxembourg est maintenu dans les attributions du ministre de l'intérieur.

Disposition transitoire.

Art. 40. Les nominations faites par le président du Sénat avant la promulgation du présent décret sont maintenues.

# TITRE III. - Du Corps législatif.

CHAPITRE 1et. — Réunion du Corps législatif, formation et organisation des bureaux, vérification des pouvoirs.

Art. 41. Le Corps législatif se réunit au jour indiqué par le décret de convocation.

Art. 42. A l'ouverture de la première séance, le président du Corps législatif, assisté des quatre plus jeunes membres présents, lesquels rempliront, pendant toute la durée de la session, les fonctions de secrétaires, procède, par la voie du tirage au sort, à la division de l'Assemblée en sept bureaux.

Art. 45. Ces sept bureaux ainsi formés pour toute la durée de la session sont présidés par le doyen d'âge de chaque bureau, le plus jeune membre présent faisant les fonctions de secrétaire.

Art. 44. Ils procèdent sans délai à l'examen des procès-verbaux d'élection qui leur sont répartis par le président du Corps législatif, et chargent un ou plusieurs de leurs membres d'en faire le rapport en séance publique.

Art. 45. L'Assemblée statue sur ce rapport ; si l'élection est déclarée valable, l'élu prête, séance tenante, ou, s'il est absent, à la première séance à laquelle il assiste, le serment prescrit par l'art. 14 de la Constitution, et le président du Corps législatif prononce ensuite son admission. Le député qui n'a pas prêté serment dans la quinzaine du jour où les élections ont été déclarées valides, est réputé démissionnaire.

En cas d'absence, le serment peut être prêté par écrit, et doit être, en ce cas, adresse par le député au président du Corps législatif dans le délai ci-dessus déterminé.

Art. 46. Après la vérification des pouvoirs, et sans attendre qu'il ait été statué sur les élections contestées ou ajournées, le président du Corps législatif fait connaître au président de la République que le Corps législatif est constitué.

# CHAPITRE II. — Présentation, discussion, vote des projets de loi.

Art. 47. Les projets de loi présentés par le président de la République sont apportés et lus au Corps législatif commis à cet effet, ou transmis, sur les ordres du président de la République, par le ministre d'Etat, au président du Corps législatif, qui en donne lecture en séance publique. Ces projets sont imprimés, distribués et mis à l'ordre du jour des bureaux, qui les discutent et nomment, au scrutin secret et à la majorité, une commission de sept membres, chargée d'en faire le rapport.

Art. 48. Tout amendement provenant de l'initiative

d'un ou de plusieurs membres est remis au président et transmis par lui à la commission. Toutefois, aucun amendement n'est reçu après le dépôt du rapport fait en séance publique.

Art. 49. Les auteurs de l'amendement ont le droit d'être entendus dans la commission.

Art. 50. Si l'amendement est adopté par la commission, elle en transmet la teneur au président du Corps législatif, qui le renvoie au conseil d'Etat, et il est sursis au rapport de la commission jusqu'à ce que le conseil d'Etat ait émis son avis.

Art. 51. Si l'avis du conseil d'Etat transmis à la commission, par l'intermédiaire du président du Corps législatif, est favorable, ou qu'une nouvelle rédaction admise au conseil d'Etat soit adoptée par la commission, le texte du projet de loi à discuter en séance publique sera modifié conformément à la nouvelle rédaction adoptée. Si cet avis est défavorable ou que la nouvelle rédaction admise au conseil d'Etat ne soit pas adoptée par la commission, l'amendement sera considéré comme non avenu.

Art. 52. Le rapport de la commission sur le projet de loi par elle examiné est lu en séance publique, imprimé et distribué vingt-quatre heures au moins avant la discussion.

Art. 55. A la séance fixée par l'ordre du jour, la discussion s'ouvre et porte d'abord sur l'ensemble de la loi, puis sur les divers articles, ou chapitres, s'il s'agit de lois de finances. Il n'y a jamais lieu de délibérer sur la question de savoir si l'on passera à la discussion des articles; mais les articles sont successivement mis aux voix par le président. Le vote à lieu par assis et levé; si le bureau déclare l'épreuve douteuse, il est procédé au scrutin.

Art. 54. S'il intervient sur un article un vote de rejet, l'article est renvoyé à l'examen de la commission. Chaque député peut alors, dans la forme prévue par les art. 48 et 49 du présent décret, présenter tel amendement qu'il juge convenable. Si la commission est d'avis qu'il y a lieu de faire une proposition nouvelle, elle en transmet la teneur au président du Corps législatif, qui la renvoie au conseil d'Etat. Il est alors procédé conformément aux art. 51, 52 et 55 du présent décret, et le vote qui intervient au scrutin public est définitif.

Art. 55. Après le vote sur les articles, il est procédé au vote sur l'ensemble du projet de loi. Le vote a lieu au scrutin public et à la majorité absolue. Le scrutin est dépouillé par les secrétaires et proclamé par le président. La présence de la majorité des députés est nécessaire pour la validité du vote. Si le nombre des votants n'atteint pas cette majorité, le président déclare le scrutin nul, et ordonne qu'il y soit procédé de nouveau.

Les propositions de loi relatives à des intérêts communaux ou départementaux, qui ne donnent lieu à aucune réclamation, seront votées par assis et levé, à moins que le scrutin ne soit réclamé par dix membres au moins.

Art. 56. Le Corps législatif ne motive ni son acceptation ni son refus; sa décision ne s'exprime que par l'une de ces deux formules:

Le Corps législatif a adopté, ou le Corps législatif n'a pas adopté.

Art. 57. La minute du projet de loi adopté par le Corps législatif est signé par le président et les secrétaires et déposée dans les archives. Une expédition revêtue des mêmes signatures est portée par le président et les secrétaires au président de la République.

CHAPITRE 111. — Messages et proclamations adressées au Corps législatif par le président de la République.

Art. 58. Les messages et proclamations que le président de la République adresse au Corps législatif sont apportés et lus en séance par les ministres ou les conseillers d'Etat commis à cet effet. Ces messages et proclamations ne peuvent être l'objet d'aucune discussion ni d'aucun vote, à moins qu'ils ne contiennent une proposition sur laquelle il doive être voté.

Art. 59. Les proclamations du président de la République portant ajournement, prorogation ou dissolution du Corps législatif, sont lues en séance publique, toute affaire cessante, et le Corps législatif se sépare à l'instant.

### CHAPITRE IV. - Tenue des séances.

Art. 60. Le président du Corps législatif fait l'ouverture et annonce la clôture des séances. Il indique, à la fin de chacune, après avoir consulté l'Assemblée, l'heure d'ouverture de la séance suivante et l'ordre du jour, lequel sera affiché dans la salle. Cet ordre du jour est immédiatement envoyé au ministre d'Etat, et le président du Corps législatif veille à ce que tous les avis et communications nécessaires lui soient transmis en temps utile.

Art. 61. Aucun membre ne peut prendre la parole sans l'avoir demandée et obtenue du président, ni parler d'ailleurs que de sa place.

Art. 62. Les membres du Conseil d'Etat, chargés de soutenir, au nom du gouvernement, la discussion des projets de loi, ne sont point assujettis au tour d'inscription, et obtiennent la parole quand ils la réclament.

Art. 63. Le membre rappelé à l'ordre pour avoir interrompu ne peut obtenir la parole. Si l'orateur s'écarte de la question, le président l'y rappelle; le président ne peut accorder la parole sur le rappel à la question. Si l'orateur deux fois rappelé à la question dans le même discours continue à s'en écarter, le président consulte l'Assemblée pour savoir si la parole ne sera pas interdite à l'orateur pour le reste de la séance sur la même question. La décision a lieu par assis et levé, sans débats.

Art. 64. Le président rappelle seul à l'ordre l'ora-

teur qui s'en écarte. La parole est accordée à celui qui, rappelé à l'ordre, s'y est soumis, et demande à se justifier : il obtient seul la parole. Lorsqu'un orateur a été rappelé deux fois à l'ordre dans le même discours, le président, après lui avoir accordé la parole pour se justifier, s'il le demande, consulte l'Assemblée pour savoir si la parole ne sera pas interdite à l'orateur pour le reste de la séance sur la même question. La décision a lieu par assis et levé, sans débats.

Art. 65. Toute personnalité, tout signe d'approbation ou d'improbation, sont interdits.

Art. 66. Si un membre du Corps législatif trouble l'ordre, il y est rappelé nominativement par le président; s'il persiste, le président ordonne d'inscrire au procès-verbal le rappel à l'ordre. En cas de résistance, l'Assemblée, sur la proposition du président, prononce, sans débat, l'exclusion de la salle des séances pendant un temps qui ne peut excéder cinq jours. L'affiche de cette décision dans le département où a été élu le membre qu'elle concerne peut être ordonnée.

Art. 67. Si l'Assemblée devient tumultueuse et si le président ne peut la calmer, il se couvre. Si le trouble continue, il annonce qu'il va suspendre la séance. Si le calme ne se rétablit pas, il suspend la séance pendant une heure, durant laquelle les députés se réunissent dans leurs bureaux respectifs. L'heure expirée, la séance est reprise; mais, si le tumulte re-

naît, le président lève la séance et la renvoie au léndemain.

Art. 68. Les réclamations d'ordre du jour, de priorité et de rappel au règlement ont la préférence sur la question principale et en suspendent la discussion. Les votes d'ordre du jour ne sont jamais motivés. La question préalable, c'est-à-dire celle qu'il n'y a lieu à délibérer, est mise aux voix avant la question principale. Elle ne peut être demandée sur les propositions faites par le président de la République.

Art. 69. Les demandes de comité secret autorisées par l'art. 14 de la Constitution sont signées par les membres qui les font et remises aux mains du président, qui en donne lecture, y fait droit et les fait consigner au procès-verbal.

Art. 70. Lorsque l'autorisation exigée par l'art. 14 de la loi du 2 février 1852 sera demandée, le président indiquera seulement l'objet de la demande et renverra immédiatement cette demande dans les bureaux, qui nommeront une commission pour examiner s'il y a lieu d'autoriser les poursuites.

# CHAPITRE V. - Procès-verbaux.

Art. 71. La rédaction des procès-verbaux des séances est placée sous la haute direction du président du Corps législatif, et confiée à des rédacteurs spéciaux nommés par lui et qu'il peut révoquer. Les procès-verbaux contiennent les noms des membres qui ont pris la parole et le résumé de leurs opinions.

Art. 72. Les procès-verbaux sont signés du président, lus par l'un des secrétaires à la séance suivante, et transcrits sur deux registres signés également du président.

Art. 75. Le président du Corps législatif règle, par un arrêté spécial, le mode de communication du procès-verbal aux journaux, conformément à l'art. 42 de la Constitution.

Art. 74. Tout membre peut, après en avoir obtenu l'autorisation de l'Assemblée, faire imprimer et distribuer à ses frais le discours qu'il a prononcé. L'impression et la distribution non autorisées seront punies d'une amende de 500 à 5,000 fr. contre les imprimeurs, et de 5 à 500 fr. contre les distributeurs.

# CHAPITRE VI. — Installation et administration intérieure.

Art. 75. Le palais de l'ancienne Assemblée nationale et l'hôtel de la présidence de cette Assemblée, avec leurs mobiliers et dépendances, sont affectés au Corps législatif.

Art. 76. Le président du Corps législatif habite dans l'intérieur du palais; il a la haute administration de ce Corps.

Art. 77. Il règle, par des arrêtés spéciaux, l'organisation de tous les services et l'emploi des fonds affectés aux dépenses du Corps législatif.

Art. 78. Il est assisté de deux questeurs nommés par le président de la République. Les questeurs ordonnancent, conformément aux arrêtés pris par le président, et sur les délégations de crédit faites par le ministre d'Etat, les dépenses du personnel et du matériel. Le président peut leur déléguer tout ou partie de ses pouvoirs administratifs. Les questeurs habitent au palais législatif et reçoivent un traitement.

Art. 79. Le président du Corps législatif pourvoit à tous les emplois et prononce les révocations quand il y a lieu.

Art. 80. Une commission de sept membres nommés par les bureaux à chaque session annuelle procède à l'apurement et au jugement des comptes du trésorier du Corps législatif, et transmet son arrêt au président de ce Corps, qui en assure l'exécution. La commission nommée au commencement de la prochaine session jugera les comptes du trésorier de l'ancienne Assemblée pour l'exercice 1851, et pour les premiers mois de 1852.

CHAPITRE VII. — De la police intérieure du Corps législatif.

Art. 81. Le président du Corps législatif a la police des séances et celle de l'enceinte du palais.

Art. 82. Nul étranger ne peut, sous aucun prétexte, s'introduire dans l'enceinte où siégent les députés.

Art. 85. Toute personne qui donne des marques d'improbation ou d'approbation, ou qui trouble l'or-

dre, est sur-le-champ exclue des tribunes par les huissiers, et traduite, s'il y a lieu, devant l'autorité compétente.

# CHAPITRE VIII. - Congés.

Art. 84. Aucun membre du Corps législatif ne peut s'absenter sans un congé obtenu de l'Assemblée.

Les passe-ports sont signés par le président du Corps législatif, qui, sauf les cas d'urgence, ne peut les délivrer qu'après le congé obtenu.

# CHAPITRE IX. - Dispositions générales.

Art. 85. Le président pourvoit, par des arrêtés réglementaires, à tous les détails de la police et de l'administration du Corps législatif.

#### TITRE IV.

Art. 86. La garde militaire du Sénat et du Corps législatif est sous les ordres du ministre de la guerre, qui s'entend à ce sujet avec le président du Sénat et avec le président du Corps législatif.

Pendant la session, une garde d'honneur rend les honneurs militaires aux présidents de ces deux Corps lorsqu'ils se rendent aux séances.

Fait au palais des Tuileries, le 22 mars 1852.

LOUIS-NAPOLÉON.

# CHANGEMENTS ET ADDITIONS

SURVENUS PENDANT L'IMPRESSION.

# CARDINAL CRÉÉ LE 15 MARS 1852.

DONNET (Ferdinand-François-Auguste), né le 46 novembre 1795 à Bourg-Argental en Forez, est le fils d'un médecin d'une piété rare chez ses confrères. Ce docteur, persécuté et déclaré suspect par les Jacobins de son chef-lieu, s'était réfugié sur les montagnes du Pila, où il avait rencontré monseigneur d'Aviau, alors archevêque de Vienne, qui avait fui comme lui les prisons de la terreur et qui devint son ami. A l'âge de onze ans le jeune Donnet, après avoir reçu les premières leçons de M. l'abbé Aude, précepteur des MM. de Tournon, entra au collége d'Annonay, d'où il passa en 1813 au grand séminaire de Saint-Irénée de Lyon. Aussitôt après sa consécration sacerdotale, il fut nommé vicaire de la Guillotière, où il resta pendant dix-huit mois. Malgré une grande légèreté de caractère, M. Donnet se sentait appelé à des travaux plus profonds et plus étendus que ceux d'un administrateur de paroisse. Il entra, l'année suivante, dans la maison

des Hautes Études, fondée à l'ancienne Chartreuse de Lyon par le cardinal Fesch. Il y composa un corps de discours et commenca ses missions sous la conduite de M. Miolan. Il interrompit à plusieurs reprises ses prédications, soit en 1822, pour ramener à Irigny, comme curé de cette paroisse, le calme qu'une émeute en avait chassé; soit en 1825, pour fonder à Blois, comme vicaire général de Tours, un grand séminaire. Deux ans après, il revint à Lyon et fut nommé curé de Villefranche, qu'il administra jusqu'à sa nomination de coadjuteur de monseigneur de Forbin Janson, évéque de Nancy en 1835. Il resta peu de temps à ce poste, et, au mois de juillet 1837, il fut appelé à l'archevêché de Bordeaux, qu'il occupe encore aujourd'hui. Dans un consistoire secret tenu le 45 mars dernier au Vatican, le souverain pontife l'a créé cardinal. Monseigneur Donnet est un prélat dont l'esprit, la douceur et la franchise rendent les relations agréables. Il prêche avec la même facilité sur les sujets de morale et de dogme.

# SÉNATEURS CRÉÉS LE 27 MARS 1852.

SIBOUR (Dominique-Auguste) naquit à Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 4 avril 1792, d'une famille de négociants aisés et recommandables par leur piété et leurs vertus domestiques. Après avoir étudié la théologie aux séminaires de Viviers et de Saint-Charles-d'Avignon, il vint à Paris et entra comme professeur au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. En 1817, monseigneur de Quélen le nomma premier vicaire de la paroisse des missions étrangères. Au bout de deux ans, la santé du jeune prêtre s'affaiblissait; les médecins lui conseillèrent d'aller respirer l'air natal. M. Sibour revint à Pont-Saint-Esprit, où quelque temps après il recut de l'évêque de Nîmes un canonicat. Il employa ses loisirs à étudier le droit canon et à traduire la Somme de saint Thomas. En 1829, on cherchait un orateur pour prêcher la Cène devant Charles X; le sous-précepteur de Monseigneur le duc de Bordeaux indiqua le chanoine de Nîmes. On le fit venir de son diocèse, on l'appela M. de Sibour, et, suivant l'usage, il prêcha d'abord la station de carême aux Quinze-Vingts; c'était une épreuve indispensable. Avant d'être admise devant des rois, il convient que la parole de Dieu fasse quarantaine. Ayant prêché la Cène aux Tuileries, M. Sibour devait paraître à la cour l'année suivante; mais le roi n'y était plus. Le chanoine alla reprendre sa stalle et ses travaux de cabinet. Nommé vicaire général de Nimes en 1858, il fut appelé l'année suivante à l'évêché de Digne. Le peu de loisirs que lui laissait sa constante sollicitude furent marqués par des lettres pastorales pleines d'onction et surtout par les Institutions diocésaines, ouvrage où le prélat discuta avec une grande profondeur et une saine logique les vices du décret organique de 1802. Monseigneur Affre étant tombé sous les balles de l'insurrection, des administrateurs ou des amis de Monseigneur Sibour vantèrent à son insu sans doute, auprès du pouvoir exécutif, les vertus républicaines de l'évêque de Digne, son horreur pour les rois légitimes, sa répugnance pour les rois constitutionnels. Quelques jours après, il était présenté au saint-père pour l'archeveché de Paris, dont il prit possession le 50 octobre 4848. Il avait accepté au mois de mars précédent la candidature que les habitants des Hautes-Alpes lui offraient pour l'Assemblée constituante; dégoûté par les intrigues, il se désista le 12 avril 1848, huit jours avant les élections. M. l'abbé Sibour, qui fut nommé représentant de l'Ardèche, est son cousin. Monseigneur l'archevêque de Paris a un air de bonté qui ne ment pas; ses manières gracieuses respirent un parfum de bonne compagnie; la parole coule de ses lèvres sympathique et puissante.

MORTEMART (Casimir-Louis-Victurnien de Rochechouart, duc de), né à Paris le 20 mars 1787, fut élevé pendant l'émigration en Angleterre, d'où il revint avec sa mère en 1801. Il servit, deux ans après, dans les gendarmes d'ordonnance, et fit, en qualité de sous-lieutenant de dragons, la campagne de 1806. Il combattit à Pultusk et à Friedland, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, lieutenant, puis capitaine de dragons et aide de camp du général Nansouty. Le jeune officier se trouvait aux journées de Ratisbonne, d'Essling et de Wagram. Pendant la campagne de

Russie, l'empereur le créa baron de l'Empire avec une dotation de 2,000 livres de revenu. M. de Mortemart, échappé aux désastres de Moscou, revint en France avec une santé delabrée. Il combattit encore à Leipzig et à Hanau. En 1814, il fut chargé de présenter à l'impératrice Marie-Louise les drapeaux pris à Champ-Aubert, à Nangis et à Montereau. Après la Restauration, Louis XVIII le nomma pair de France et capitaine-colonel des Cent-Suisses. Au 20 mars, le duc de Mortemart escorta les princes jusqu'à Béthune, où la maison militaire fut licenciée; puis il rejoignit Louis XVIII à Gand, La seconde Restauration le créa major général de la garde nationale de Paris et maréchal de camp en 1815, commandeur de la Légion d'honneur en 1816, grand officier de cet ordre en 1822 et chevalier des ordres du roi à l'époque du couronnement de Charles X. Pendant les dernières années du règne de ce prince, il était ministre plénipotentiaire de France en Russie. Il se trouvait à Paris en juillet 1830. Mais jetons un voile sur cette partie de sa carrière.

PETIT (Jean-Martin, baron), général de division, ancien pair de France, est né à Paris le 22 juil-let 4772. Entraîné par l'ardeur universelle, il s'enrôla comme volontaire le 54 août 4792, fit toutes les campagnes de l'Empire, et s'éleva par tous les grades inférieurs jusqu'à celui de lieutenant général. En Égypte il reçut plusieurs coups de feu à la bataille d'Abou-

mana, et fut blessé d'un coup de feu au siège du Caire. Créé chef de bataillon à son retour en Europe, il servit sur les côtes de l'Océan en 1805-1804, fut atteint par un éclat d'obos à la bataille de Wagram, et commanda le 67° régiment de ligne en Espagne et en Portugal de 1810 à 1815. Mis en non-activité par la Restauration en 1815, et à la retraite en 1824, il fut rétabli sur les cadres en août 1850, et commanda la quinzième division militaire. Mis de nonveau en non-activité et nommé pair de France le 50 octobre 1837, et , placé dans la deuxième section du cadre de l'état-major général, il a été appelé il y a dix ans à remplacer le baron Fririon dans le commandement de l'hôtel des Invalides, commandement qu'il a encore aujourd'hui. Il est grand officier de la Légion d'honneur depuis le mois d'avril 4855.

PIAT (Jean-Pierre, baron), général de brigade, né à Paris le 7 juin 1774, s'enrôla comme sous-lieutenant au 56° de ligne, le 40 janvier 1792. Il fut blessé d'un coup de feu à la main droite, à la bataille de Nerwinde, le 48 mars 1795, et d'un autre dans les reins dans la Haute-Egypte, le 18 avril 1799. Enfin il reçut un coup de feu au genou droit, sous les murs d'Alexandrie, le 21 mars 1801, et un autre dans la bouche le 28 juillet 1808, pendant la campagne d'Espagne; nommé colonel en 1809, général de brigade le 5 avril 1815, il fut blessé à la cuisse à Waterloo, le 10 juin 1815. Mis à la retraite en 1824, relevé de

cette position en 1831, il resta placé dans la deuxième section du cadre de l'état-major général, jusqu'au 14 avril 1848. Il vivait depuis plus de quinze ans dans sa retraite de Nogent-sur-Seine, quand la Révolution de février vint réveiller ses espérances. Il prit une part active aux élections du dix décembre, et forma à Paris un comité napoléonien qui eut une grande influence. Sa nomination est la récompense de ses services militaires et de sa constante-fidélité. Il est commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur.

BINEAU (Martial), né en 4805, remporta le prix d'honneur de mathématiques au grand concours, en 1821, et fut, au sortir de l'Ecole polytechnique, nommé ingénieur des mines. En 1841, M. Robineau, son oncle, député d'Angers, lui céda son mandat législatif, et les électeurs sanctionnèrent ce marché, qui ne changeait qu'à moitié le nom de leur représentant. Ami personnel de M. Billaut, et assis à la Chambre sur les bancs de l'opposition dynastique, M. Bineau déploya une grande activité; il traita à la tribune les questions des chemins de fer, du roulage, des brevets d'invention, de la réforme postale et de la conversion des rentes. Sans s'échauffer ni se passionner, il avait le privilége de discuter savamment les questions les plus litigieuses de l'administration publique. Ayant reçu une mission en Angleterre pour y étudier les railways, il publia à son retour un Traité des chemins de fer et de leur législation dans la Grande-Bretagne. En 1848.

M. Bineau prit une grande part aux travaux de l'Assemblée constituante, et, comme rapporteur du budget, il montra de grandes connaissances de la matière. Pendant la législature soivante, il ne fit qu'accroître sa réputation d'habile financier. L'opinion publique l'avait depuis longtemps désigné, quand il a été nommé, l'année dernière, ministre des finances par le prince président de la République. Le 22 janvier, M. Fould ayant donné sa démission, M. Bineau a été appelé à reprendre le portefeuille.

BARBANÇOIS (Le marquis de), riche propriétaire du département de l'Indre, où il possède une belle résidence à Villegongis, est issu d'une des plus anciennes familles du Berry. Il a été nommé, en mai 1849, représentant, et sa réélection eût été assurée au scrutin du 4er mars dernier, s'il n'eût cédé sa candidature à M. le comte de Bryas, dans l'expectative de la dignité qui lui était promise et qui vient de lui être conférée. Il traite ses terres comme sa politique, il les laisse exploiter par d'autres. Quant à son titre; est-il comte? est-il marquis! Il n'en sait rien lui-mème.

HEECKEREN (Georges, baron), ex-représentant du Rhin, né à Soultz en 1815, portait originairement le nom de Dantès, que lui a peut-être empruté M. Alexandre Dumas pour son héros de Monte-Cristo. Son père était un riche propriétaire des environs de Colmar. Le jeune Dantès, neveu du prince de Hatzfeld, prit

en 1850 du service en Russie et recut le nom de Heeckeren par l'adoption que fit de lui l'ambassadeur de Hollande. Un duel, où il tua le poëte Pouschkin, son beaufrère, l'obligea de rentrer dans sa patrie. Ici finit la partie romanesque de son existence. Devenu membre du conseil général du Haut-Rhin, il se présenta aux élections de 1846, mais sans pouvoir arriver à la députation. Plus heureux sons la République et avec le suffrage universel, il a siégé à l'Assemblée constituante, et les électeurs lui ont continué leur mandat en 1849. Au 1er mai, il n'a pas posé sa candidature, le Luxembourg l'attendait. M. Herckeren a montré beaucoup d'énergie dans les insurrections de mai et de juin 1848 ; il a toujours voté avec la réunion de la rue de Poitiers. et s'est déclaré un des premiers en faveur du pouvoir qui s'élevait au-dessus de l'Assemblée.

Par un décret du 31 mars dernier, M. Legrand, directeur de l'administration des Eaux et Forêts, a été nommé conseiller d'État en remplacement de M. Eugène Janvier, décédé le 22 du même mois.

# SÉNATEURS CRÉÉS LE 28 JUILLET 1852.

CASABIANCA (François-Xavier, comte de), né à Nice. le 27 juin 1796, est issu d'une famille noble de Corse, à laquelle appartenaient aussi Lucio Casabianca, qui périt à Aboukir, où il commandait le vaisseau l'Orient, et le général Raphaēl Casabianca, comte de l'Empire, appelé à la pairie par Louis XVIII. Le nouveau sénateur se fit inscrire, en 1818, au barreau de Bastia, où il exercait encore en février 1848. Avant cette époque, il s'était présenté plusieurs fois aux électeurs, mais sa candidature démocratique avait échoué. Le gouvernement provisoire lui conféra la charge de conseiller à la cour d'appel de Nimes, et les suffrages de la Corse l'envoyèrent à l'Assemblée nationale et à l'Assemblée législative. Le nom de Napoléon lui offrait trop de souvenirs de pays et de famille pour qu'il ne s'empressat pas de se rallier au Président de la République. Lorsque le décret du 22 janvier 1852 institua le ministère d'Etat, le nouveau portefeuille fut confié à M. de Casabianca, qui le conserva jusqu'au moment où il a été appelé à faire partie du Sénat. - Avenue des Champs-Élysées, 44.

LEFEBVRE-DURUFLÉ (Noël-Jacques), né le 19 février 1797, riche manufacturier d'Elbeuf, s'était toujours consacré en entier à l'industrie, lorsque la Bévolution de février, en suspendant les travaux, lui donna des loisirs et lui fit naître l'ambition de représenter son département à l'Assemblée législative. Candidat du parti de l'ordre et élu le sixième, par : 3,568 voix, il se prononça en faveur du coup d'Etat du 2 décembre, fit partie de la commission consultative et fut appelé au ministère des travaux publics le 25 janvier 1852. La sénatorerie lui a été conférée en échange du portefeuille. — Rue Férou, 6.

TURGOT (Louis-Félix-Etienne, marquis de), né le 26 septembre 1796, gendre du maréchal Lobau, est issu d'une famille noble de Normandie, dont le nom avait été illustré par Turgot, ministre de Louis XVI. Le nouveau sénateur, ancien officier de cavalerie, démissionnaire le 26 juillet 1850, fut, par le crédit de son beau-père, appelé à la pairie le 11 octobre 1852. Il était fort peu connu même de ses collègues du Luxembourg, lorsque la Révolution de février le rendit à la vie privée. Il fit partie, le 5 décembre 4851, du ministère pris en dehors de l'Assemblée législative, et il conserva le portefeuille des affaires étrangères jusqu'en juillet 1852. Appelé alors au Sénat, où il n'y avait que deax places vacantes, il fut devancé par ses collègues, MM. de Casabianca et Lefebyre Duruffé. Il lui fallut attendre, comme le quatre-vingt-unième, une nouvelle vacance. La création des maréchaux, du 2 décembre 1852, lui ouvrit les portes du Luxembourg.

Le marquis de Turgot a un fils, le comte Jacques de Turgot, et une fille, mariée à M. Dubois de Lestang référendaire à la cour des comptes. — Rue Saint-Nicolas-d'Antin, 85.

# SÉNATEURS CRÉÉS LE 2 DÉCEMBRE 1852.

ABBATUCCI (Charles-Jacques-l'ierre), né en Corse le 22 décembre 4792, est neveu du général Abbatucci, qui périt à la glorieuse désense d'Huningue; sa semme Marie-Euphrasie Colonna d'Istria est décédée en Corse le 1er janvier 1855. Élu député par ses compatriotes en juin 1850, il fut nommé président de chambre à la cour royale d'Orléans après la Révolution de juillet. Cette place inamovible, par laquelle Louis-Philippe récompensait ses services et espérait en acheter de nouveaux, lui donna au contraire des idées d'indépendance. Il échoua aux élections de 1851 et ne reparut au palais Bourbon qu'en 1839. Il y siégeait encore sur les bancs de la gauche en février 1848. Ses liaisons avec les hommes du National lui valurent un siége à la cour d'appel de Paris, puis à la cour de cassation, et son fils Charles, membre comme lui de l'Assemblée législative, fut nommé substitut. Le conseiller Abbatucci se rallia, comme tous ses compatriotes, au Président de la République, fit partie de la Commission consultative et fut appelé, le 22 janvier 1852, au ministère de la justice, où Charles, son fils aîné, est chef du cabinet. Severin Abbatucci, le puîné, est membre du Corps législatif; enfin Antoine-Dominique Abbatucci, capitaine de zouaves, vient d'être décoré. — Place Vendôme, au ministère de la justice.

CARRELET (Gilbert-Alexandre), général de division, commandant la première division militaire, est né à Saint-Pourçain le 14 septembre 1789. Il s'éleva par tous les grades jusqu'à celui de maréchal de camp, qu'il reçut en 1842 avec le commandement du Gard; créé général de division en 1850, il fut placé successivement à la tête de la deuxième et de la septième division dont les sièges étaient à Lille et à Strasbourg. Enfin, en récompense de ses services et du dévouement qu'il déploya dans les événements du 2 décembre 1852 à Paris, où il commandait la division sous les ordres supérieurs du général Magnan, il a été appelé à faire partie du Sénat. Il est grand officier de la Légion d'honneur. — Avenue des Champs-Élysées, 28.

# SÉNATEURS CRÉÉS LE 31 DÉCEMBRE 1852.

ANDRÉ (Antoine-Joseph-Maurice, baron d'), né à Aix le 20 janvier 178), fut emmené par ses parents dans l'émigration, sortit de l'École militaire de Vienne (Autriche) avec le grade de sous-lieutenant de chevau-

légers le 15 février 1809. Admis au service de France en 1811, capitaine en 1815, chef d'escadron de gendarmerie en 1815, il ne passa colonel qu'en 1828. Ce fut un des premiers maréchaux de camp créés après la Révolution de juillet. Sa nomination date du 11 août 1830, deux jours après l'avénement de Louis-Philippe. Il commanda longtemps le département des Ardennes, reçut en 1844 le grade de lieutenant général et le commandement de la cinquième division militaire dont le siége était à Strasbourg. Le baron d'André, frappé par la mesure de Charras, rentra en 1851 dans le cadre d'activité et fut mis à la tête de la troisième division militaire (Lille). Il est grand officier de la Légion d'honneur. — Rue du Bac, 101.

BARRAL (Hippolyte-Amédée-François, comte de), issu d'une ancienne famille noble du Dauphiné, est né, le 21 août 1787, à Troyes, où son grand oncle était alors évêque et avait pour vicaire général un neveu, Joseph-Claude-Mathias de Barral, nommé archevêque de Tours en 1805, sénateur en 1806 et premier aumônier de l'impératrice Joséphine, dont il prononça l'oraison funèbre le 2 juin 1814. Deux jours après cette dernière date, l'archevêque de Tours, comte de Barral, était appelé à la pairie. Ce prélat, ayant accepté les mêmes fonctions pendant les Cent-Jours, et ayant officié pontificalement au Champ-de-Mai, fut écarté de la Chambre héréditaire, se démit de son siège archiépiscopal et mourut d'une attaque d'apoplexie le 17 juin 1816. Un autre cousin du

nouveau sénateur, le général de Barral, a été blessé en Algérie, au combat du 21 mai 4850. (Voir l'Annuaire de la noblesse, année 4851, p. 380.) Avec de pareils souvenirs de famille, le comte Hippolyte de Barral ne pouvait manquer d'être un serviteur dévoué de l'empereur Napoléon III. Maintenant qu'il a ses éperons, il s'agit de les gagner. — Rue Jacob, 22.

BARTHE (Félix), né à Narbonne le 28 juillet 1795. débuta au barreau de Paris dans les premières années de la Restauration. C'était alors un carbonaro des plus ardents, et il jura sur un poignard baine éternelle à la royauté. Il prononca un discours sur la tombe de l'étudiant Lallemand, en 1820, défendit trois des accusés de Béfort et le député Kœchlin, qui avait publié quelques détails sur l'affaire de Colmar. Nommé procureur du roi après la Révolution de juillet, il fut élu député et recut, le 27 décembre 1850, le porteseuille de l'instruction publique, qu'il échangea, le 12 mars suivant, contre celui de la justice. Lorsque M. Barthe remit les sceaux à M. Persil, le 4 avril 1854, il fut nommé pair de France et premier président à la cour des comptes. Il fit partie du cabinet du 15 avril 1857; mais, en quittant sa présidence inamovible, il eut soin de se ménager un retour pro chain par le choix de son successeur, le comte Siméon, nonagénaire. Le ministère ayant été changé le 31 mars 1839, M. Barthe rentra à la cour des comptes. qu'il n'a pas quittée depuis. - Rue Cassette, 7.

BASSANO (Napoléon-Joseph-Hugues Maret, duc de), né en 1803, est l'aîné des fils de l'ancien duc de l'Empire, qui fut ministre des relations extérieures en 1811, pair de France en 1831 et fit partie du ministère des trois jours, en 1834. Après la Révolution de juillet, il entra dans la carrière diplomatique, fut longtemps secrétaire d'ambassade à Bruxelles, sous le marquis de Rumigny et le comte Serrurier. Eloigné des affaires par la Révolution de février, il fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Bade, en 1849, et alla remplacer, en 1851, M. Quinette à Bruxelles. L'Empereur l'a créé le même jour sénateur et grand chambellan. — Place Vendôme, 19.

BAUFFREMONT (Alphonse-Charles-Jean, duc de), né le 5 février 4792, chef du nom et des armes d'une des plus anciennes maisons nobles de France, est le frère ainé du prince de Bauffremont qui vient de mourir. Quoique étranger aux affaires publiques et à la scène politique, il semblait destiné, comme fils aîné de pair, à siéger au Luxembourg: l'abolition de l'hérédité lui enleva cette expectative. Dans un de ses voyages en Italie, il avait épousé, le 45 juin 4822, la fille du prince napolitain Paterno-Moncada. Là s'est bornée jusqu'ici toute sa célébrité personnelle. Il a deux fils, dont l'aîné est marié avec mademoiselle Laure Leroux, petite-fille d'un ancien agent de change. — Rue Matignon, 6.

BERGERET (Jacques), vice-amiral, né le 29 mai 4774,

se distingua dans les guerres de l'Empire, fut nommé pair de France le 25 décembre 1841 et se trouve placé depuis cette époque dans la deuxième section des vice-amiraux, cadre de réserve. C'est un excellent et brave marin, étranger jusqu'ici à la politique, malgré sa présence au palais du Luxembourg. Nommé grand officier de la Légion d'honneur le 22 mai 1825, il est aujour-d'hui grand-croix du même ordre. — Rue de Provence, 41 bis.

BONAPARTE (Louis-Lucien, prince), né le 4 janvier 1813, est le second fils de ce frère du premier consul qui présidait le conseil des Cinq-Cents au 18 brumaire. Il avait toujours vécu dans l'exil, à Canino et à Florence, et s'occupait de sciences et d'études historiques lorsque la Révolution de Février lui a rouvert les portes de sa patrie. Aux élections partielles de 1850, sa candidature ayant été appuyée par l'Union électorale, il fut appelé à l'honneur de représenter le département de la Seine. Malgré son peu d'ambition et ses goûts calmes et modestes, il ne pouvait, comme cousin-germain de l'Empereur Napoléon III, refuser la dignité de sénateur. — Rue Saint-Dominique, 74.

BONET (Jean-Pierre-François, comte), né le 8 août 1768, soldat dans le régiment du Boulonnais, nommé sergent en 1791, s'éleva rapidement aux grades supérieurs, fut créé général de brigade le 27 avril 1794, et général de division le 27 août 1805. Il fit avec distinction les campagnes d'Espagne, de 1808 et 1814, et son dévouement à la cause impériale l'éloigna de toutes faveurs sous la Restauration. Louis-Philippe le nomma grand-croix de la Légion d'honneur le 20 avril 1851, et pair de France le 19 novembre suivant. C'était le doyen des lieutenants généraux de la deuxième section du cadre de l'état-major général en 1848. Il vivait à Alençon, dans la retraite, lorsque le décret du 51 décembre dernier lui a conféré la dignité de sénateur. — A Alençon.

BOURGOING (Paul-Charles-Amable, baron de), né le 19 décembre 1791, est fils du diplomate qui écrivit le Tableau de l'Espagne moderne en 1783, et qui mourut en 1811 après avoir été ministre plénipotentiaire de France en Danemark, en Suède et en Saxe. Il suivit la carrière diplomatique, dans laquelle son père s'était illustré, et représenta longtemps la France à la cour de Munich. Louis-Philippe lui conféra la dignité de pair le 25 décembre 1844 et le nomma commandeur de la Légion d'honneur. Le baron de Bourgoing, écarté un moment des affaires par les événements de février 1848, fut nonemé ambassadeur de la République française à Madrid, où il a été remplacé par le général Aupick, en septembre 1851. Il est oncle maternel du duc de Tarente, membre du Corps législatif. La maison de Bourgoing est originaire du Nivernais. (Voyez l'Annuaire de la Noblesse, 1851, page 190.) - Rue Labruyère, 27.

CAVENNE (François-Alexandre), né le 4 mai 1773,

vice-président du conseil général des ponts-et-chaussées, est un homme de science et de cabinet, mais étranger jusqu'ici aux affaires politiques. Il a été nommé commandeur de la Légion d'honneur le 7 mai 4840, et dirige depuis plus de dix ans l'École des ponts-etchaussées. Son fils, aucien élève de l'École polytechnique, est directeur de l'administration des contributions indirectes, dans le département du Nord. — Rue des Saints-Pères, 24.

CÉCILLE (Jean-Baptiste-Thomas-Médée, comte), vice-amiral, né à Rouen le 16 octobre 1787, est un marin aussi brave qu'expérimenté. Il a rempli avec honneur la mission en Chine qui lui avait été confiée. Ses voyages lointains l'avaient, jusqu'en 1848, empêché de s'occuper de politique. Les Rouennais, ses compatriotes, dont cet officier de marine avait conquis l'estime, l'envoyèrent à l'Assemblée constituante et à la Législative, où il se mit sous le patronage du comité de la rue de Poitiers. Nommé ambassadeur en Angleterre, après l'avénement du prince Louis-Napoléon à la présidence de la République, il céda, en juillet 1849, ce poste diplomatique à M. Drouyn de Lhuys. Il est grand-officier de la Légion d'honneur. — Rue de Rivoli, 50 bis.

CHARON (Viala), né à Paris le 29 juillet 1791, ancien élève de l'École polytechnique, entra dans le génie comme sous-lieutenant le 8 octobre 1815, fit la campagne de Waterloo, passa avec le grade de capi-

taine au 2º régiment des sapeurs en 4821, servit en Espague de 4825 à 4828, en Belgique au siège d'Anvers et enfin dans l'Algérie de 1855 à 1849. Cet officier de courage et de mérite se distingua entre autres circonstances au siège de Metz, à ceux de Pampelune et de Saint-Sébastien, et son nom fut mis plusieurs fois à l'ordre du jour, Lieutenant-colonel en 4836, colonel en 1840, il passa maréchal de camp en 1846 et fut nommé après la révolution de février général de division et gouvern ur général de l'Algérie. Depuis son retour en France vers la fin de 1849, il est président du comité des fortifications. L'Empereur, qui l'avait créé grand officier de la Légion d'honneur le 2 décembre 1850, lui a conféré la dignité de sénateur pour récompenser le dévouement et le courage dont il a donné des preuves dans les événements du mois de décembre suivant. - Rue Richepanse, 5.

CLARY (Joachim-Charles-Napoléon), né en 4805, est issu d'une famille de riches négociants de Marseille, dont nous avons déjà parlé pages 45 et 228, à propos de son frère le sénateur et de son cousin le membre du Corps législatif. Malgré sa grande fortune, ses liens de proche parenté avec les Bonaparte l'ont tenu en dehors des affaires publiques sous la Restauration et la monarchie de Juillet. Depuis 4848 il ne s'est fait remarquer que par son amitié pour son cousin Napoléon III, qui l'a créé chevalier de la Légion d'honneur. — Rue d'Anjou-Saint Ilonoré, 36.

DELAMARRE (Achille, comte) est néle 14 février 1790; son nom retentit pour la première fois avec éclat en 1817, à l'occasion d'un procès, dont le gain a assuré la fortune de son père. Le titre de comte qu'il porte est une des dernières créations faites par Charles X. Sa qualité de président du Jockey-Club a fait jeter les yeux sur lui pour la dignité de sénateur. Mais ses confrères du cercle auront trouvé une incompatibilité entre ses anciennes et ses nouvelles fonctions, car il vient d'être remplacé par M. le marquis Étienne de Biron, de même que M le baron de Crouseilhes, président du Cercle de l'Union, l'a été par M. le prince de Châlais. — Rue de Lille, 73.

DELANGLE (Claude-Alphonse), né le 6 avril 1797, reçu avocat le 12 mai 1819, avait conquis au barreau un rang honorable. Jurisconsulte éclairé plutôt qu'orateur éloquent, il abandonna son cabinet pour la place d'avocat général en 1842. Destitué par M. Crémieux, en février 1848, il se fit réinscrire au tableau de l'ordre des avocats; de la réorganisation du conseil d'État, au mois de janvier 1848, M. Delangle fut appelé à la présidence de la section de l'intérieur; mais les fonctions de procureur général à la cour de cassation étant devenues vacantes par la démission de M. Dupin, elles lui furent confiées. Enfin un décret de Napoléon III l'a nommé premier président de la cour impériale en décembre 1852 lorsque M. Troplong à passé à la tête de la cour de cassation en remplacement de M. Portalis.

Le grade de commandeur de la Légion d'honneur lui a été conféré au mois de janvier dernier. — Rue Saint-Florentin. 7.

DESMAZIÈRES (Thomas-Louis), né le 1<sup>er</sup> février 1775, est un magistrat vieilli sur sa chaise curule. Il était depuis longues années, grâce à l'inamovibilité, premier président de la cour impériale d'Angers, et commandeur de la Légion d'honneur, lorsque, en vertu du décret du 1<sup>er</sup> mars, il a été admis à la retraite. La dignité de sénateur est une compensation sans doute de la position qu'il a perdue. — Bue de l'Université, 10.

FLAHAULT DE LA BILLARDERIE (Auguste-Charles-Joseph, comte de), fils d'un officier général, naquit à Paris le 20 avril 1785. A l'âge de quinze ans, il s'enrôla comme volontaire, devint capitaine aide de camp de Murat, puis chef d'escadron de chasseurs, et enfin, colonel aide de camp du prince de Wagram. Il servit en Espagne, en Portugal et en Rossie, fut nommé général de brigade et aide de camp de Napoléon, le 24 octobre 1815, recut le titre de comte et le grade de commandeur de la Légion d'honneur et se distingua à la bataille de Dresde. Pair de France pendant les Cent-Jours, il appuya avec chaleur la proposition du prince Lucien en faveur de Napoléon II. Louis-Philippe le rappela au Luxembourg le 19 novembre 1831, et lui contia plusieurs missions diplomatiques. En 4842, M. le comte de Flahault remplaça le comte de Saint-Aulaire à l'ambassade de Vienne, qu'il occupait encore en février 1848. Il est grand-croix de la Légion d'honneur depuis le 5 mai 1858. — Rue de la Charte, 2.

FOUCHER (Joseph Désiré), général de division, né le 17 avril 1785, a été nommé maréchal de camp en 1856, et a commandépendant plusieurs années le département du Rhône. Créé fieutenant général en 1847, il commandait la troisième division militaire (Metz), lorsque la Révolution de février éclata. Il fut appelé en 1848 au commandement de la première division militaire (Paris), d'où il passa à la deuxième (Lille). Son dévouement à la cause impériale lui a valu la dignité de sénateur. — Bue de Verneuil, 44.

GÉMEAU (Auguste-Pierre-Walbourg), né à Paris le 4 janvier 1790, sortit de l'École militaire en 4809, avec le grade de sous-lieutenant au 25° de ligne. Nommé lieutenant en 4814, il devint aide de camp du général Mouton-Duvernet le 9 janvier 1812, capitaine le 25 mars de l'année suivante, et enfin chef de bataillon au 6° régiment d'infanterie légère le 26 août 1815. Il avait fait les campagnes d'Espagne de 1810-12, et se distingua pendant celle de France, à la défense de Phalsbourg. Son avancement sembla compromis par les événements de 1815; mais en 1825 la guerre d'Espagne mit de nouveau cet officier en évidence et il fut nommé colonel du 20° régiment d'infanterie légère. Créé maréchal de camp le 9 janvier 1855, il commanda les dé-

partements de l'Hérault de 1855 à 1855, de la Vendée de 1855 à 1840, et passa ensuite à la tête de celui de la Loire Inférieure. Le roi Louis-Philippe lui conféra le grade de lieutenant général le 2 octobre 1845, et il a commandé successivement depuis 1848 la sixième division militaire (Lyon), et l'armée d'occupation de Rome. Il est grand officier de la Légion d'honneur. — Rue Royale, 7.

GROUCHY (Alphonse-Frédéric-Emmanuel, marquis de), fils aîné du maréchal de France, est né à Villette (Seine-et-Oise) le 5 septembre 1789. Son père, alors capitaine dans les gardes du corps, embrassa avec chaleur les idées républicaines, et commanda un corps d'armée contre les Vendéens. Le jeune Alphonse de Grouchy sortit de l'École militaire avec le grade de souslicutenant le 15 novembre 1806, était colonel du 19e chasseurs en 1814. Mis en demi-solde après la fatale journée de Waterloo, où son père était resté dans une désastreuse inaction, il prit le commandement du 5° chasseurs le 5 août 1850, fut créé maréchal de camp le 2 avril suivant et lieutenant général le 28 avril 1842. C'était le moins qu'on pût faire pour un fils de maréchal. Les électeurs de la Gironde l'ont envoyé en 1849 à l'Assemblée législative, où il a jeté le même éclat modeste que dans les camps. Son frère est aussi général. (Pour sa famille, voir l'Annuaire de la Noblesse, 1850, page 392.) - Rue de l'Université, 24.

GUESVILLER (Antoine), fils de Philippe Guesviller et d'Henriette Partouneaux, est né à Paris le 10 mars 1791. En sortant de l'École de Saint-Cyr, il entra comme souslieutenant au 66e de ligne le 16 janvier 1810, et recut, au combat des Aropiles, un coup de feu qui lui enleva l'orteil gauche. Il venait d'être nommé capitaine à l'entrée de la campagne lorsqu'il fut blessé d'un biscaïen qui lui fracassa l'épaule gauche sur le champ de bataille de Leipzig, le 46 octobre 1815. Ce brave officier, retardé dans sa carrière par les événements qui survinrent, ne passa chef de bataillon au 3se de ligne qu'en 1822, et lieutenant-colonel du 62e le 9 juin 1832. Il a fait les campagnes d'Afrique en qualité de colonel du 23º de ligne, de 1836 à 1840, et a été appelé à cette dernière époque au grade de maréchal de camp et au commandement du département de Loir-et-Cher. Appelé à la tête de la première brigade de l'armée des Alpes par le gouvernement provisoire, le 10 avril 1848, il fut créé, deux mois après, général de division par Cavaignac, et a commandé successivement à Besançon et à Nantes. Il est grand officier de la Légion d'honneur. - Rue de l'Université, 52.

KORTE (Pierre-Chrétien), né en Prusse le 7 juillet 1788, entra, à l'âge de seize ans, au 7º régiment de hussards, et s'était élevé au grade de lieutenant de chasseurs à cheval, lorsqu'il fut blessé de trois coups de baïonnette au combat de Brienne, le 29 janvier 1814. Il servit avec les épaulettes de capitaine pendant toute la Restauration, et ne fut fait chef d'escadron du 1er chasseurs que le 27 août 1852. Il se distingua alors en Algérie, passa lieutenant-colonel aux spahis en 1857, et colonel du 1er chasseurs d'Afrique le 21 juin 1840. Cet officier, d'une bravoure à toute épreuve, a été nommé maréchal de camp le 6 août 1843, lieutenant général le 12 juin 1848, grand officier de la Légion d'honneur le 10 mai 1852. — Rue Saint-Honoré, 366.

LA PLACE (Charles-Émile-Pierre-Joseph, marquis de), né à Paris le 5 avril 4789, est le fils de l'illustre savant que l'Empereur avait créé comte et sénateur, et dont Louis XVIII avait fait un pair de France et un marquis. Le jeune La Place, ancien élève de l'École polytechnique et de l'École de Metz, entra comme lieutenant au 2º d'artillerie en 1809, fit les campagnes d'Allemagne et de Russie, fut nommé chef d'escadron le 15 mars 1814. Il hérita de la pairie paternelle en mars 1827, et se considéra désormais comme trop précieux au pays pour s'exposer au hasard des combats. Le colonel marquis de La Place fut chargéen 1850 d'organiser, à Douai, le 1er régiment d'artillerie, reçut en 1837 le grade de maréchal de camp avec le commandement de l'École de la Fère, d'où il passa en 1840 à la tête de celle de Vincennes. Il est général de division depuis le 9 avril 1845, membre du comité d'artillerie, et a été chargé de nombreuses inspections. Il est grand officier de la Légion d'honneur. - Rue des Trois-Frères, 15.

LA ROCHEJAQUELEIN ( Henri-Auguste Georges Du Vergier, marquis de), né le 28 novembre 1805, héritier d'un nom synonyme jusqu'ici de dévouement et de fidélité, est fils du héros vendéen, général en chef de l'armée royale, qui périt les armes à la main le 4 juin 1815. Le jeune marquis reçut en 1817, des mains de l'ambassadeur de Prusse à Paris, une magnifique épée que les officiers de l'armée prussienne lui offraient comme hommage de leur admiration pour le dévouement héréditaire de sa famille. Créé pair de France le 17 août 4815. il n'avait pas encore l'âge de prendre séance au Luxembourg lorsque la Révolution de juillet éclata. Il se lança dans les entreprises industrielles, se mit à la tête des Inexplosibles de la Loire. C'est en 1842 qu'il parut pour la première fois à la Chambre des députés pour représenter l'arrondissement de Ploermel. Il a fait partie depuis cette époque de toutes nos assemblées électives, où il se posait en chevalier français, animé de tous les sentiments de loyauté et de vertu des anciens preux. Comment se posera-t-il au Luxembourg? - Rue Neuve-de-Berry, 28.

LAS CASES (Emmanuel-Pons-Dieudonné, comte de), fils aîné du compagnon de captivité de Napoléon Ier, naquit à Saint-Méen (Finistère) le 8 juin 1800. Sa famille, originaire du Languedoc, fit ses preuves de noblesse pour monter dans les carrosses du roi, et possédait le titre de marquis affecté au chef du nom et des armes. En 1815, le jeune Las Cases fit partie des com-

pagnies d'artilleurs qui se formèrent au lycée impérial pour la défense de Paris. Nommé page de l'Empereur à la même époque, il fut choisi pour accompagner avec son père Napoléon à Sainte-Hélène, et servit de secrétaire à l'Empereur, qui lui dicta le récit des campagnes d'Italie de 1796 et 1797 et plusieurs autres écrits. Après dix-huit mois de séjour à Longwood, il fut enlevé et déporté avec son père au cap de Bonne-Espérance, d'où il ne revint en Europe qu'en 1819. Il se rendit quelque temps après en Angleterre et provoqua en duel sir Hudson Lowe, qui refusa d'accepter son cartel. On peut consulter les notices biographiques, écrites avec exactitude et impartialité, imprimées dans le Mémorial de Sainte-Hélène, édition illustrée de Gustave Barba, pages 4 et 181. Nous ajouterons cependant que le comte de Las Cases se tint à l'écart jusqu'à la Révolution de juillet. Les électeurs du Finistère le choisirent alors pour représentant, et il continua de siéger jusqu'en 1848 à la Chambre des députés, où il remplit les fouctions de secrétaire de 1842 à 1846. Louis-Philippe lui fit proposer plusieurs fois une charge dans sa maison ou les fonctions de préfet, de conseiller d'État, de ministre à l'étranger et de pair de France. Mais, quoique le comte de Las Cases fût du nombre de ceux qui avaient accepté la dynastie d'Orléans, « son cœur n'était pas là, » dit-il lui-même, et il refusa les offres du roi. Depuis la Révolution de février 1848, il n'avait pas reparu sur la scène politique et attendait la réalisation complète de ses vœux. Il n'avait depuis longtemps que de très-

bons rapports avec le gouvernement, lorsqu'arriva la Révolution de février, dans laquelle il montra sa fermeté habituelle. M. de Lamartine, quoique différant de sentiment et d'opinion, ne put s'empêcher de lui rendre justice dans son Histoire de la Révolution de février. « Presque tous les députés des centres, dit-il, se sont « retirés après le départ du président, après la fuite de « la duchesse et après la scène des fusils. Un certain a nombre d'hommes intrépides, parmi lesquels on rea marque M. Emmanuel de Las Cases, cœur ferme dans a un faible corps, etc. » L'ex-député du Finistère avait vu avec douleur la chute de la monarchie; il accueillit avec joie la Révolution du 2 décembre 1851. On regrettait que M. de Las Cases, si loyal, si dévoué, si désintéressé, persistat à se tenir éloigné des affaires publiques. Le rétablissement de l'Empire ouvrait une ère nouvelle. L'ancien secrétaire du captif de Sainte-Hélène, après avoir longtemps résisté, a enfin accepté les fonctions de sénateur. - Rue Saint-Florentin, 9.

LE PAYS DE BOURJOLLY (Jean-Alexandre), général de division, est né à Saint-Domingue le 24 mars 1791. Il fut page du roi de Hollande en 1806, lieutenant d'infanterie le 27 mai 1807, aide de camp du duc d'Istrie en 1810. Il venait de recevoir son brevet de chef d'escadron quand les événements de 1815 le firent mettre en non-activité. Après la Révolution de juillet 1830, il fut nommé major de place à Alger, puis lieutenant-colonel du 8° dragons le 11 août 1851,

colonel en juin 1855, maréchal de camp le 21 juin 1840, lieutenant général le 20 octobre 1845. Il était depuis deux ans à la tête de la quatorzième division militaire (Bordeaux), avec commandement supérieur sur les douzième et treizième (Toulouse et Bayonne). Il est grand officier de la Légion d'honneur. On ne doit pas le confondre avec le général le Pays de Bourjolly de Sermaise, son parent. — Rue la Rochefoucauld, 19.

LÉTANG (Georges-Nicolas-Marie, baron), né à Meulan le 2 mai 1788, sortit de l'École militaire avec le grade de sous-lieutenant au 40° chasseurs le 11 avril 1807, et passa en Espagne à l'affaire d'Ocana ; il s'élanca seul an milieu d'un groupe d'ennemis et leur enleva deux drapeaux; son nom fut mis à l'ordre du jour. Ce brave officier, atteint d'un coup de feu à Talaveira, fut nommé capitaine le 28 janvier 1813 et inaugura ses nouvelles épaulettes par une seconde blessure qu'il recut sur les remparts de Bréda, pendant la campagne de Hollande. Nous le retrouvons ensuite à Dresde et à Leipzig. Nommé chef d'escadron le 23 mars 1814, il aurait pu craiudre de voir sa carrière compromise par les événements qui survinrent; mais la Restauration rendit à cet officier de mérite un témoignage honorable en le nommant lieutenant-colonel de dragons le 14 décembre 1821, puis colonel du 6° chasseurs à cheval le 27 décembre 1829. Il servit en Afrique dans nos possessions de l'Algérie, se distingua dans plusieurs circonstances, entre autres à Mascara, où il fut blessé.

Créé maréchal de camp le 51 décembre 1855, lieutenant général le 20 octobre 1845, il est aujourd'hui membre du Sénat et grand officier de la Légion d'honneur. — Rue Saint-Florentin, 5.

MAGNE (Pierre), né en 1806, ancien président au conseil d'Etat, ayant remplacé M. Lefebvre-Duruflé au ministère des travaux publics le 28 juillet 1852, a eu pour successeur M. Vuillefroy. (Voyez pages 122 et 149.)

MAILLARD, ancien pair, président au conseil d'Etat, démissionnaire en juillet 1852, a été remplacé par le conseiller Boudet. (Voyez pages 118 et 151.)

MOUCHY (Henri de Noahles, duc de), membre du Corps législatif (Seine-et-Oise), vient d'être remplacé, par le baron de Corberon. (Voyez page 505.)

PASTORET (Amédée-David, marquis de), né le 2 janvier 1791, est fils du marquis de Pastoret, comte et sénateur de l'Empire, que la Restauration créa pair de France en 1814, vice-président de la Chambre hérédiditaire le 26 mai 1821, chancelier de France le 17 décembre 1829, et qu'elle ne cessa de combler de ses bienfaits. La famille Pastoret était originaire de Provence, et le père du nouveau sénateur était simple avocat en 1781 lorsqu'il entra comme conseiller à la cour des aides. C'est alors, sans doute, qu'il prit la particule nobiliaire. Amédée de Pastoret, auditeur au conseil d'Etat, sous-préfet de Corbeil en 1815 et de Chalon-

sur-Saône en 1814, fut nommé par Louis XVIII maître des requêtes et gentilhomme de sa chambre. Il était conseiller d'Etat et commissaire du roi près la commission du sceau lorsque la Révolution de juillet éclata. A la mort de son père, en 1840, le marquis de Pastoret était encore fidèle à la cause de la branche aînée. Mais, compromis plus tard par son imprudence, qui fit tomber des papiers confidentiels entre les mains de M. Delessert, préfet de police, il vit se refroidir les sentiments d'amitié que lui portait le petit-fils de Charles X. Ce qui sert de leçon aux âmes généreuses ne fait qu'aigrir certains caractères. Le marquis de Pastoret se retira peu à peu dans sa tente, d'où il sortit, non comme Achille pour venger Patrocle, mais pour passer dans le camp des Troyens. Un décret du 8 février 1855 lui a conféré le grade de grand officier de la Légion d'honneur, qu'il avait reçu de Charles X en juillet 1850. Son père avait adopté pour armes un berger et un chien couchant, et pour devise : Bonus et semper fidelis. Sa fille est mariée au comte de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, sans enfants. - Place de la Concorde, 6.

PERSIGNY (Jean-Gilbert-Victor Fialm, comte de), ministre de l'intérieur, né en 1809, élève de l'École de Saumur, servait, en 1850, dans le 4° régiment de hussards, compagnie du capitaine Kersausie. L'exaltation de ses opinions politiques lui fit quitter la carrière militaire, et, rentré dans la vie civile, il fonda, en 1855, la Revue de l'Occident français, consacrée à l'examen

du système impérial. Cette publication donna naissance aux relations intimes de Persigny avec l'empereur Napoléon III. Il devint un de ses compagnons les plus dévoués, s'associa aux deux expéditions de Strasbourg et de Boulogne, et y déploya beaucoup d'activité, d'énergie et d'habileté. Fait prisonnier sur la plage, dans cette dernière entreprise, M. de Persigny fut traduit devant la Cour des pairs et condamné par elle, en 4840, à vingt ans de détention. L'humidité des cachots de la citadelle de Doullens compromit sa santé, et il avait obtenu de résider à l'hospice militaire de Versailles lorsque la Révolution de février le rendit à la liberté. Il s'occupa dès lors avec ardeur de reconstituer l'œuvre impériale, à laquelle il avait déjà fait tant de sacrifices. Le comité électoral du boulevard Montmartre, dont il était le fondateur et l'agent le plus actif, prépara l'avénement du président de la République. Après le 10 décembre, M. de Persigny fut désigné pour remplir les fonctions d'aide de camp du prince Louis-Napoléon et envoyé extraordinaire de France près la cour de Berlin. Elu représentant du Nord et de la Loire en mai 1849, il continua naturellement de se consacrer à la cause qu'il a toujours servie avec zèle et devouement. M. de Persigny a été nommé, le 22 janvier 4852, ministre de l'intérieur, en remplacement de M. le comte de Morny. Il a épousé la fille unique du prince de la Moskowa. -Au ministère de l'intérieur, rue de Grenelle.

BANDON (Jacques-Louis-César-Alphonse, comte),

général de division, né à Grenoble le 25 mars 1795, entra comme sous-lieutenant au 95° régiment de ligne, le 20 octobre 1812. Il fit la campagne de Rus-ie et fut blessé de deux balles à la bataille de Lutzen, où il se distingua par son intrépidité. Le grade de capitaine et les fonctions d'aide de camp du général Marchand furent, quelques mois après, la juste récompense de ses services. Mais les événements de 1815 et sou dévouement à la cause impériale retardèrent sa carrière. Nommé chef d'escadron de chasseurs en septembre 1850, il devint lieutenant-colonel le 1er mars 1855, et prit le commandement du 2- régiment des chasseurs d'Afrique en avril 1838. Le colonel Randon passa alors en Algérie, où il fut créé maréchal de camp en 1841, et où il était encore en 1848 lorsqu'il fut nommé, le 15 mars, directeur général des affaires de l'Algérie par le gouvernement provisoire. Il rentra quelques mois après sur le continent, fut chargé du commandement de la troisième division militaire (Metz) le 3 juin 1848, du portefeuille de la guerre du 24 janvier au 26 octobre 1851, et du gouvernement général de nos possessions du nord de l'Afrique le 44 décembre 1854. Il est grand officier de la Légion d'honneur depuis le 20 août 1850, général de division depuis le 22 avril 1847. - Rue Tronchet, 24.

ROGUET (Christophe-Michel, comte), général de division, né à San-Remo (Piémont) le 28 avril 1800, est fils du général, comte de l'Empire, appelé à la pairie le

18 novembre 1831, et décédé le 4 décembre 1846. Il fut recu page de l'Empereur le 27 avril 1815; cette faveur malencontreuse retarda sa carrière, et il n'entra comme sous-lieutenant au 5° régiment du génie que le 5 janvier 1821. Il était capitaine depuis le 1et octobre 1826, lorsque la Révolution de juillet vint remettre en faveur les anciens serviteurs de l'Empire. M. Roguet fut nommé chef de bataillon au 66° de ligne le 51 octobre 1850, lieutenant-colonel du 18e de ligne le 28 septembre 1856, et, en 1840, colonel du 41º, à la tête duquel il fit, pendant cinq ans, les campagnes de l'Algérie. Louis-Philippe le créa maréchal de camp le 20 avril 1845. Après le 40 décembre, M. le comte Boguet fut choisi pour aide de camp par le président de la République, qui lui conféra le grade de général de division le 22 décembre 4851. Il est aujourd'hui grand officier de la Légion d'honneur. M. le général Roguet avait épousé, le 45 juin 1829. Anne-Suzanne-Pauline de Ladoucette, fille du baron de l'Empire. - Aux Tuileries.

ROSTOLAN (Louis de), général de division, est né le 51 juillet 1791, d'une famille noble assez ancienne, qui a donné des magistrats municipaux à Aix, sa patrie. Il sortit en 1810 de l'École militaire de Saint-Cyr pour entrer sous-lieutenant au 5° régiment d'infanterie, avec lequel il fit les quatre dernières campagnes de la Péninsule espagnole. Il fut blessé d'un coup de feu à la bataille de Sagonte, et se distingua dans plusieurs autres rencontres. Il fut nommé capitaine en 1815, major au 60° de ligne

en 1820, lieutenant-colonel le 4 avril 1850, colonel du 16° de ligne le 25 avril 1852, et enfin maréchal de camp le 12 août 1859. Il passa alors en Algérie, d'où il revint au bout d'un an à Paris, et fut mis à la tête d'une brigade d'infanterie de la première division militaire. Il a commandé l'École polytechnique du 30 octobre 1844 jusqu'au 51 mars 1818. L'année suivante, il fit partie de l'expédition de Rome, et fut mis, à son retour, à la tête de la dixième division militaire (Montpellier), avec autorité supérieure sur les neuvième et onzième divisions. Il est grand officier de la Légion d'honneur. — Boulevard des Italiens, 52.

TASCHER DE LA PAGERIE (Pierre-Claude-Louis-Robert, comte de), né le 1er avril 4787, est issu d'une famille originaire de Châteaunenf-en-Thimerais, qui s'est divisée en deux branches. L'aînée passa à la Martinique, il y a plus d'un siècle, et y produisit plusieurs rameaux, dont l'un s'éteignit dans la personne de l'impératrice Joséphine, et dont l'autre s'est perpétuée jusqu'à nos jours et se trouve représentée par le nouveau sénateur. La branche cadette, quoique séparée de la première depuis plus de trois cents ans, sut profiter de son ancienne parenté et de la position qu'elle occupait encore en 1789. Son chef, créé comte de l'Empire et sénateur en 4806, continua de siéger au Luxembourg sous Louis XVIII, et mourut en 4822, laissant pour héritier de sa pairie Jean-Samuel-Ferdinand, comte de Tascher, né en 1779, encore existant, dont la fille a épousé Narvaez, duc de Valence. Le comte de Tascher de la Pagerie, qui vient d'être nommé sénateur et grand maître de la maison de la nouvelle impératrice, ancien officier, a reçu quelquefois, par courtoisie, le titre de général. Un de ses fils est capitaine d'infanterie de marine et officier d'ordonnance de l'Empereur; un autre a été chargé tout récemment du consulat de Trieste. — Aux Tuileries.

VAUDREY (Claude-Nicolas), né le 25 novembre 1784, avait fait toutes les campagnes de l'Empire et s'était élevé au grade de colonel lorsqu'en 1856 il s'associa à l'entreprise de Stra-bourg et entraîna dans sa défection le 4° régiment d'artillerie qu'il commandait. On le traduisit devant la cour d'assises du Bas-Rhin; mais les membres du jury, blessés de la mesure irrégulière qui avait soustrait le chef du complot à leur juridiction, déclarèrent les accu-és non coupables. Vaudrey, acquitté par la cour, fut cassé par la juridiction militaire. Des débris du colonel est surgi, en 1849, un général, aide de camp du président de la République, aujourd'hui commandant le palais des Tuileries. La famille de Vaudrey, à laquelle on rattache quelquefois celle du général, mais que les généalogistes disent éteinte, appartenait à l'aucienne noblesse du comté de Bourgogne, où est située, près d'Arbois, la terre et châtellenie de son nom. Elle avait pour devise : J'ai Valu, Vaux et Vaudrey. On prétend que ces trois mots étaient ceux de trois seigneuries possédées par la même maison. Le

général Vaudrey a épousé mademoiselle Perrier, dont le frère, directeur, en 1849, du *Bienfaisant*, journal des concierges, est aujourd'hui chef de gare du chemin de fer de Lyon à Nuits-sous-Bavières. Son fils est ingénieur civil. — Pavillon de Flore, aux Tuderies.

VILLENEUVE DE CHENONCEAUX (René-VALLET, comte de), né le 7 juin 1777, parent, par sa mère, de Georges Sand (née Dupio), doit son illustration à la possession du château de Chenonceaux, dont il a pris le nom. Cette belle résidence fut bâtie par Thomas Bohier, du temps du roi François ler, sur un pont qui traverse le Cher et sur l'emplacement d'un modeste manoir. Henri II le donna à Diane de Poitiers, qui fut contrainte, après sa mort, de le céder à Catherine de Médicis en échange de Chaumont-sur-Loire, Jean-Jacques Rousseau, Voltaire, Buffon, Montesquieu, Sainte-Palaye ont habité et décrit ce séjour. Mademoiselle Guibert apporta en dot à M. Vallet le château de Chenonceaux, qu'elle tenait de Barras, et qui, visité sans cesse par des voyageurs de distinction, mit ses propriétaires en relation avec les plus grands personnages. Créé comte de l'Empire sous le nom de Villeneuve, M. Bené Vallet fut attaché comme chambellan à la reine Hortense. Il est veuf depuis deux mois et a deux enfants : 1º M. le comte Septime de Villeneuve, ancien officier de la garde, marié à mademoiselle Sain de Bois-le-Comte et père des comtes Arthur et Gaston de Villeneuve, et de la marquise de Rilly; 2º la marquise de la Roche-Aymon. — Bue de l'Université, 50.

### SÉNATEUR CRÉÉ LE 10 FÉVRIER 1853.

BELLUNE (Victor-François Perrin, duc de), né en 1797, est le fils aîné du maréchal de ce nom, qui fit avec distinction toutes les guerres de l'Empire, fut blessé à Iéna, reçut le bâton de commandement à Friedland, se couvrit de gloire à Champ-Aubert et à Brienne, et mourut le 4er mars 1841, après avoir été, sous la Restauration, ministre de la guerre, ambassadeur à Vienne, grand-croix de Saint-Louis et cordon bleu. La famille Perrin est originaire de La Marche, en Lorraine. Le nouveau duc de Bellune n'avait encore occupé le Luxembourg que des capricieuses transformations de son majorat, et la Chambre houte avait fait preuve, en s'y prêtant, d'une grande déférence. Il a écousé, en 1826, une Portugaise, Maria du Penha de Lemos, dont il a quatre fils : l'ainé, Victor-François-Marie Perrin, marquis de Bellune, né en 1828, attaché au ministère des affaires étrangères, a été créé récemment chevalier de la Légion d'honneur. - Rue Casimir-Périer, 11.

Dans les nominations qui précèdent, depuis la page 574, on compte trois anciens ministres :

MM. Casabianca, — Lefebvre-Durvílé, — Turgot. et quatre ministres en fonctions :

MM. Abbatucci, - Bineau, - Magne, - Persigny.

Douze nouveaux sénateurs avaient siégé à l'Assemblée législative, qui comptait déjà trente-sept membres au Luxembourg; ce sont:

MM. Abbatucci, — Barbançois, — Bineau, — Bonaparte (Lucien), — Cécille, — Grouchy, — Heeckeren, — Lefebvre-Duruflé, — La Rochejaquelein. — Mouchy, — Persigny, — Piat.

Onze nouveaux sénateurs avaient fait partie de l'ancienne Chambre des pairs :

MM. Barthe, — Bergeret, — Bonet, — Bourgoing, — Flabault, — La Place, — La Rochejaquelein, — Maillart, — Mortemart, — Petit, — Turgot.

M. de Las Cases, ancien député, n'avait fait partie d'aucune législature depuis la Révolution de février.

On compte dans ces listes dix-neuf généraux; c'est près de la moitié des créations :

MM. André, — Bonet, — Carrelet, — Charon, — Flahault, — Foucher, — Gémeau, — Grouchy. — Guesviller, — Korte, — la Place, — le Pays de Bourjolly, — Létang, — Mortemart. — Petit, — Piat, — Randon, — Roguet, — Rostolan.

La marine a donné deux vice-amiraux :

MM. Bergeret et Cécille.

L'Académie française ne compte encore aucun représentant au Luxembourg; et l'Institut y a un membre de plus, M. Pastoret (section des beau-xarts).

#### CHANGEMENTS ET ADDITIONS

SURVENUS AU SÉNAT.

### Sénateurs (princes français).

Le décret du 48 décembre 1852 ayant déclaré héritiers présomptifs le prince Jérôme Bonaparte et sa descendance, le sénatus-consulte du 25 du même mois leur a donné le titre de membres du Sénat, et le droit de siéger quand ils ont atteint l'âge de dix-huit ans, et qu'ils ont l'agrément de l'Empereur. Le prince Jérôme avait donné en novembre 1852 sa démission comme membre du Sénat.

S. A. I. le prince Jébôme, au Palais-Royal.

S. A. I. le prince Napoléon, rue de l'Université, 73.

Président et grands dignitaires nouveaux.

MM. TROPLONG, président le 30 décembre 1852, au Sénat.

> REGNAULT DE SAINT-JEAN-D'ANGELY (le général comte), vice-président, rue Mogador, 10.

#### Sénateurs (nouvelles adresses) :

MM. Reille (le maréchal comte), rue St-Dominique, 427. Habispe (le maréchal comte), place de la Villel'Évêque, 29.

VALLANT (le maréchal comte), rue de Varennes, 36.

MACHAEU (l'amiral baron), rue Caumartin 7.

Achaed (le baron), rue Bonaparte, 6.

Barbançois (le marquis de), rue Rumfort, 8.

Bineau, au ministère des finances.

Caumont (le comte), rue Saint-Florentin, 9.

Croix (marquis de), rue de Grenelle, 29.

Curial (comte), rue Mogador, 9.

Heecreben (le baron de), rue de la Victoire, 84.

Lebeuf (Louis), place Vendòme, 20.

Leverber, rue de Tournon, 14.

Mortemart (le duc de), rue de Lille, 88.

Moskowa (le prince de la), avenue des Champs-

Elysées, 6.

Murat (le prince), rue de Tivoli, 6.

Ornano (le comte), au palais de la Légion d'hou-

neur.
Petir (le général), rue Garancière, 8.
Piat (le général), avenue Gabrielle, 38.

MM. Ségur d'Aguesseau (le comte), à Versailles, rue de Maurepas, 11.

THIBAUDEAU (le comte), rue Tronchet, 41.

Les maréchaux Gérard et Exelmans sont décédés, l'un le 47 avril 1852, l'autre, par un accident de cheval, à Sèvres, le 22 juillet suivant. M. Fouquier d'Hérouel est mort le 17 juin, le marquis de Portes le 22 décembre 4852, et le vicomte Préval le 49 janvier 1855.

MM. les sénateurs Castellane, Leroy-Saint-Arnaud et Magnan ont été nommés maréchaux de France le 2 décembre 4852; le duc de Padoue, gouverneur des Invalides le 29 du même mois; le comte d'Ornano grand chancelier de la Légion d'honneur le 15 août 1852.

M. Lacrosse, secrétaire du Sénat, porte le titre de baron; MM. de Cambacérès et de Saint-Simon ont pris celui de duc. M. de la Hitte, comme cadet, n'est qualifié que vicomte; nous lui avions donné (page 60, ligne 4) le portefeuille de la guerre; il faut lire; des affaires étrangères.

M. de Lezay-Marnézia a été préfet de Lyon et non pas de Strasbourg.

Dans l'article de M. le marquis de Saint-Simon, il s'était glissé plusieurs erreurs. Ce sénateur est remarié; il a deux filles : madame la marquise d'Estourmel (Blanche), et madame la comtesse d'Hédouville.

M. le vice-amiral Casy est veuf depuis le mois d'octobre 1852; il s'est pourvu en chancellerie pour ajouter à son nom celui de Dauribeau, sa patrie. M. Lebeuf se fait appeler de Montgermon.

# CONSEIL D'ETAT.

#### NOUVELLES NOMINATIONS,

#### Conseillers:

COCHELET (Adrien de), conseiller d'État, né en 1787, est issu d'une famille de riches propriétaires des Ardennes. Le dévouement de lui et des siens à la maison de l'Empereur est déjà de vieille date. Sa sœur était fectrice de la reine llortense; son frère, ancien payeur du Nord, connu par ses voyages et son naufrage, était ainsi que lui dans des relations d'intimité avec la famille impériale. M. Cochelet, ancien consul de France à Tunis et à Alexandrie, fut revêtu en 1849, par le Président de la République, des fonctions de consul général à Londres. Mais il désirait vivement revenir dans sa patrie. Il a été nommé conseiller d'Etat le 5 août 4852, en remplacement de M. le général Allard, qui passait président du comité de la guerre. Il fait partie de la section du contentieux et a été nommé commandeur de la Légion d'honneur. - Rue de la Victoire, 40.

CORMENIN (Louis-Marie de la Haye, vicomte de), conseiller d'État, est né à Paris le 6 janvier 1788. Il entra comme auditeur au comité du contentieux en 1810 et partagea alors son temps entre les travaux politiques et la poésie. Devenu maître des requêtes sous la Restauration, il sollicita le titre de vicomte qu'il a renié

plus tard. C'est en 1822 que M. de Cormenin publia son ouvrage sur le Droit administratif. Elu député en 1828. il s'associa aux 221; mais il protesta après les trois glorieuses journées contre l'élévation de la branche cadette et contre la Charte bàclée. Ne pouvant aborder la tribune (faute des qualités de l'orateur), le noble vicomte consacra toute sa fougue et sa verve satyrique à écrire ses pamphlets amers, sous le pseudonyme de Timon. Qui n'a pas lu les Lettres sur la Liste civile, les apanages et les dotations? M. de Cormenin, ayant écrit en faveur de la liberté de l'enseignement, perdit sa popularité et échoua aux élections de 1846. Après Février il prit une éclatante revanche, fut élu par quatre départements membre de l'Assemblée nationale, dont il devint un des vice-présidents. Il ne put sièger à l'Assemblée législative, à cause de ses fonctions incompatibles de conseiller d'État, qu'il perdit au moment de la réorganisation de ce corps en janvier 1852 et dont il a été revêtu de nouveau en remplacement de M. Giraud, nommé inspecteur général de l'Université. Il est vieux et caduc: ce n'est plus que l'ombre de l'homme de talent dont on admirait les écrits, et il se garderait bien surtout de rééditer ses pamphlets sur la liste civile, les apanages et les dotations. - Rue Chauveau-Lagarde, 4.

PERSIL (Jean), conseiller d'État, né le 13 octobre 1785, était avocat du barreau de Paris en 1850, et devint un des plus lougueux doctrinaires. Il garda les sceaux et le portefeuille de la justice du 4 avril 1854 au 22 février 1856 et les reprit du 6 septembre suivant au 15 avril 1857. Il eut tour à tour pour collègues dans le cabinet des ministres MM. Thiers, Molé, Guizot, ce qui prouve du moins une certaine souplesse. S'il s'est ligué quelques instants avec les partisans de la prérogative parlementaire, c'est qu'il croyait la coalition maîtresse des portefeuilles. Il reconnut son erreur, et, en récompense de son repentir, il fut nommé pair de France et président de la Commission royale des mounaies. Depuis 1848 il avait disparu de la scène politique, il s'est rallié au nouveau pouvoir et a pris place au conseil d'État le 51 juillet 1852 en remplacement de M. Cornudet. — Bue de la Madeleine, 19.

VINCENT (le baron de), fils de l'ancien général de l'Empire et cousin de M. Vincent de Lormet, membre du Corps législatif, a été appelé en 1850 à la préfecture de Lyon, et il est entré le 19 avril 1852 au conseil d'État en remplacement de M. Legrand. M. le baron de Vincent est un excellent administrateur; mais il ne faut pas le confondre avec M. Vincent qui siégeait au conseil d'État avant février 1848. — Rue Thérèse, 10.

#### MAITRES DES REQUETES

DE PREMIÈRE CLASSE.

BERGER (Léon), né en 4828, est fils de Jean-Jacques Berger, ancien avoué, député du Puy-de-Dôme et maire de Paris sous la monarchie de Juil'et, préfet de la Seine depuis 4849. Malgré sa jeunesse, il avait été mis, par l'influence de son père, à la tête de l'administration du département de l'Indre. Il a fait sagement d'échanger, avec M. Loyer, sa préfecture contre une place de maître des requêtes — A l'Hôtel-de-Ville.

CRIGNON DE MONTIGNY (Alphonse), ancien avocat à la cour d'appel et ancien membre de la commission administrative des chemins de fer, siégeait déjà en cette qualité au conseil d'État avant février 1848. C'est un homme très-versé dans les affaires et plein d'expérience.

— Rue Tronchet, 3.

#### DE SECONDE CLASSE.

CAMÉRATA (Le comte Napoléon), né en 1827, est le petit fils, par la princesse Élisabeth Bacchiochi, sa mère, de la princesse Élisa Bonaparte, grande duchesse de Toscane et sœur de l'empereur Napoléon Ier. Le comte Bacchiochi, grand maître des cérémonies du président de la République, appartient à une autre famille. Le comte Camérata a été nommé maître des requêtes de deuxième classe le 51 juillet 1852. — Rue la Ville-l'Évêque, 13.

MISSIESSY (De), né en 1818, entra comme auditeur de seconde classe au conseil d'État en 1841, et passa de première classe en 1844. Les événements de Février l'avaient éloigné des fonctions publiques, où il vient de rentrer, le 31 juillet 1852, comme maître des requêtes.

#### AUDITEURS

BAUCHARD (Quentin-François-Victor-Adèle-Édouard-Ernest), licencié en droit, né en 4829, est le fils de l'ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante, aujourd'hui conseiller d'État. Il a été nommé, le 7 août 4852, auditeur de première classe, en remplacement de M. Sers, qui n'avait pas accepté. — Rue Bellechasse, 42.

BESSIÈRES (Julien), licencié en droit, nommé, le 5 septembre 4852, auditeur de deuxième classe, est le fils du chef de bataillon commandant le dépôt de recrutement à Paris. — Rue du Cherche-Midi, 57.

BOIVIN (Édouard), nommé le 7 août 1852, a un nom déjà connu dans le commerce et même dans la carrière administrative. Un de ses parents était maître des requêtes avant 1848. — Rue Madame, 6.

DUVERGIER (Louis), nommé le même jour que le précédent, licencié en droit, est le fils de l'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de la cour impériale de Paris. — Rue Jacob, 21.

LACAZE (Louis), nommé auditeur de deuxième classe le 7 août 1852, est le fils du conseiller d'État de ce nom. (Voyez page 144.) MOREAU (Adolphe), licencié en droit, fils d'un aucien avocat à la Cour de cassation, a été nommé auditeur de deuxième classe 17 août 1852. — Rue Neuve-des-Mathurins, 58.

PAIXHANS (Jules), docteur en droit, fils du général de division, a été nommé, le 5 septembre 1852, auditeur de deuxième classe. — Rue du Cherche-Midi, 21.

RAVIGNAN (Gustave, baron de), licencié en droit, est porteur d'un nom rendu célèbre par l'abbé de Ravignan, son oncle. — Rue de Baune, 7.

ROLLE (Armand), né en 1829, nommé auditeur le 7 août 1852, est le neveu du critique de ce nom, bibliothécaire de la Ville et ancien élève de l'École des chartes. — Rue de la Ferme-des-Mathurins, 25.

SAMPAYO (Osborne), né en 1828, neveu du général Cubières, est issu d'une famille d'origine écossaise. Il a été pendant trois ans attaché à l'ambassade française à Londres. Son frère, Antony Sampayo, rempliten ce moment les mêmes fonctions à Bruxelles. — Rue de Berlin, 6.

TAIGNY (Edmond), fils d'un ancien négociant, a été attaché quelque temps au ministère de l'intérieur, d'où ila passé au conseil d'État comme auditeur de deuxième classe, le 5 septembre 4852.

#### CHANGEMENTS ET CORRECTIONS.

M. Baroche a reçu le titre de président du conseil d'État le 50 décembre 1852, par suite de la modification de la Constitution, et sa vice-présidence a passé à M. Rouher.

M. Maillard, président de la section du contentieux, a donné sa démission, et a été remplacé par M. Boudet, conseiller d'État, le 31 juillet 1852; il fait partie des sénateurs nommés le 34 décembre dernier.

M. Magne, président de la section des travaux publics, a été rappelé au ministère le 28 juillet 1852, et remplacé trois jours après par M. Vuillefroy, conseiller d'État.

M. Leblanc, président de la section de la guerre et de la marine, étant rentré dans le cadre d'activité comme vice-amiral, a été remplacé par M. le général Allard, conseiller d'État.

M. le marquis de Padoue, maître des requêtes, a passé conseiller d'État en remplacement de M. Vuillefroy, le 51 juillet 4852, et M. Edmond Maigne en remplacement de M. Boudet. M. Bataille, maître des requêtes de seconde classe, a passé en première lorsque M. Blanche est devenu secrétaire général du ministre d'État.

MM. Dubois, Laverny et Pagès ont passé également en première classe.

M. Pagès n'a jamais été préfet de la Côte-d'Or, comme nous l'avions dit page 165. Il est gendre de M. Étienne, le pair de France.

MM. Le Hon et de Chamblain, auditeurs, ont été nommés maîtres des requêtes.

MM. Aucoc, Boinvilliers et Guernon-Banville, auditeurs, ont passé de seconde classe en première.

MM. Blanche, Cornudet, Giraud, Leblanc, Loyer, Magne et Reverchon ne font plus partie du conseil d'État.

M. Pascalis (Henri), maître des requêtes, est né en 1826, et fils de l'ancien député du Var, avec lequel il avait été confondu. (Voyez page 158.)

#### NOUVEAUX MEMBRES

## DU CORPS LÉGISLATIF.

CABIAS. - Rhône. - 2º circ.

C'est le fils d'un essayeur à la Monnaie de Lyon, qui avait acquis dans le commerce une assez belle fortune. Le jeune Cabias se fit recevoir avocat; mais il ne fréquenta jamais le Palais. Il a épousé la fille d'un riche bijoutier, et ne s'est retiré à la Croix-Rou-se que tout récemment, après la mort de son père, qui avait été maire de cette commune. Il a fallu insister fortement pour lui faire accepter les mêmes fonctions. Mais, s'il les a longtemps refusées, du moins il s'en acquitte avec beaucoup de zele et de dévouement. C'est le fondateur des ateliers de charité, auxquels il a consacré 25,000 francs de ses propres deniers. Que vient-il faire au palais Bourbon? Y chercher le repos loin du bruit des vingt mille métiers de sa commune? Ce serait un remède pire que le mal. Pour succéder au docteur Hénon, démissionnaire, le nom de M. Dupont (de l'Eure) avait été mis en avant par le parti démocratique. Il fallait opposer à ce fantôme le crédit et l'influence d'un homme honorable et estimé. M. Cabias s'est généreusement sacrifié. - Boulevard Poissonnière, 30.

COEHORN (le baron Eugène de). — Bas-Rhin. — Circ. de Wissembourg.

C'est un riche propriétaire de la commune d'Ittenwiller, et le fils de l'ancien officier et baron de l'Empire. Quoiqu'il paraisse pour la première fois sur la scène politique, ses souvenirs et ses traditions domestiques peuvent répondre de son dévouement aveugle. — Rue Richepanse, 14.

CORBERON (Émile Bourrée, baron de). — Oise. — Circ. de Beauvais.

M. le duc de Mouchy avait accepté, comme son ami, M. le marquis de Pastoret, les fonctions de sénateur. Il fallait lui trouver un remplaçant digne de lui pour le Corps législatif. M. le comte de Cherisey, propriétaire à Saint-Sulpice, se présenta au scrutin, mais avec l'allure indépendante qui convenait à son nom et à son caractère. M. le préfet de l'Oise appuya une autre candidature : le résultat était facile à prévoir. M. Bourrée de Corberon, issu d'une famille de robe de Bourgogne, qui porte trois fagots dans ses armes, par allusion à son premier nom, est membre du conseil général. Sa sœur est madame la baronne Grignart de Malet, et son oncle, le comte de Corberon, est en Autriche. — Rue de la Ville-Lévêque, 10.

CORNEILLE (Pierre-Alexis). — Seine-Inférieure. — Circ. de Neufchâtel.

Rou nnais, qui avez fait vos études au collége, dans

votre ville natale, vous vous rappelez ce brave professeur qui vous enseignait l'histoire, et auquel, suivant des traditions classiques aussi vieilles que puériles, vous faisiez chaque jour de nouvelles malices. Qui l'eût dit? Ce bonhomme, à la cravate blanche, à l'habit noir, à l'air magistral, devait un jour faire un homme d'État, un membre du Corps législatif. C'est un descendant de l'illustre Corneille, un enfant de Rouen, né le 24 janvier 4792, et marié vers 1821 à mademoiselle Remy. Par trente ans de services universitaires, il avait conquis la croix de la Légion d'honneur et le titre d'inspecteur honoraire de l'Académie de Rouen; c'était plus qu'il n'en fallait pour sa modeste ambition. Pourquoi l'avoir condamné au Corps législatif? — Rue Saint-Honoré, 559.

CUVERVILLE (De). — Côtes-du-Nord. — Circ. de Loudéac.

M. de Cuverville, nommé membre de l'Assemb'ée législative en 1849, passait, comme ses douze collègues des Côtes-du-Nord, pour un vrai légitimiste. Il sentait-disait-on alors, le besoin de sortir du chaos. Ce météore breton a été éclipsé aux élections de décembre 1852; la vacance laissée par la nomination de M. Bigrel à des fonctions incompatibles lui a permis de prendre sa revanche. Il reparaît sur l'horizon avec les traitements.—Rue de Grenelle-Saint-Germain, 16.

DESMOLLES (Léon). — Lozère. — Circ. unique. Riche propriétaire et ancien avocat d'Alais, M. Desmolles, ou, comme l'écrivent quelques flatteurs, M. des Molles, fut envoyé à l'Assemblée cons ituante, en 1848, par les électeurs de la Lozère, qui voulaient étudier ce qu'il était en politique. Il oublia de se faire connaître, et ses mandataires honteux oublièrent de le réélire l'année suivante. Faute de mieux, on vient de retourner à lui, et les électeurs ont adopté ce candidat réchauffé, en remplacement de M. Renouard, démissionnaire par incompatibilité de fonctions. Il ne faut pas le confondre avec son frère, Calixte Desmolles, ancien maîre d'Alais.— Rue Notre-Dame-des-Victoires, 15.

DOUMET. - Hérault. - Circ. de Montpellier.

C'est un négociant en vins et liqueurs, qui s'était contenté, jusqu'en 1848, de donner à son nom, pour il-lustration, l'éclat de la raison sociale Doumet-Bonjean et compagnie. Il a compris, depuis 1848, que tout bon citoyen se devait au salut du pays. Il n'avait pas d'antécédents politiques; il pouvait marcher avec assurance dans la nouvelle voie. Nommé maire de Cette, il a montré de la fermeté dans les circonstances critiques où s'est trouvé l'Hérault. Après la lutte, la récompense. I a remplacé M. Parmentier, décédé. — Rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, 5.

LE HARIVEL. - Ille-et-Vilaine. - Circ. de Fougères.

La maison le Harivel père et fils est bien connue, à Fougères, par sa fabrique de sabots; mais elle ne se contente pas d'abriter les pieds, car elle se charge aussi de la construction des bâtiments. Lorsque M. de Kerdrel, Jeune savant sorti de l'École des chartes, a donné sa démission, M. Bertin, ancien sous-préfet, s'est présenté aux électeurs; mais le patronage de M. le comte de la Riboisière a soutenu et fait triompher la candidature de M. le Harivel. Le jeune savant a été remplacé par un fabricant de sabots.—Rue du Faubourg-Poissonnière, 58.

LE CLERC (Jules). - Mayenne. - Circ. de Laval.

Voyez cet homme replet, plein de bouhomie, au costume négligé, aux allures campagnardes, se dirigeant en sabots vers la maison commune de Laval, et distribuant sur sa route des poignées de main et des coups de bonnet de coton. C'est M. Jules le Clerc, qui a eu l'esprit de faire une assez belle fortune dans la fabrication des coutils, et qui n'a rien changé de ses manières primitives. Il ne sait pas, le brave maire de Laval, tout ce qu'il a accepté de fardeau avec le mandat de membre du Corps législatif. Jamais, au grand jamais, il ne pourra entrer dans le costume officiel de ses nouvelles fonctions. — Rue de l'Arcade, 24.

MONNIN-JAPY (Louis-Auguste). — Seine. — 5º circ. La maison Japy possède, à Beaucourt (Haut-Rhin) une magnifique usine où se fabriquent des batteries de cuisine, des ustensiles de ménage, des vis à tête, des mouvements de pendule, de lampes métronomes, etc. C'est là que M. Monnin, originaire de la Chaux-de-Fond,

en Suisse, a étudié l'industrie et le commerce. Après avoir été longtemps simple commis, il est devenu, par son intelligence et son savoir-faire, l'associé et le gendre de ses patrons. Ce vieillard, grand, maigre, actif comme un jeune homme, s'était jeté, sous Louis-Philippe, à l'exemple de la plupart des grands industriels de Paris, dans cette opposition, qui demanda la réforme et obtint la République. Plus babile ou plus souple que ses confrères, il parut accepter de tout cœur le nouvel ordre de choses, et fut mis à la tête du sixième arrondissement. Son ardeur républicaine surpassait alors celle du colonel Forestier, et il put dire avec vérité, sinon avec franchise, à ses commettants : « Fils d'ouvrier, ouvrier moi-même, » qu'on retrouvait alors dans toutes les professions de foi. Il a bien changé depuis cette époque, où il était si mutin; quand il a senti la main d'un pouvoir énergique, il a promis qu'il ne le ferait plus. Il vient de commencer la session par demander un congé - Rue du Temple, 198.

PENNAUTIER (Le comte de). — Puy-de-Dôme. — Circ. d'Ambert.

Le vrai nom de famille de ce nouveau député est Benaguet. Son père était officier supérieur d'artillerie en 4795, et fut fait prisonnier à la bataille de Nerwinde. Amedée-Gueschin Benaguet, comte de Pennautier, du nom d'une terre sise près de Carcassonne, est né le 20 novembre 4805. Ancien élève de l'École militaire. nommé capitaine d'état-major après la Bévolution de juillet, il s'est retiré du service à l'âge de trente ans pour s'occuper d'agriculture et d'affaires industrielles et financières. Il est membre du conseil général du Puyde-Dôme et maire de sa commune. — Rue Saint-Dominique, 69.

REGUIS (Le colonel). - Basses-Alpes.

« Corbleu! quel beau régiment! » s'est écrié M Réguis en entrant au Palais-Bourbon. Les fonctions de sous-intendant militaire n'ont pas, comme vous le voyez, fait oublier au brave colonel en retraite l'esprit des camps. C'est tout ce qu'il est possible de dire aujourd'hui de ce législateur, qui en est à ses débuts dans la carrière politique, et qui a remplacé M. Fortoul.—Rue de Beauue, 7.

REILLE (Le baron Gustave-Charles-Prosper).—Eureet-Loir, — Circ. de Chartres.

Ge nouveau membre du Corps législatif est le fils du maréchal comte Reille, aujourd'hui sénateur, et petit-fils, par Victorine de Rivoli, sa mère, du fameux marécha de Massér a, prince d'Essling. Ce jeune lieutenant de vaisseau, né en 4847, a épousé sa cousine germaine, fille du duc actuel de Rivoli. Si l'héritage de noms si illustres est lourd à porter, on sait aussi que gloire oblige, comme noblesse. — Rue Saint-Dominique, 427.

THIBAUT (Germain-Nicolas). — Seine. — 3º circ.
Ce négociant en gazes, nouveautés et impressions, possède à Bohain (Aisne) une fabrique où sont employés

plusieurs milliers d'ouvriers. Il a été successivement élu, par ses pairs, membre du tribunal de commerce, désigné par le gouvernement pour être membre du jury de l'expo ition française de 1849, et de celle de Londres en 1850. Il est aujourd'hui vice-président de la Chambre du commerce. M. Cavaignac, ayant été déclaré démissionnaire par refus de serment, deux concurrents se sont disputé sa succession. M. Germain-Thibaut, candidat du gouvernement, l'a emporté sur M. Michelet, à une majorité de 10,045 voix, contre 6,594. — Rue du Sentier, 8.

#### VARIN D'AINVELLE. - Gard. - Circ. d'Alais.

Des journaux ont appelé ce nouveau député Marind'Ainvelle, c'est que, si son nom est honorablement connu dans la magistrature et figure parmi les présidents honoraires de la cour impériale de Besauçon, dans le Gard, où M. Varin-d'Ainvelle vient de succéder au marquis de Calvière, sa nomination à la mairie d'Alais et sa candidature pour le Corps tégislatif ont généralement surpris. C'était la première fois qu'on en entendait parler. Il ne fera pas sans doute beaucoup plus de bruit à la Chambre. — Rue de Grenelle-Saint-Germain, 46.

#### ADDITIONS ET CORRECTIONS.

ANDELARRE; son nom patronymique est Jacquot et non pas Paquot. C'est son père qui était ancien colonel de cavalerie; il a suivi une carrière beaucoup plus paisible, celle de la magistrature, et il a exercé les fonctions de substitut du procureur général.

ARGENT (Le marquis d') était maire de Cloyes et habitait le château de Bouville, où il est mort le 9 octebre 1852. M. Gustave Reille l'a remplacé.

BEAUVAU (Le prince de). Rien de nouveau si ce n'est qu'Ennui et Electrique ont été vainqueurs aux courses de 1852.

BEAUVERGER (Edmond de). Il a publié en avril dernier une *Histoire des Constitutions*; ce sera assez de travail pour occuper ses loisirs parlementaires, que de tenir son œuvre au courant et d'en faire une actualité perpétuelle.

BECQUET. Pour faire parler une fois de lui, M. Becquet a donné sa démission; M. Coehorn lui succède.

BIGREL. A accepté des fonctions incompatibles et a été remplacé par M. de Cuverville. BOURSIER. Nous lui avions donné le surnom de Girecourt, sa commune; il préfère prendre celui de Villers. C'est donc M. Boursier de Villers.

CALVIÈRE. Le noble marquis a donné sa démission et M. Varin-d'Ainvelle le remplace.

CAMBACÉRÉS. Ce député est aujourd'hui comte et vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

DESJOBERT a donné sa démission et a fait place à M. Corneille.

DUVIVIER (Le général), décédé le 27 décembre 1852, a été remplacé par M. Jules Leclerc.

Fortoul (Fortuné) a été nommé avocat général à la cour impériale de Bourges.

JUBINAL (Achille). Il a donné depuis un an de nombreuses preuves de son dévoucment pour les lettres et les beaux-arts. Il a fondé à Baguères une bibliothèque, qui par ses soins est déjà riche de plusieurs milliers de volumes. Son zèle pour la culture de l'esprit ne lui fait point oublier le malheur, auquel il est toujours prêt à venir en aide.

IIUC (Le baron), propriétaire et non banquier, est marié à mademoiselle Barbet, fille d'un ancien receveur général de Montpellier et nièce du pair de France de ce nom. KERDREL (Audren de), démissionnaire, a été remplacé par M. le Harivel.

MONTALEMBERT (Le comte de) a écrit la vie de sainte Élisabeth et nou de sainte Catherine; c'est son beau-frère, M. de Mérode, qui possède de grands biens dans le Doubs.

MOUCHY (Le duc de) doit siéger an Sénat auprès de M. le marquis de Pastoret, M. de Corberon a hérité de son mandat.

PARTOUNEAUX (Le vicomte Antoine-Adolphe), né le 51 mai 4801, a parcouru une carrière honorable et active. Il a été attaché au contentieux du ministère de l'intérieur, secrétaire général de la Creuse, et enfin sous-préfet de Tonnerre, où il reçut la dauphine au moment des événements de Juillet 1850. C'est un écrivain distingué, auteur de plusieurs ouvrages, entre autres l'Histoire de la Conquête de la Lombardie.

PETIET (Le baron), créé général de brigade à Waterloo, n'a été confirmé dans son grade qu'en 4850; il est grand officier de la Légion d'honneur depuis 1845.

RAVINEL(Lebaron de) s'appelle Félix et non Alexandre.

RENOUARD. Ce député est rentré dans la magistrature, et M. Desmolles lui a succédé.

## CHANGEMENTS D'ADRESSES.

ALLART (Somme); place de la Bourse, 52. Andelarre (Haute-Saône): rue de Grenelle, 16. Abnaud (Isère); rue Montesquieu, 5. Aymé (Vosges); rue de Lille, 59. BIDAULT (Cher); boulevard du Temple, 45. Bmor (Meuse); rue de Grenelle, 46. BRYAS (Indre); rue Saint-Dominique, 38. Buquer (Meurthe); rue de Provence, 56. CARAYON-LATOUR (Tarn); rue Boudreau, 6. CHANTERAC (Bouches-du-Rhône); rue Saint-Honoré, 323. CHAZELLES (Pay-de-Dôme) ; rue de l'Université, 32. CLEBSATTEL (Nord); rue Saint-Honoré, 523. CROSNIER (Loir-et-Cher); boulevard Malesherbes, 4. DAUZAT (Hautes-Pyrénées); rue du Dauphin, 6. DAVID (Gironde); rue de l'Université, 5. DEBRETONNE (Aisne); rue Richepanse, 14. Desmars (Loire-Inférieure); rue de Grenelle, 16. Ductos (Ille-et-Vilaine); rue Mogador, 9. DUMARAIS (Loire); rue du Dauphin, 12. Duplan (Haute-Garonne); rue de l'Université, 52. DUPONT (Haute-Vienne) : rue du Dauphin, 6. FAURE (Hautes-Alpes); rue Saint-Honoré, 515. GISCLARD (Tarn); rue du Port-Mahon, 8.

GOBART (Marue); rue du Havre, 6. Gorsse (Tarn); rue de l'Université, 32. Hennocque (Moselle); rue de Bourgogne, 52. Huc (Hérault); rue de la Paix, 48. KOENIGSWARTER (Seine); rue d'Astorg, 4. LACAVE (Loiret); rue du Bouloi, 3. Lefébure (Haut-Rhin) ; rue de Luxembourg, 42. LEGRAND (Nord); rue de Lille, 95. DE LORMET (Ain); boulevard des Italiens, 50. NOVAILHIER (Haute-Vienne): rue Martignac, 5. Noubel (Lot-et-Garonne); rue de Luxembourg, 22. O'Quin (Basses-Pyrénées); rue du Port-Mahon, 40. PLANTÉ (Basses-Pyrénées); rue Neuve-de-Malte, 74. Pongébard (Ille-et-Vilaine) : rue du Helder, 9. Remacle (Bouches-du-Bhône); rue Saint-Honoré, 559. Riché (Ardennes); quai Voltaire, 19. RIGAUD (Bouches-du-Rhône); rue de Luxembourg, 29. Rochemuse (Ardèche) : quai d'Orsay, 1. Sainte-Hermine (Vendée): rue de Bourgogne, 26. Schyler (Gironde); rue de Luxembourg, 5. TABENTE (Loiret); rue Castellane, 4. TAURIAG (Haute-Garonne); rue Duphot, 14. TROMELIN (Finistère) ; rue de la Ville-l'Évêque, 18. VEAUCE (Allier); place Vendôme, 3. Verclos (Vaucluse); rue Miromesnil, 2. Versier (Côte-d'Or); rue d'Alger, 43. VIARD (Meurthe); rue Richelieu, 61.

# DÉCRET ORGANIQUE

BEGLANT

## LA SUCCESSION AU TRONE DANS LA FAMILLE BONAPARTE.

Naroliéon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

Vu l'article 4 du sénatus-consulte du 7 novembre, ratifié par le plébiscite des 21 et 22 du même mois, aux termes duquel il nous appartient de régler par un décret organique adressé au Sénat l'ordre de la succession au trône dans la famille Bonaparte, pour le cas où nous ne laisserions aucun héritier direct légitime ou adoptif;

Tout en espérant qu'il nous sera donné de réaliser les vœux du pays, et de contracter, sous la protection divine, une alliance qui nous permette de laisser des héritiers directs;

Ne voulant pas néanmoins que le trône, relevé par la grâce de Dieu et la volonté nationale, puisse vaquer par défant d'un successeur désigné par nous,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1°r. — Dans le cas où nous ne laisserions aucun héritier direct, légitime ou adoptif, notre oncle bienaimé Jérône-Napoléon Bonararte et sa descendance directe, naturelle et légitime, provenant de son mariage avec la princesse Catherine de Wurtemberg, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes, sont appelés à nous succèder.

Art. 2. — Le présent décret, revêtu du sceau de l'État, sera porté au Sénat par notre ministre d'État pour être déposé dans ses archives.

Fait au palais des Tuileries, le 18 décembre 1852.

NAPO: ÉON.

Par l'Empereur, le ministre d'Etat,

ACHILLE FOULD.

The court of the state of the court of the c

September of the property of the section of

NAME OF STREET

Particular to a supplication of a service of the se

Andread and the control of the contr

Principles pas againstate one to all or reserving a fine of the contract of th

Country (Chief Cut People in the Service Co.

# TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Empire français	*
Sénatus-consulte du 7 novembre 1852, rétablissant	
la dignité impériale	VI
Sénatus-consulte du 25 décembre 4852, modi-	
fiant la Constitution	XI
Constitution du 14 janvier 1852	1
Liste et adresses des sénateurs créés le 25 jan-	
vier 1852	11
BIOGRAPHIE DES MEMBRES DU SÉNAT.	
	19
Jérôme Bonaparte	
Cardinaux	21
Maréchaux	25
Amiraux	51
Sénateurs par ordre alphabétique	52
Décret organique sur le conseil d'État	91
Liste des membres du conseil d'État avec leurs	
adresses	100
Composition des sections du conseil d'État	107
BIOGRAPHIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTAT	
Vice-présidents	
Conseillers d'État	125

	Pages.
Maîtres des requêtes de 4re classe	450
Maîtres des requêtes de 2º classe	459
Auditeurs de 1 rc classe	167
Auditeurs de 2º classe	171
Décret organique pour l'élection des Députés au	
Corps legislatif	475
Biographie des Députés au Corps législatif par or-	
dre alphabétique	191
Liste des Députés au Corps législatif, par départe-	
ments, avec leurs adresses	551
Statistique du Corps législatif	351
Décret pour régler les rapports des grands corps	
de l'État, du 22 mars 4852	555
Sénateurs créés le 27 mars 4852	574
le 28 juillet 1852	585
le 2 décembre 1852	5.5
le 31 décembre 1852	586
le 40 février 1853	411
Nouveaux membres du conseil d'État	417
Changements et corrections	425
Nouveaux membres du Corps législatif	425
Additions et corrections	455
Changements d'adresses	456
Décret organique réglant la succession au tròne	
dans la famille Bonaparte	458

PARIS. IMP. SINON BAÇON ET C'\*, RUE D'EMPCETH, 1.

4. 5. 1 the inthis logue of the Le constitution Francis det the souther 24 orenge line triet concernie dans high terminater des prairies - 7 annie / Cora dorasterio - 91/2 ournies - Le Viene Ment 14 nderen Ladine Nonague law ionage -

	Pages.
Maîtres des requêtes de 4re classe	450
Maîtres des requêtes de 2º classe	459
Anditeurs de 1 rc classe	467
Auditeurs de 2e classe	171
Décret organique pour l'élection des Députés au	
Corps legislatif	475
Biographie des Députés au Corps législatif par or-	
dre alphabétique	191
Liste des Députés au Corps législatif, par départe-	
ments, avec leurs adresses	554
Statistique du Corps législatif	551
	991
Décret pour régler les rapports des grands corps	
de l'État, du 22 mars 1852	555
Sénateurs créés le 27 mars 4852	574
le 28 juillet 4852	585
le 2 décembre 1852	5.2
le 51 décembre 1852	586
le 10 février 1855	414
Nouveaux membres du conseil d'État	417
Changements et corrections	425
Nouveaux membres du Corps législatif	425
Additions et corrections	455
Changements d'adresses	456
Décret organique réglant la succession au trône	
dans la famille Bonaparte	458

PARIS. INP. STHON BAÇON ET C'\*, BUE D'ERFERTH, 1.

1. 5. 1. 1. 11 /m = Mayore West & Burk without the 12 mound of themas 122 - 20 ecrity de Minde trivet de Preparate Barras light I i maid - he cherementos l'illy Temporatorale prairies 2 Manuel Con a Norce Cherica - 9" ownies de Viene Mint 14 Anderson Ladour of maying Laurianiages --

## ANNUAIRE

DE LA

# NOBLESSE DE FRANCE

ET DES

#### MAISONS SOUVERAINES DE L'EUROPE

PUBLIS

#### PAR M. BOREL D'HAUTERIVE

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE.

Chaque année forme un volume grand in-18 de 400 pages, orné de Planches, d'Armoiries et de Blasons dans le texte.

Prix, en noir : 5 fr.; - en couleur : 8 fr.

de la Science des Armoiries, suivie d'un Vocabulaire explicatif et de 140 figures de Blason; par II. Gounnon de Genoulles, 4 vol. grand

in-18 jėsus	2 fr.
in-18 jesus	
LE LIVRE DES ROIS, par ALEXANDRE WELL, I vol. in-8.	s te.
E.ETTRES DE MADEMOISELLE AISSÉ à Mada Calendrini, 5° édition, revue et annotée par M. Rayrsel, une Notice par M. Sainte-Beuve, de l'Académie française. 4 vol. g in-18 jésus orné de deux portraits	avec rand
NOUVELLES ET CERONIQUES, par Alaxis de Valos Aline Dubois. — Le Châle vert. — Catalina de Erauso. — Françoi Civille. I vol. grand in-18 jesus.	s de

PARIS. - IMPRIMERIE SINON RAÇON ET C", 1. RUE D'ERFURTH.